

RAPPORT GENERAL
DU
Commissaire des Travaux Publics

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC

1899

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE



QUÉBEC.

CHARLES PAGEAU, IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LA REINE.

1899.

RAPPORT GÉNÉRAL
DU
Commissaire des Travaux Publics
DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC
1899

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE



QUÉBEC.

CHARLES PÂGEAU, IMPRIMEUR DE SA MAJESTÉ LA REINE.

1899.

LISTE DES COMMISSAIRES
DES
TRAVAUX PUBLICS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONFÉDÉRATION.

Ministère Chauveau (1867-73).—L'HONORABLE LOUIS ARCHAMBAULT.

Ministère Ouimet (1873-74).—L'HONORABLE LOUIS ARCHAMBAULT.

Ministère De Boucherville (1874-78).—L'HONORABLE PIERRE GARNEAU (1874-76)
et L'HONORABLE C.-B. DE BOUCHERVILLE (1876-78).

Ministère Joly (1878-79).—L'HONORABLE H.-G. JOLY.

Ministère Chapleau (1879-82).—L'HONORABLE J.-A. CHAPLEAU (1879-81), L'HONORABLE JOHN-J. ROSS.—(1881-82) et L'HONORABLE ELISÉE DIONNE (1882).

Ministère Mousseau (1882-84).—L'HONORABLE ELISÉE DIONNE.

Ministère Ross (1884-87).—L'HONORABLE JOHN-J. ROSS.

Ministère Taillon (1887).—L'HONORABLE HENRY STARNES.

Ministère Mercier (1887-91).—L'HONORABLE JAMES MCSHANE (1887-88) et
L'HONORABLE PIERRE GARNEAU (1888-91).

Ministère De Boucherville (1891-92).—L'HONORABLE G.-A. NANTEL.

Ministère Taillon (1892-96).—L'HONORABLE G.-A. NANTEL.

Ministère Flynn (1896-97).—L'HONORABLE E.-J. FLYNN.

Ministère Marchand (1897-99).—L'HONORABLE H.-THOMAS DUFFY.

PERSONNEL DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

(OCTOBRE 1899)

L'HONORABLE HENRY-THOMAS DUFFY, commissaire.

SIMÉON LESAGE, assistant-commissaire.

ERNEST GAGNON, secrétaire du département.

ARTHUR-G. DOUGHTY, secrétaire particulier du commissaire.

ALPHONSE GAGNON, sténographe et dactylographe.

J.-A. TREMBLAY, officier spécial.

BUREAU DU RÉGISTRAIRE.

F.-X. BOILEAU, régistraire.

J.-E. GARNEAU, assistant-régistraire.

JOSEPH ROY, commis.

BUREAU DE LA COMPTABILITÉ.

WENTWORTH-G. PETRY, comptable.

FRANCIS GIBAUD, assistant.

BUREAU DES CHEMINS DE FER.

LOUIS-A VALLÉE, ingénieur, directeur.

J.-A. LEFEBVRE, secrétaire, sténographe et dactylographe.

J.-B. GOSSELIN, commis.

CLAUDE DÉNÉCHAUD, commis.

BUREAU DES INGÉNIEURS.

ELZÉAR CHAREST, ingénieur, directeur des travaux.

T.-A. TRUELLE, assistant.

GEORGE SAINT-MICHEL, dessinateur.

L.-P. VALLERAND, dessinateur.

PIERRE Fiset, ingénieur des calorifères.

JOSEPH FORTIER, contremaître.

MESSAGERS DU DÉPARTEMENT.

J.-B. SIROIS,

J. FORTIER,

ALFRED PARADIS.

A SON HONNEUR

L'HONORABLE LOUIS A. JETTÉ,

LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR :

Conformément aux dispositions de l'article 1772 des Statuts Refondus de la province de Québec, j'ai l'honneur de vous présenter, pour votre information et celle de la Législature, mon rapport général annuel sur l'administration du département des Travaux publics, avec un état des dépenses encourues pendant l'exercice financier 1898-99.

Respectueusement soumis,

H. THOS. DUFFY,

Commissaire.

Département des Travaux Publics, }
Québec, 17 octobre 1899. }

PREMIÈRE PARTIE.

TRAVAUX AUX EDIFICES PUBLICS.

RAPPORT DE M. E. CHAREST.

Québec, 1er juillet 1899.

A L'HONORABLE H.-T. DUFFY,

Commissaire des Travaux publics, Québec.

Monsieur le Commissaire,

J'ai l'honneur de vous présenter, pour l'information de la Législature, mon rapport annuel sur les divers travaux exécutés ou en voie d'exécution aux différents édifices publics de cette province, sous le contrôle du département des Travaux publics, du 1er juillet 1898 jusqu'à ce jour.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.

(Edifice de la Législature et des Départements publics.)

Les travaux qui ont été faits à cet édifice durant le cours de la présente année, se résument à peu près tous à des ouvrages de réparations et d'entretien général.

Les travaux exécutés à l'extérieur de l'édifice consistent surtout dans l'embellissement du terrain par des massifs de fleurs, et l'entretien du gazon, des allées, des haies, des arbres et des arbustes.

Quelques réparations ont été exécutées à la toiture en métal de l'édifice, ainsi qu'aux trottoirs en bois.

Une des branches du canal d'égoût dans la cour intérieure, qui ne fonctionnait pas, a été désobstruée, et certaines réparations ont été faites à cet égoût et aux cabinets en vue d'éviter à l'avenir semblable inconvénients.

À l'intérieur, à part les travaux de réparations et d'entretien général mentionnés plus haut, il a été fait, entre autres, les ouvrages suivants :

L'ascenseur posé du côté de l'Assemblée Législative, qui fonctionne au moyen d'un pouvoir hydraulique, a subi des réparations faisant suite à ce qui avait déjà été commencé l'année dernière ; celui du côté du Conseil Législatif, qui est semblable à l'autre, a aussi subi quelques réparations de même nature, mais de moindre importance.

Une nouvelle cloison a été posée dans les appartements de l'Orateur du Conseil Législatif, afin de donner une chambre de plus à ce logement.

Les appartements ont été restaurés en y tapissant les pans et les plafonds en enduit et en peignant les boiseries. Un nouveau bain et un nouveau bassin y ont été installés, et une partie des anciens tapis, rideaux et meubles a été renouvelée.

Quelques ouvrages semblables mais de moindre importance ont été faits dans les appartements de l'Orateur de l'Assemblée Législative. Les deux gazomètres actuels ont été enlevés pour en faire l'inspection. Le résultat de cette inspection ayant été satisfaisant, ces gazomètres ont été replacés chacun à son endroit respectif.

Les ouvriers employés à l'année par le département des Travaux publics, ont exécuté tous les ouvrages se rapportant à la confection des armoires, des casiers, des pupitres et autres meubles, ainsi qu'à la réparation et au renouvellement de la menuiserie, lorsqu'ils en ont été requis.

PALAIS DE JUSTICE DE QUÉBEC.

L'ancienne pièce destinée à la Cour d'Appel a été convertie en salle pour les grands jurés. A cette fin les faux châssis qui existaient à chaque côté de la tour centrale, dans l'étage de cette salle, ont été débouchés et ouverts afin de donner plus de lumière à cette nouvelle salle.

Les excavations du roc dans les caves de cet édifice ont été continuées, vu la nécessité d'élever la hauteur de ces caves.

Un compteur électrique, (*volt meter*), a été posé à l'ascenseur, afin de contrôler le courant électrique et d'assurer que ce courant ne soit pas trop fort et ne cause pas d'accident. Quelques autres petites améliorations ont été exécutées à cet ascenseur.

Le pavage en madriers de certaines caves à charbon a été renouvelé.

Il a été placé une balance pour peser le charbon requis dans les caves de cet édifice, près de l'ouverture destinée à entrer ce charbon. La pose de cette balance a nécessité la construction d'un petit mur en maçonnerie et la confection d'une petite charpente avec pavé en bois.

Les planchers de la salle des séances de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel ont été couverts en tapis linoléum.

Quelques menues réparations ont été exécutées aux planchers en tuile. (1)

(1) La somme de huit mille piastres (\$8,000.00) due aux héritiers Panet pour partie du terrain sur lequel a été érigé le Palais de Justice de Québec, a été payée aux dits héritiers, qui ont donné au gouvernement quittance générale et finale, pour le capital et les intérêts, par acte passé devant M^{re} F.-X. Gosselin, notaire, de la cité de Québec, le 31 mai 1898. Acte enregistré le 1er juin 1898 au bureau d'enregistrement de Québec.

PRISON DE QUÉBEC.

Certaines réparations urgentes ont été exécutées à la couverture en métal ainsi qu'aux fournaies de cet édifice.

La couverture de la maison d'un des gardes a aussi été réparée. Il a été fait, en outre, quelques menus travaux d'entretien général à ce même édifice.

Un certain nombre d'arbres ont été plantés sur la terrasse en face de cette bâtisse.

ECOLE NORMALE LAVAL.

Quelques menues réparations locatives ont été exécutées à cet édifice. L'ameublement en général a aussi été l'objet des soins d'entretien ordinaire.

BUREAU DES ARCHIVES.

Cet édifice, qui appartient aux Frères des Ecoles Chrétiennes, n'a requis que des réparations locatives ordinaires.

SPENCER WOOD.

Les quelques travaux qui ont été faits à cet édifice consistent surtout en des réparations de peu d'importance à la plomberie, aux fournaies, au puisard, au canal d'égoût, aux couvertures en métal du château et de ses dépendances. Ces dernières réparations aux couvertures en métal, dalles et dalots, ont été les plus considérables.

Une nouvelle couverture en bardeau a été faite à la maison du concierge, près du chemin Saint-Louis.

A l'intérieur on a restauré quelques chambres en tapissant les murs et les plafonds et en peignant les boiseries.

Quelques tapis ont été achetés pour remplacer les anciens, devenus trop vieux et en mauvais état.

PALAIS DE JUSTICE DE SHERBROOKE.

Comme cet édifice est devenu insuffisant pour les besoins judiciaires du district de Saint-François et qu'il est en outre dans un état de délabrement avancé, le département n'a pas cru devoir rien faire pour le réparer ou l'agrandir; mais il se propose de faire construire un nouvel édifice pour remplacer l'ancien. Cet édifice, qui devra occuper le même emplacement que le palais de justice actuel, sera exécuté suivant des plans déjà commencés et dont la préparation se fait au département, sous mon contrôle.

PRISON DE SHERBROOKE.

Peu de réparations ont été exécutées à cet édifice cette année.

PALAIS DE JUSTICE DES TROIS-RIVIÈRES.

Les ouvrages de réparations et autres qui ont été exécutés à cet édifice sont les suivants :

Le perron en pierre à l'entrée principale a été réparé et rejointoyé, ainsi que la couverture en métal. Il en a été de même des enduits intérieurs et de certains meubles.

Le vestibule d'entrée a été pourvu d'un nouveau plancher en bois dur.

Les murs, les plafonds en plâtre et les boiseries de ce vestibule ont été peints, ainsi que la porte d'entrée, les persiennes de toute la bâtisse et le devant du hangar, en arrière.

L'armoire à cases actuelle, dans la chambre des avocats, a été convertie en armoire à rayons pour servir de bibliothèque. Un certain nombre de crochets ont aussi été posés dans cette chambre, et il a été fourni deux tables et des chaises pour le besoin du barreau.

Des stores en toile ont été posés aux châssis de la salle d'audience et à ceux d'autres chambres exposées au soleil.

Des cloches d'appel électriques ont été placées dans la chambre du juge.

Les pôles et les rideaux actuels entourant le banc du juge dans la salle des séances ont été renouvelés.

Un nouveau tapis a été posé dans la chambre du magistrat pour remplacer l'ancien.

Quelques autres réparations de moindre importance ont aussi été exécutées à cet édifice en général.

PRISON DES TROIS-RIVIÈRES.

L'ancien système de bassins d'aisance de cet édifice a été changé et de nouveaux bassins d'un système amélioré ont été posés pour remplacer les anciens.

La tuyauterie et la plomberie en général ont été en partie renouvelées et en partie réparées, ainsi que les éviers.

On a enlevé les appuis en bois des fenêtres en arrière de cet édifice pour les remplacer par d'autres en pierre.

La couverture en tôle a été réparée, et il a été fait de nouveaux appuis aux lucarnes.

Le perron en pierre a été réparé et rejointoyé.

Les planchers des corridors du côté des hommes, au deuxième étage, ont été doublés et faits en bois dur.

La lumière électrique a été introduite dans cet édifice et des fils ont été posés

dans toutes les directions, avec un certain nombre de lampes, afin qu'il y ait de la lumière dans toute la bâtisse, Ce système d'éclairage électrique est une grande amélioration sur l'ancien usage des lampes à pétrole, surtout pour les prisons.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE BEAUCE.

Peu de travaux ont été faits à cet édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE SOREL.

Il n'y a eu aucun ouvrage important de fait à cet édifice dans le cours de la présente année.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE FRASERVILLE.

Il n'y a eu aucun ouvrage digne de mention de fait à cet édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE BRYSON.

Peu ou point de travaux ont été faits à cet édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE CHICOUTIMI.

Les trottoirs, du chemin public à aller à la bâtisse, ont été renouvelés. Le poêle de cuisine a aussi été renouvelé.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE RIMOUSKI.

Cet édifice, qui a été reconstruit après l'incendie du mois d'octobre 1897, a été terminé cette année suivant la description qui en a été faite dans le rapport du département de 1898.

Le contrat pour les différents meubles fixes et non fixes a été accordé cette année et tous ces meubles ont été exécutés et placés dans la bâtisse, tel que stipulé au contrat.

On a réparé et replacé dans le nouvel édifice quelques-uns des anciens meubles sauvés lors de l'incendie.

A part l'ameublement proprement dit, il a été fourni des stores en toile pour les châssis de la salle des séances et autres chambres exposées au soleil, ainsi que des tapis dans les chambres de juge, du shérif et du magistrat.

Des cloches électriques pour appel ont été installées dans les chambres du juge, du shérif et du magistrat.

Des enseignes ont été placées aux portes des différents bureaux. Les armes royales ont été peintes sur deux toiles, dont une est destinée à la salle des séances, et l'autre à la Cour du Magistrat.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE SWEETSBURGH.

Il a été fait quelques menus ouvrages d'entretien à cet édifice, lesquels consistent surtout en peinturage. Quelques meubles et un pavillon (drapeau) ont aussi été achetés.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DES ISLES DE LA MADELEINE.

Rien à noter en fait de travaux à cet édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE ST-JEAN.

Quelques travaux de réparations ont été faits aux châssis de cet édifice.

On a refait à neuf certains plafonds des corridors de la prison.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE ST-HYACINTHE.

Diverses réparations de peu d'importance ont été exécutées à cet édifice.

Les planchers ont été renouvelés et faits en bois dur dans les corridors du premier étage, ainsi que dans les bureaux du shérif et du protonotaire.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE JOLIETTE.

Le manque de casiers dans les voûtes du protonotaire a nécessité la confection de quelques nouvelles armoires à cases, lesquelles sont maintenant installées dans ces voûtes.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE MONTMAGNY.

Quelques menues réparations ont été exécutées à la couverture en métal, ainsi qu'à la fournaise à eau chaude.

Les planchers des corridors et salles communes de la prison ont été peints.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE STE-SCHOLASTIQUE.

La clôture sur le front du terrain a été peinte. Les enduits (crépi) sur les murs du corridor au vestibule d'entrée, ont été réparés.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE BEAUHARNOIS.

La chambre servant de bureau au protonotaire a été restaurée ; les enduits des murs et du plafond ainsi que les boiseries ont été peints.

Le châssis qui se trouvait dans la grande salle du geôlier a été converti en porte de sortie.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON D'ARTHABASKA.

Il y a eu peu de travaux de faits à cet édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE PERCÉ.

Rien digne d'être mentionné en fait de travaux à cet édifice.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE NEW-CARLISLE.

Il a été fait quelques travaux de peu d'importance à cet édifice.

· PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE LA MALBAIE.

Quelques meubles ont été achetés et fournis pour le juge.

On a refait à neuf tous les trottoirs depuis le chemin public jusqu'au Palais de Justice.

· PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE HULL.

Il n'y a pas eu de travaux importants de faits à cet édifice cette année, sauf la réfection de quelques armoires.

PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL.

La couverture et les corniches en métal de cet édifice, qui étaient rouillées presque partout, notamment sur la coupole centrale, ont été réparées puis peinturées complètement sur toute leur étendue.

Certaines pierres de la corniche actuelle, à la base du troisième et nouvel étage, se sont déplacées et menaçaient de tomber sur la tête des passants. Pour éviter tout accident, le département a fait replacer et solidifier ces pierres d'une manière sûre et permanente.

Quelques meubles et des tapis ont été fournis pour l'ameublement de la nouvelle Cour de Circuit, maison Pérodeau.

Certaines sections défectueuses des fournaies à eau chaude ont été renouvelées.

Des ouvrages de réparations en plâtre ont été exécutés à certaine partie des plafonds.

Le département a acheté une certaine quantité de bois de construction, lequel a été employé par les ouvriers attachés à cette bâtisse pour la refecton et la réparation de meubles, etc.

Des travaux d'électricien ont été exécutés au système actuel d'éclairage électrique à la demande de l'Association dite des *Underwriters*, afin de le mettre conforme aux règlements de cette association.

Quelques-unes des Cours ont été complétées et des lampes ou lustres pour l'éclairage à l'électricité y ont été installées d'une manière permanente.

Des tapis linoleum et autres ont été placés dans un certain nombre de chambres et notamment dans les chambres du Protonotaire.

PRISON DES HOMMES, MONTREAL

Le département a fait l'acquisition, pour cet édifice, d'un tour pour travailler le fer, et d'une machine à perforer aussi le fer.

Depuis assez longtemps le directeur de la prison, M. Vallée, avait fait la demande de ces machines, afin d'utiliser avantageusement le travail des prisonniers pour divers ouvrages qui ne pouvaient être faits sans l'aide de ces machines. Elles ont été utilisées avec avantage dans la confection d'une vingtaine au moins de grilles en fer pour certains châssis de cet édifice qui n'avaient aucun grillage quelconque. L'exécution et le posage de ces grillages ont été faits entièrement par les prisonniers, sous la direction de M. Vallée et de son ingénieur M. Parent.

Il s'est fait, comme les années précédentes, plusieurs travaux de réparations et d'entretien général en utilisant le travail des prisonniers.

Quelques planchers ont été renouvelés dans la prison ; le pavé des écuries a été refait à neuf.

Les couvertures en métal de cet édifice, ainsi que celle de la maison servant de logement au geôlier, ont été réparées et peinturées complètement.

ECOLE NORMALE MCGILL, MONTREAL

Il n'y a pas eu de travaux importants de faits à cet édifice depuis un an.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER, MONTREAL

Peu de travaux ont été faits à cet édifice cette année.

MAISON No 76, RUE ST-GABRIEL, MONTREAL

Il a été fait à cet édifice quelques menus ouvrages de réparations ordinaires.

Les bureaux de l'agent des terres de la Couronne, qui se trouvaient dans la bâtisse No 63, rue St-Gabriel, ont été transportés dans cet édifice.

MAISON No 63, RUE ST-GABRIEL, MONTREAL

Quelques ouvrages de réparations indispensables ont été exécutés à cet édifice.

L'installation des bureaux des officiers du revenu dans les appartements abandonnés par l'agent des terres de la Couronne, a nécessité quelques travaux.

Il a été fait, entre autres et pour subdiviser les appartements, des cloisons à mi-hauteur et vitrées et des comptoirs avec grillages métalliques au-dessus.

L'installation d'un bureau pour M. Champagne, le registrateur-conjoint, dans cette bâtisse, a aussi nécessité la confection d'une cloison pour subdiviser l'ancien bureau de M. Auger.

MAISON No 7, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

Aucun ouvrage n'a été fait à cet édifice depuis un an.

En sus de la préparation ordinaire de plans pour des édifices directement sous le contrôle du département, ce qui représente pour cette année environ deux cent cinquante feuillets, il a été fait encore par les dessinateurs du bureau, et sous ma direction, un certain nombre de plans d'écoles pour le département de l'Instruction publique. Il a aussi été développé par ces mêmes dessinateurs des plans de ponts, dont les esquisses, à échelle diverses, ont été fournies par M. Vallée, du bureau des chemins de fer ; quelques tracés ou profils de terrain ont également été préparés par ces mêmes employés.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Commissaire,

Votre très humble serviteur,

ELZ. CHAREST,

Ingénieur et directeur des travaux publics.

DEUXIÈME PARTIE.

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT, SECTION DE QUÉBEC.

	Date de l'expiration des polices.	Sur	Sur biblio-	Sur hangars	Totaux.	Primes par \$100 pour trois ans.
		édifices.	thèques et ameuble-ment.	et autres dépenses.		
		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
L'édifice du Palais Législatif et des Départements publics.....	1er août 1900	380,000 00	120,000 00	500,000 00	1 00
Le Palais de Justice de Québec.....	1er mai 1901	500 00	500 00	1,000 00	85
L'école des Arts et Métiers.....	"	8,000 00	1,500 00	9 500 00	1 00
L'école Normale Laval et l'école modèle annexe (département des Instituteurs) ancien Pensionnat de l'Université Laval, Québec.....	"	13,000 00	13,000 00	90
L'école Normale Laval et l'école modèle annexe (département des Institutrices) chez les Ursulines de Québec.....	"	4,500 00	4 500 00	90
Spencer Wood.....	"	25,000 00	18,000 00	8,000 00	51,000 00	85
" " Maison du gardien, près du chemin Saint-Louis.....	"	1,000 00	1,000 00	1 35
Prison commune de Québec.....	"	25,000 00	6,000 00	1,500 00	32,500 00	1 75
Maison occupée par M. Ig. Fortier, tour-clef	"	800 00	800 00	2 00
" " M. Mudler, "	"	800 00	800 00	2 00
" " M. Delâge, jardinier.	"	800 00	800 00	2 00
Palais de Justice et Prison, Beauce.....	"	19,000 00	750 00	600 00	20,350 00	1 85
" " " New-Carlisle (Bonaventure)	"	10,000 00	500 00	10 500 00	1 85
" " " Chicoutimi.....	"	17,000 00	1,000 00	600 00	18,600 00	1 85
" " " Percé (Gaspé)..	"	10,000 00	1,000 00	11,000 00	1 85
" " " Iles de la Madeleine.....	"	5,000 00	500 00	5,500 00	1 85
" " " Malbaie (Charlevoix)	"	17,000 00	550 00	600 00	18 150 00	1 85
" " " Montmagny .	"	20,000 00	1,300 00	600 00	21,900 00	1 85
" " " Fraserville.....	"	25,000 00	1,500 00	600 00	27,100 00	1 85
Maison du geôlier, N -Carlisle, Bonaventure	"	2,500 00	2,500 00	1 25
" " Percé (Gaspé) . . .	"	2,500 00	2,500 00	1 25
Nouveau Palais de Justice et Prison de Rimouaki.....	3 sept. 1901	20,000 00	20,000 00	1 85
" Ameublement de la cour.....	28 déc. 1900	1,000 00	1,000 00	1 10
" Ameublement de la prison .	"	400 00	400 00	1 85
		589 900 00	12,200 00	12,500 00	774,400 00	

DEUXIÈME PARTIE.—*Suite.*

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT, SECTION DE MONTRÉAL.

	Date de l'expiration des polices.	Sur édifices.		Sur bibliothèque et ameublement.	Sur hangars et autres dépendances.	Totaux.	Primes par \$100 pour trois ans.
		\$ cts.	\$ cts.				
Palais de Justice de Montréal.	10 déc. 1900	150,000 00	150,000 00	80
Même édifice	1er mai 1901	150,000 00	80,000 00	230,000 00	80
Prison des hommes et dépendances, y compris la maison du geôlier, Montréal....	"	47,000 00	4,700 00	1,000 00	52,700 00	1 55
Ecole Normale McGill, comprenant ateliers et classes techniques, allonge et école modèle annexe, Montréal.....	"	45,000 00	10,000 00	55 000 00	85
Bureau de Police, ancienne église St-Gabriel, et dépendances, boutique de menuisier, Montréal	"	1,000 00	200 00	1,200 00	80
Maison No 63, rue St-Gabriel, ailes et voûtes des bureaux d'enregistrement, Montréal	"	8 000 00	200 00	8,200 00	80
Maison No 76, rue St-Gabriel, et dépendances, Montréal.....	"	20,000 00	3,500 00	28,500 00	80
Ecole Normale Jacques-Cartier, y compris nouvelle bâtisse et dépendances, Montréal.....	"	64,000 00	30,000 00	500 00	94,500 00	85
Palais de Justice et prison, Beauharnois..	"	23 000 00	1,500 00	600 00	25,100 00	1 85
" " " St-Hyacinthe ..	"	23,000 00	1,500 00	600 00	25,100 00	1 85
" " " St-Jean.....	"	23,000 00	1,500 00	600 00	25,100 00	1 85
" " " Ste-Scholastique	"	20,000 00	750 00	600 00	21,350 00	1 85
" " " Sweetsburgh...	"	23,000 00	1,000 00	600 00	24,600 00	1 85
" " " Bryson	"	22,000 00	2,000 00	24,000 00	1 85
" " " Hull.....	"	38,000 00	7,000 00	45,000 00	1 85
Ameublement contenu dans la maison Pérodeau (Cour de Circuit), Montréal.	28 dec. 1899	3,000 00	3,000 00	1 42½
Propriété du Sault au Récollet.	29 déc. 1900	200 00	450 00	650 00	} payé par le locataire.
" " "	23 juin 1901	1,500 00	1,400 00	2,900 00	
		658,700 00	146,850 00	6 350 00	811 900 00	

DEUXIÈME PARTIE.—*Suite.*

ASSURANCES DU GOUVERNEMENT, SECTION DES TROIS-RIVIÈRES.

	Date de l'expiration des polices.	Sur édifices.		Sur hangars et autres dépenses.	Totaux.	Primes par \$100 pour trois ans.
		\$ cts.	\$ cts.			
Palais de Justice, Trois-Rivières.....	1er mai 1901	19 500 00	1,300 00	20,800 00	1 10
Prison, Trois-Rivières.....	"	9,500 00	300 00	600 00	10,400 00	1 85
Palais de Justice, Sherbrooke	"	15,000 00	800 00	15 800 00	85
Prison, Sherbrooke.....	"	10,000 00	1,000 00	11,000 00	1 60
Palais de Justice et Prison, Sorel.....	"	21,500 00	1,000 00	600 00	23,100 00	1 85
" " " Arthabaska...	"	19,000 00	1,500 00	600 00	21,100 00	1 85
" " " Joliette.....	"	17,000 00	700 00	600 00	18,300 00	1 85
		111,500 00	6,600 00	2,400 00	120,500 00	

RÉCAPITULATION.

Assurances de la division de Québec	\$ 774,400 00
" " Montréal	811,900 00
" " Trois-Rivières.....	120,500 00
Grand total	\$1,706,800 00

ERNEST GAGNON,

Secrétaire.

Québec, 3 juillet 1899.

TROISIÈME PARTIE.

INSPECTION D'EDIFICES ET DE TRAVAUX PUBLICS.

Visites faites par M. Elzéar Charest, ingénieur du département, du 1er juillet 1898 au 1er juillet 1899.

1898

- Juillet 4 au 7—Palais de Justice et Prisons de Montréal et de Beauharnois.
“ 13 au 16—Palais de Justice et Prisons de Rimouski et de Fraserville.
“ 20 au 22—Palais de Justice et Prison de Chicoutimi.
“ 28 au 30—Palais de Justice et Prisons de Rimouski et Montmagny.
Août 1 au 4—Palais de Justice et Prisons de Beauharnois et Montréal.
“ 9 au 15—Palais de Justice et Prisons de Rimouski, de St-Thomas, New-Carlisle et Percé.
“ 24 au 25—Palais de Justice et Prison d'Arthabaska.
“ 26 au 29—Palais de Justice et Prison de Rimouski.
Sept. 12 au 15—Palais de Justice et Prisons de Montmagny, Rimouski, Fraserville et La Malbaie.
“ 19 au 20—Palais de Justice et Prison des Trois-Rivières.
“ 27 au 30—Palais de Justice et Prisons de Rimouski, Fraserville et Montmagny.
Octobre 4 au 8—Palais de Justice et Prisons de Beauharnois, Joliette, Montréal et Ecoles Normales Jacques-Cartier et McGill.
“ 9 au 11—Palais de Justice et Prison de Sorel et Bureau d'enregistrement de Montréal.
“ 11 au 15—Palais de Justice et Prison de Rimouski.
Nov. 2 au 4—Palais de Justice et Prison de Rimouski.
“ 14 au 20—Palais de Justice de Montréal, (arbitrage, ameublement.)
“ 21 au 24 Palais de Justice et Prison de Rimouski.
Déc. 15 au 18—Palais de Justice et Prison de Rimouski.

1899

- Janv. 15 au 19—Palais de Justice et la Prison de Montréal, Bureau d'enregistrement de Buckingham, comté d'Ottawa.
- Fév. 21 au 25—Palais de Justice et Prison de Montréal.
- Mars 1 au 5—Palais de Justice et Prison de Rimouski.
- “ 15 au 17—Palais de Justice et Prison des Trois-Rivières.
- “ 27 au 1er avril—Palais de Justice et Prisons de Hull et de Montréal, Bureau d'enregistrement de Buckingham et de Papineauville.
- Avril 4 au 10—Palais de Justice et Prisons de Sorel, de St-Hyacinthe et de Montréal, voûte projeté du bureau d'enregistrement de Papineauville.
- “ 12 au 15—Palais de Justice et Prison de Rimouski, Fraserville et Montmagny.
- “ 22 au 26—Bureau d'enregistrement, bureau des percepteurs du revenu et de l'agent des terres de la Couronne, Nos 63 et 76, rue St-Gabriel, Palais de Justice et Prison de Montréal et le terrain du gouvernement à Bordeaux, Sault-au-Récollet.
- Mai 4 au 6—Bureaux du revenu et d'enregistrement, No 63, rue St-Gabriel, Montréal, Palais de Justice et Prison de Montréal.
- “ 22 au 26—Palais de Justice et Prison des Trois-Rivières et de Montréal; Bureaux du revenu et d'enregistrement, terrain et bâtisses à Bordeaux, Sault-au-Récollet.
- Juin 1 au 3—Palais de Justice et Prison des Trois-Rivières.
- “ 18 au 20—Palais de Justice et Prison des Trois-Rivières.

ELZ CHAREST,
Ingénieur.

Département des Travaux publics,
Québec, 3 juillet 1899.

Voyages d'inspections par M. T.-A. Trudelle, assistant-ingénieur du Département, du 1er juillet 1898 au 1er juillet 1899.

1898

- Août 4 au 7—Ste-Scholastique—Palais de Justice et Prison.
- “ 8 au 9—Pont sur la rivière Jacques-Cartier.
- “ 10 au 14—Ste-Scholastique—Palais de Justice et Prison.
- “ 16 au 19—Vaudreuil, Verchères—Voûte du bureau d'enregistrement.

-
- Août 20—Pont sur la rivière Jacques-Cartier.
 “ 23 au 25—Verchères—Voûte du bureau d’enregistrement.
 Septembre 8—Pont sur la rivière Jacques-Cartier.
 “ 11 au 14—Lachute, Ste-Rose—Voûte du bureau d’enregistrement.
 “ 19 au 21—Verchères—Voûte du bureau d’enregistrement.
 “ 25 au 29—Ste-Geneviève—Voûte du bureau d’enregistrement.
 Oct. 10 au 14—St-Jean, St-Jérôme—Voûtes du bureau d’enregistrement.
 “ 19 au 22—Ste-Rose—Voûte du bureau d’enregistrement.
 Nov. 2 au 5—St-Jean—Palais de Justice et Prison.
 “ 14 au 16—Beauce—Palais de Justice et Prison.
 “ 27 au 1er déc.—Vaudreuil—Voûte et bureau d’enregistrement.
- 1899
- Juin 5 au 7—Iberville—Voûte du bureau d’enregistrement.
 “ 7—Saint-Jean—Palais de Justice et Prison.

T.-ALF. TRUDELLE,
Assistant-ingénieur.

Département des Travaux publics,
 Québec, 3 juillet 1899.

Voyages d’inspections de M. L.-A. Vallée, ingénieur et directeur du Bureau des chemins de fer de la province de Québec.

Inspections faites depuis le 30 juin 1898 jusqu’au 30 juin 1899.

- 1898
- Juillet 4 au 6—Inspection de travaux aux Trois-Rivières.
 “ 7 au 10—Nivellement de cours d’eau à St-Hubert, comté de Chambly.
 “ 12 au 19—Inspection des ponts à Fort Coulonge, Bryson et Portage-du-Fort.
 “ 24 au 28—Voyage *in re* réclamation pour pont Isle Bizard.

-
- Août 2 au 5—Inspections de ponts à Ste-Marie et à St-François.
 “ 8 au 10—Inspection du chemin de fer de la Vallée Est du Richelieu.
 “ 25 au 27—Inspection du pont St-François.
 Sept. 7 au 10—Inspection du chemin de fer de colonisation de Montfort.
 12 au 15—Inspection du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.
 “ 16 au 19—Inspection des ponts Ste-Marie et St-François.
 Octobre 3 au 6—Voyage à l'Isle Bizard *in re* réclamation Guilbault et Chau-
 rest.
 “ 6 au 9—Inspection *in re* pont sur la Rivière Rouge à Grenville.
 “ 9 au 12—Inspection du chemin de fer Québec, Montmorency et Char-
 levoix.
 “ 12 au 15—Inspection du pont Bowman, entre Lacolle et St-Valentin,
 comté de St-Jean.
 “ 16 au 17—Travaux de nivellement de cours d'eau à St-Luc, comté de St
 Jean.
 “ 18 —Inspection des travaux de la “Jacques Cartier Water Power
 Company.”
 “ 20 au 22—Inspection des travaux du pont de St-François, Beauce.
 “ 24 au 1er nov.—Inspection *in re* travaux projetés aux chutes Shawinigan
 et pour nivellements de la rivière des Iroquois, à St-
 Luc, comté de St-Jean.
 Nov. 6 au 10—Inspection du chemin de fer de Colonisation de Montfort.
 “ 13 et 14—Inspection du “Pont Rouge” sur la rivière Jacques-Cartier.
 “ 16 au 19—Inspection du chemin de fer de la Vallée Est du Richelieu.
 Déc. 5 au 8—Inspection *in re* travaux pour pont St-François et pont Bus-
 sière, à St-Henri.
 “ 11 et 12—Inspection du chemin de fer de la Vallée Est du Richelieu.
- 1899.
- Janv. 1 au 9—Inspection du pont des Joachims, sur la rivière Ottawa, et
 exploration pour sites des ponts sur la rivière Gatineau à
 Hull-Est et à Kazabazua, dans le comté d'Ottawa.
 “ 10 au 15 Voyage à Grand'Mère et à Montréal.
 Fév. 1 au 9—Explorations *in re* sites de ponts à Hull-Est et à Portage du
 Fort, dans le comté d'Ottawa.

- Fév. 24 au 27—Inspection pour pont à St-Pierre les Becquets, comté de Nicolet.
- Mars 12 au 17—Inspection pour pont sur la Rivière Beaudette, comté de Soulanges.
- “ 21 au 27—Exploration pour pont sur la rivière Delisle, à la jonction de St-Polycarpe.
- Avril 12 au 15—Exploration pour pont sur la rivière Blanche, à Acton-Vale.
- Mai 1 au 5—Nivellement de cours d'eau au Grand Bernier, comté de St-Jean.
- “ 10 au 13—Inspection du pont Mercier, à Matapédia, comté de Bonaventure.
- “ 15 et 16—Inspection des travaux de l'église de Nicolet.
- “ 19 et 20—Inspection du pont de Ste-Marie, Beauce.
- “ 22 au 24—Inspection *in re* pont de Ste-Anne de la Pérade.
- “ 25 au 28—Inspection des travaux du pont de St-Pierre les Becquets.
- “ 30 au 31—Inspection du pont de St-François de Beauce.
- Juin 4 au 5—Inspection *in re* pont St-Pierre les Becquets.
- “ 5 au 8—Examen et inspection de la rivière Achigan.
- “ 14 au 17—Voyage à Ottawa pour bill du chemin de fer le Grand-Nord.
- “ 18 au 19—Inspection *in re* pont St-Pierre les Becquets.
- “ 20 —Inspection des ponts à la Petite-Rivière, comté de Québec.
- “ 21 et 22—Inspection pour pont Bussière, à St-Henri, comté Lévis.
- “ 22 et 23 Inspection du pont Bacon, sur la Grande Rivière, comté de Montmorency.

Département des Travaux publics, }
 Bureau des chemins de fer, }
 Québec, 30 juin 1899. }

LOUIS A. VALLÉE,
 Ingénieur et directeur des chemins de fer.

QUATRIÈME PARTIE.

CHEMINS DE FER.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

BUREAU DES CHEMINS DE FER,

QUÉBEC, 30 juin 1899.

L'HONORABLE H.-THOS. DUFFY,

Commissaires des Travaux publics,

Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon quatrième rapport en ma qualité de directeur et ingénieur des chemins de fer de la province, pour l'année écoulée depuis le 30 juin 1898 à venir au 30 juin 1899.

Dans le cours de ces douze mois il a été payé par la province pour la construction des chemins de fer (à part les sommes indiquées au tableau A ci-après), une somme de \$98,563.22 en subventions en argent et en terres converties en argent, pour construction, aux compagnies suivantes :

Québec, Montmorency et Charlevoix.....	\$28,498.22
Vallée Est du Richelieu.....	65,440.00
Grand Nord	2,625.00
Total.....	<u>\$98,563.22</u>

Comme annexes à ce rapport, vous trouverez :

1o. Dans le tableau A le montant qui a été payé par le Département des Travaux publics à différentes compagnies de chemins de fer sur les sommes reçues du Département du Trésor.

2o. Dans le tableau B, les balances restées disponibles dans le Département des Travaux publics, sur les sommes reçues du Département du Trésor.

3o. Dans le tableau C, 1o les subventions en argent accordées à certaines compagnies ; 2o les sommes payées jusqu'au 30 juin 1899 ; 3o les montants restant à payer à cette dernière date et les subventions qui sont devenues caduques, etc.

4o. Dans le tableau D, 1o les subventions en terres accordées à certaines compagnies de chemins de fer ; 2o les sommes payées à ces compagnies jusqu'au 30 juin 1899 ; 3o les montants restant à payer à cette dernière date ; 4o les subventions qui sont devenues caduques, etc.

5o. Dans le tableau E, l'énumération du nombre de milles de chemins de fer qui ont été construits ou mis en exploitation ou qui sont prêts à l'être, en cette province, depuis le 1er juillet 1867 jusqu'au 30 juin 1899.

Humblement soumis,

LOUIS A. VALLÉE,
Ingénieur et directeur des chemins de fer.

TABLEAU A.

Tableau indiquant les paiements qui ont été faits depuis le 30 juin 1898 à venir jusqu'au 30 juin 1899, par le Département des Travaux publics, aux compagnies de chemins de fer ci-après mentionnées, sur les sommes reçues du Département du Trésor.

Noms des Compagnies.	Montants.
Montagne d'Orford (pour réclamations).....	\$3,515.95
Grand Nord	3,227.25
Baie des Chaleurs.	531.50
Total.....	\$7,274.70

LOUIS A. VALLÉE,
Ingénieur et directeur des chemins de fer.

Département des Travaux publics, }
Bureau des chemins de fer, }
Québec, 30 juin 1899 }

TABLEAU B.

Etat indiquant les balances restées disponibles dans le Département des Travaux publics, sur les sommes reçues du Département du Trésor, pour payer les subventions en terres converties en argent, 2iemes 35 cts., réduits à 17½ cts.,

suivant les dispositions de l'acte 60 Vict., chap. 4, sect. 12, et subventions en argent aux compagnies suivantes :

Noms des Compagnies.	Montants.
Grand Nord.....	\$4,129.37
Hereford.....	773.64
Baie des Chaleurs.....	1,409.35
Québec, Montmorency et Charlevoix.....	36.25
Total.....	\$6,348.61

LOUIS A. VALLÉE,

Ingénieur et directeur des chemins de fer.

Département des Travaux publics, }
Bureau des chemins de fer, }
Québec, 30 juin 1899. }



Tableau

ETAT :—1o. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER.	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Quantum par mille.	Total du nombre de milles, sub- ventionnés.
		cts.	
Arthabaska et Wolfe.....	54 Vict., ch. 88, par. h. h.....	3,200 00	60
Baie des Chaleurs, (ancienne do compagnie)	37 Vict., ch. 2, sec. 1. 38 Vict., ch. 2, sec. 1.	4,000 00	180
do pour pont sur la rivière Grande Cascapédiac	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. i. 51-52 Vict., ch. 91, sec. 3		
Jonction de Beauharnois	51-52 Vict., ch. 91, sec. 3		
do pont sur la rivière Chateau- guay.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 3		
Canada Atlantique, (ponts de Coteau Landing à la frontière).....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. b.		
Cap-Rouge et St-Laurent	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. y, et 57 Vict., ch. 5, céd. A.	3,200 00	9
Comté de Drummond.....	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6, par. d.	4,000 00	39
do construction de ponts.	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. f.		
Grand Oriental, de Yamaska à Dou- cet's Landing	49-50 Vict., ch. 77, sec. 5 et 57 Vict., ch. 5. céd. A.	4,000 00	31
Grand Oriental, pont sur la rivière Nicolet	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6, par. a.		
Grand Nord, entre Caxton et Joliette, (partie des subventions déclinées par les chemins de fer Québec, Mont- morency et Charlevoix et Pontiac et Pacifique	58 Vict., ch. 2, secs. 1 et 4 60 Vict., ch. 4, sec. 7.		
Grand Nord, pont sur la rivière Sha- winigan		60 Vict., ch. 4, sec. 7.	
do pont sur la rivière As- sompion	60 Vict., ch. 4, sec. 7.		
do (section des Basses Lau- rentides	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. k et 56 Vict., ch. 3, secs. 2 et 3.	5,000 00	23
do pont sur le St-Maurice à Grand'Mère.....	56 Vict., ch. 3, sec. 2, et 58 Vict., ch. 2, sec. 4, et 3		
Hereford, de Cookshire à Lime Ridge.	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. l.	3,000 00	18
A reporter.....			380

C.

désignés ; 2o. des sommes payées jusqu'au 30 juin 1899, et 3o. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention.	Nombre de milles actuellement cons- truits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1899.	Subventions devenues ca- duques, trans- portées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
192,000 00	192,000 00		
720,000 00	12,840 95	707,159 05		
50,000 00	50,000 00			
100,000 00	19.13	95,610 00	4,390 00		
50,000 00	50,000 00			
200,000 00	200,000 00			
28,800 00	28,800 00		
156,000 00	38.98	155,945 00	55 00		
50,000 00	50,000 00			
124,000 00	12.36	62,742 00	61,258 00		
32,000 00	32,000 00			
50,000 00		50,000 00	31 décembre 1900.
25,000 00	25,000 00			
25,000 00		25,000 00	31 décembre 1900.
115,000 00	20	115,000 00			
50,000 00	50,000 00			
54,000 00	18	54,000 00			
2,021,800 00	108.47	953,137 95	993,662 05	75,000 00	

Tableau

ETAT :—1o. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Quantum par milles.	Total du nombre de milles sub- ventionnés.
		\$ cts.	
Reports			380
International	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1	4,000 00	} 80
do (partie de la subvention forfaite du chemin de fer de la Baie des Cha- leurs)	40 Vict., ch. 3, sec. 4	941 45	
Lachine et Hochelaga	54 Vict., ch. 88, sec. 1. par. m et 57 Vict., ch. 5, céd. A	3,200 00	15
Colonisation du Lac Témiscamingue ..	51-52 Vict., ch. 91, sec. 11 ; 53 Vict., ch. 101, sec. 4 ; 54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. t et 57 Vict., ch. 5, céd. A	5,000 00	50
Vallée de Missisquoi	37-38 Vict., ch. 2, secs. 1 et 4 et 45 Vict., ch. 23, sec. 1, par. g	2,500 00	56
Massawippi, de Magog à Coaticook....	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. m. m. et 57 Vict., ch. 5, céd. A	3,200 00	25
Montreal Bridge Company, pour explo- rations	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. i. i, et 57 Vict., chap. 5, céd. A		
Jonction de Montréal et Lac Cham- plain	51-52 Vict., chap. 91, sec. 2		
Montréal et Lac Maskinongé	49-50 Vict., ch. 77, sec. 7 et 51-52 Vict., ch. 91, sec. 3, par. b	5,000 00	13
Montréal et Laurentides	37-38 Vict., ch. 2 et 40 Vict., ch. 3	4,000 00	15
do do aux municipalités de St-Lin et Ste- Anne des Plaines.	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. o. o		
Montréal et Ottawa, pont sur la rivière " La Graisse "	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. w. et 57 Vict., ch. 5, céd. A		
A reporter			634

C.—*Suite*

désignés ; 2o. des sommes payées jusqu'au 30 juin 1899, et 3o. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention.	Nombre de milles actuellement cons- truits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1899	Subventions devenues ca- duques, trans- portées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
2,021,800 00	108.47	953,137 95	993,662 05	75,000 00	
320,000 00	} 80				
75,315 80		395,315 80			
48,000 00	48,000 00		
250,000 00	45.88	232,266 82	17,733 18		
140,000 00	10.10	43,842 50	96,157 50		
80,000 00	80,000 00		
10,000 00	2,449 96	7,550 04		
150,000 00	150,000 00			
65,000 00	13	65,000 00			
60,000 00	15	60,000 00			
30,000 00	30,000 00			
37,500 00	24,710 00	12,790 00		
3,287,615 80	272.45	1,956,723 03	1,255,892 77	75,000 00	

Tableau

ETAT :—1o. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS			
NOMS DES CHEMINS DE FER.	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Quantum par mille.	Total du nombre de milles sub- ventionnés.
		\$ cts.	
Reports			634
Montréal, Portland et Boston	37 Vict., ch. 2, sec. 1 ; 39 Vict., ch. 3 ; 40 Vict., ch. 3, sec. 3 et 46 Vict., ch. 85	4,000 00	58
Montréal et Sorel	51-52 Vict., ch. 91, sec. 6, pars. A. et B	2,500 00	45
do do	54 Vict., ch. 88, sec. 1, pars. b. b. et 57 Vict., ch. 5, céd. A		
do do pont sur la rivière Richelieu	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. a. a. et 57 Vict., ch. 5, céd. A		
Montréal et Occidental	49-50 Vict., ch. 77, sec. 4 ; 51-52 Vict., ch. 91, sec. 5 et 54 Vict. ch. 88, sec. 3	5,000 00	70
Montagne d'Orford	37-38 Vict., ch. 2 secs. 1 et 4 ; 52 Vict., ch. 86, sec. 3 et 54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. c. c.	4,000 00	38.50
Vallée de l'Ottawa et de la Gatineau ..	51-52 Vict., ch. 91, sec. 7 et 54 Vic., ch. 88, sec. 2	5,161 00	62
do (partie des subven- tions déclinées par le Q. M. et C. et jonction de Pontiac au Pacifique)	58 Vict., ch. 2, sec. 1		
Jonction des Carrières de Philipsburg, (subvention caduque du St-Laurent et Lac Champlain	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. j. j.	4,000 00	6.75
Jonction de Pontiac au Pacifique	44-45 Vict., ch. 2 ; 51-52 Vict., ch. 91 ; 57 Vict., ch. 5 et 58 Vict., ch. 2	6,000 00	95
A reporter			1009.25

C.—Suite.

désignés ; 2o. des sommes payées jusqu'au 30 juin 1899, et 3o. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention.	Nombre de milles actuellement cons- truits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1899.	Subventions devenues ca- duques, trans- portées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
3,287,615 80	272.45	1,956,723 03	1,255,892 77	75,000 00	
232,000 00	57.76	231,122 00	878 00		
112,500 00	45	112,500 00			
150,000 00	104,145 00	35,855 00	10,000 00	
50,000 00	50,000 00		
350,000 00	70	350,000 00			
153,907 50	26.383	110,532 00	43,375 50	31 décembre 1902.
319,982 00	54.50	319,982 00			
115,320 00	115,320 00	31 décembre 1899.
25,720 00	6.87	25,720 00			
570,000 00	71	426,000 00	144,000 00		
5,367,045 30	603.963	3,636,724 03	1,486,625 77	243,695 50	

Tableau

ETAT :—1o. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER.	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Quantum par mille.		Total du nombre de milles sub- ventionnés.
		\$	cts.	
Reports			1009.25
Jonction de Pontiac au Pacifique, (pour construction de pont).	38 Vict., ch. 2, sec. 7			
do (partie de subven- tion déclinée sur les derniers 24 milles).	58 Vict., ch. 2, sec. 1			
Québec et Boston Air Line	54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. x, et 57 Vict. ch. 5, céd. A ..	3,000	00	100
c Central	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1 .. .	4,000	00	100
do (partie de subvention caduque du chemin de fer de la Baie des Cha- leurs).....	40 Vict., ch. 3, sec. 4	739	22	
do (Lévis et Kennébec)...	37-38 Vict., ch. 3, sec. 1 ; 40 Vict., ch. 3, secs. 1 et 4 ; 41 Vict., ch. 2, sec. 1 et 54 Vict., ch. 88, sec. 4	4,000	00	90
do (partie de la subven- tion caduque du che- min de fer de la Baie des Chaleurs	40 Vict., ch. 3, sec. 4	710	53	
Québec Central, (jonction de Tring au Lac Mégantic).....	52 Vict., ch. 86, sec. 1 et 53 Vict., ch. 101, sec. 8.	2,250	00	52
do (partie de la subven- tion caduque du Lévis et Kennébec).....	54 Vict., ch. 89, sec. 4			
Québec Frontière, (exploration).....	37-38 Vict., ch. 2	2,500	00	
A reporter			1351.25

C.— Suite.

désignés ; 2o. des sommes payées jusqu'au 30 juin 1899, et 3o. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention.	Nombre de milles actuellement cons- truits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1899.	Subventions devenues ca- duques, trans- portées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
5,367,045 30	603.963	3,636,724 03	1,486,625 77	243,695 50	
30,000 00	30,000 00		
110,000 00	20,000 00	90,000 00	31 décembre 1899.
300,000 00	7,500 00	292,500 00		
400,000 00	} 99.964	473,750 79	143 96		
73,894 75					
360,000 00	} 60.86	321,660 00	102,287 33		
63,947 35					
117,000 00	} 40	219,287 35			
102,287 35					
6,027 00	6,027 00			
6,930,201 75	804.787	4,684,949 17	1,911,557 06	333,695 50	

Tableau

ETAT :—1o. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER.	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Quantum par mille.	Total du nombre de milles sub- ventionnés.
Reports.....			1,351.25
Québec et Lac St-Jean.....	37-38 Vict., ch. 2, sec. 1, et 45 Vict., ch. 23, sec. 1.....	5,000 00	170
do do	O. C. No. 293 du 22 avril 1897.....		
do do	(Pointe aux Trem- à Métabetchouan.. 51-52 Vict., ch. 91, sec. 1, par. a, et 55-56 Vict., ch. 66.....	5,000 00	14
do do	(Jeune Lorette à Québec) 51-52 Vict., ch. 91, sec. 1, par. c	5,000 00	12
do do	(Métabetchouan à la Baie des Ha! Ha!) 54 Vict., ch. 88, sec. 1, par. p et 55-56 Vict., ch. 66.....	5,000 00	} 66
do do	55-56 Vict., ch. 66		
do do	57 Vict., ch. 5, sec. 5.....		
do do	(construction de ponts sur les ri- vières Métabet- chouan, Kouspiga- niche et Belle Ri- vière)..... 54 Vic., Chap. 88, Sec. 1, par. q.....		
Québec, Montmorency & Charlevoix Québec à Cap Tourmente)	51-52 Vic., Chap. 91, Sec. 6...	4,000 00	} 30
do do	partie de subven- tion déclinée, entre le Cap Tourmente et Murray Bay).. 58 Vic., Chap. 2, Sec 1		
A reporter			1,643.25

C.—*Suite.*

désignés ; 2o. des sommes payées jusqu'au 30 juin 1899, et 3o. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention.	Nombre de milles actuellement cons- truits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1899.	Subventions devenues ca- duques, trans- portées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
6,930,201 75	804.787	4,684,949 17	1,911,557 06	333,695 50	
850,000 00	170	850,000 00			
148,171 20	148,171 20			
70,000 00	7.71	38,550 00	31,450 00		
60,000 00	12	60,000 00			
{ 330,000 00 31,450 00 100 000 00 }	{ 46.347	456,408 40	5,041 57		
150,000 00	150,000 00		
120,000 00					
100,000 00	{ 30	220,000 00		
8,889,822 95	1,070.844	6,608,078 80	1,948,048 65	333,695 50	

Tableau

ETAT 1o des subventions en argent, accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER.	LOIS ACCORDANT LES SUBVENTIONS.	Quantum par mille.	Total du nombre de milles sub- ventionnés.
		\$ cts.	
Reports			1,643.25
Quebec, Montmorency & Charlevoix (Cap Tourmente à Murray Bay).	54 Vic., Ch. 88, Sec. 1, par. K. K. ; 57 Vic. Chap. 5, Céd. A. et 58 Vic., Chap. 2, Sec. 1	4,000 00	60
do do (pour la construction d'un pont sur la ri- vière St-Charles, et d'une gare, etc.)	54 Vic., Chap. 88, Sec. 1, par. s		
Sud-Est (primitif)	37 Vic., Chap. 2, Sec. 1	1,000 00	43
do (de Sorel à la Jonction de Sutton).	37 Vic., Chap. 2, Sec. 1, et 39 Vic., Chap. 3, Sec. 5	3,932 30	
do do partie de sub- vention de venue caduque du che- min de la Baie des Chaleurs.	40 Vic, Chap. 3, Sec. 4	592 10	96
do Embranch. de l'Avenir (abandonné)	32 Vic., Chap. 52	1,710 00	11.50
De la rive sud (partie de subvention déclinée par les compagnies de Q. M. & C. et P. & P.	58 Vic., Chap. 2, Sec. 5		
Embranchement St-Jérôme du chemin de colonisation de Montréal, au- delà de St-Jérôme	37 et 38 Vic., Chap. 2, Sec. 1	4,000 00	18
A reporter			1,871.75

C.—*Suite.*

désignées ; 2o. des sommes payées jusqu'au 30 juin 1899, et 3o. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

Total de la subvention.	Nombre de milles actuellement cons- truits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1899.	Subventions devenues ca- duques, trans- portées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
8,889,822 95	1,070.844	6,608,078 80	1,948,048 65	333,695 50	
240,000 00	240,000 00		
30,000 00	30,000 00			
43,000 00	43	43,000 00			
377,500 00	} 96	434,342 10			
56,842 10					
19,665 00	11.50	19,665 00			
50,000 00	50,000 00		
72,000 00	3,150 00	68,850 00		
9,778,830 05	1,221.344	7,188,235 90	2,256,893 65	333,695 50	

Tableau

ETAT :—1o. des subventions en argent accordées aux chemins de fer ci-après
restant à payer à

SUBVENTIONS

NOMS DES CHEMINS DE FER	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Quantum par mille.	Total du nombre- de milles sub- ventionnés.
		\$ cts.	
	Beports		1,871.75
St-Laurent & Adirondack.....	54 Vic., Chap. 88, Sec. 1, par. "a," et 57 Vic., Chap. 5, céd. A.....	3,200 00	22
St-Laurent & Lac Champlain....	37 et 38 Vic., Chap. 2, Sec. 1, et 49-50 Vic., Chap. 77, Sec. 5.....	4,000 00	69
Waterloo & Magog.....	37 et 38 Vic., Chap. 2, Sec. 1, et 40 Vic., Chap. 3.....	4,000 00	43
Totaux.....			2,005.75

DEPARTMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

BUREAU DES CHEMINS DE FER,

Quebec, 30 juin, 1899.

C.—Suite.

désignés ; 2o. des sommes payés jusqu'au 30 juin 1899, et 3o. des montants cette dernière date.

EN ARGENT.

total de la subvention.	Nombre de milles actuellement cons- truits.	Montants payés jusqu'au 30 juin 1899.	Subventions devenues ca- duques, trans- portées ou abandonnées.	Balances à être payées quand elles seront dues.	Dates fixées pour l'achèvement des travaux
\$ cts.		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
9,778,830 05	1,221.344	7,188,235 90	2,256,898 65	333,695 50	
70,400 00	20.38	65,216 00	5,184 00		
276,000 00	62.57	250,280 00	25.720 00		
172,000 00	43	172,000 00			
10,297,230 05	1,347.294	7,675,731 90	2,287,802 65	333,695 50

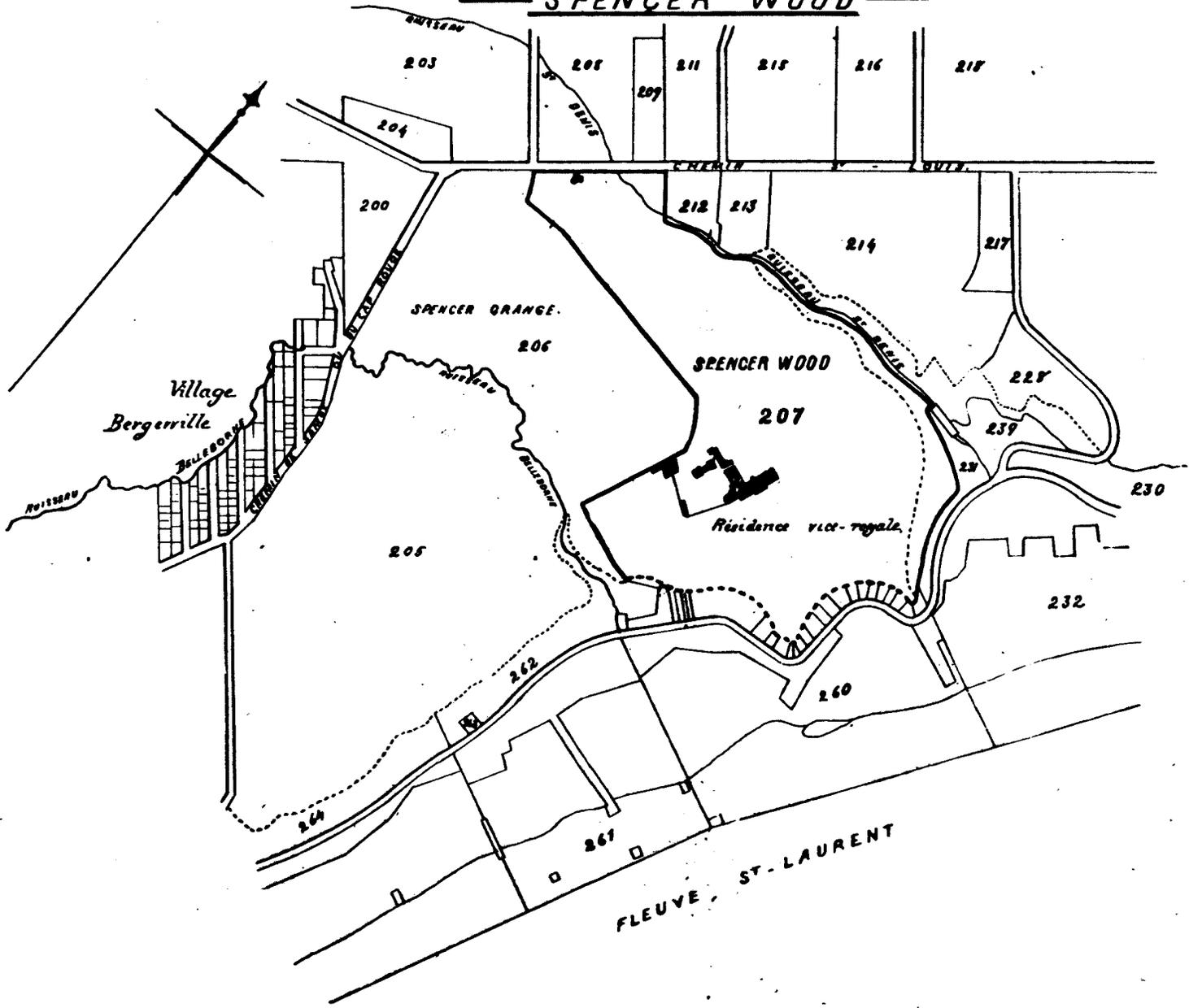
LOUIS A. VALLÉE.

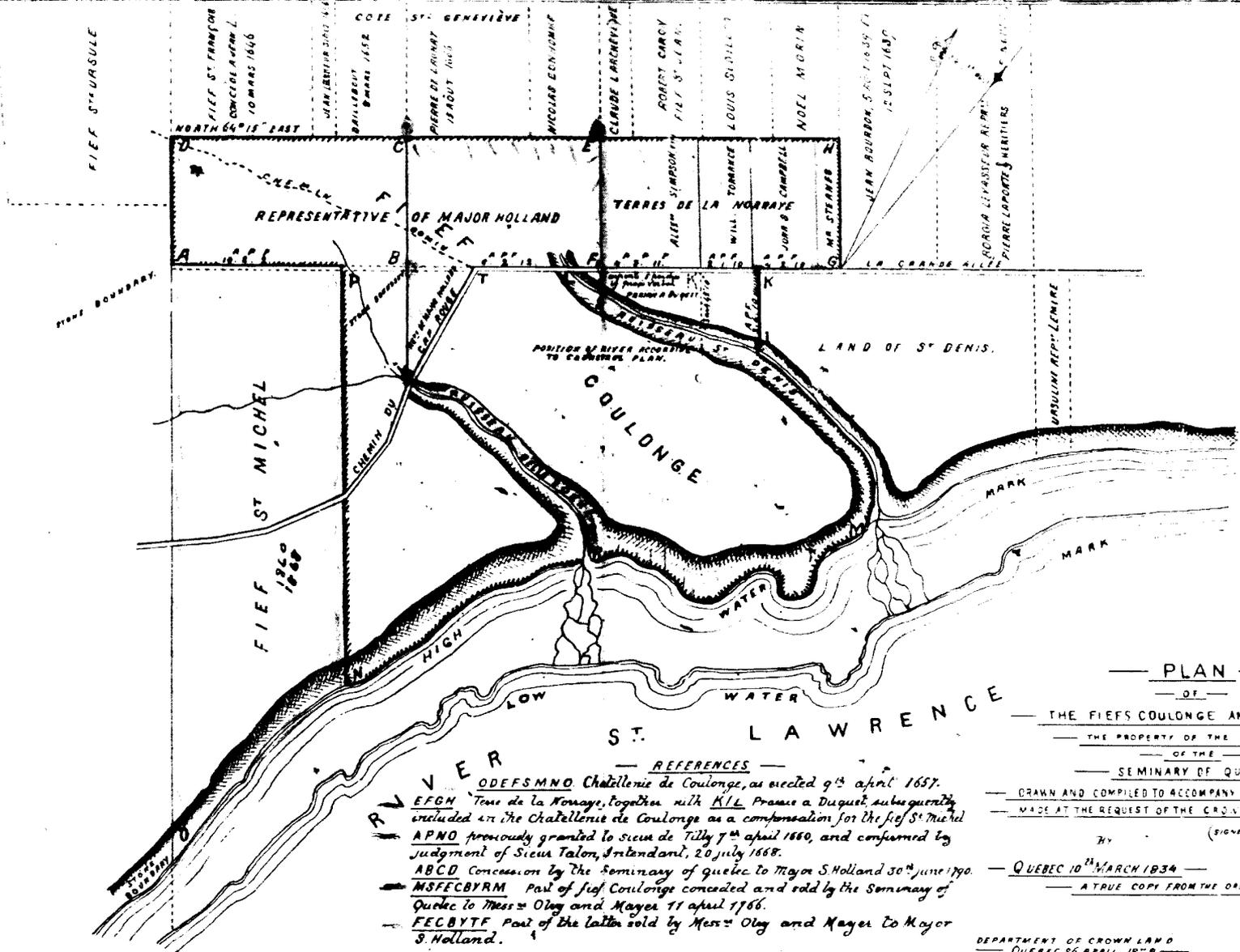
Ingénieur et Directeur des Chemins de Fer.

— PLAN INDIQUANT LE TERRAIN ET LA RÉSIDENCE —

85

— SPENCER WOOD —





— PLAN —
 OF —
 THE FIEFS COULONGE AND ST MICHEL —
 THE PROPERTY OF THE GENTLEMEN —
 OF THE —
 SEMINARY OF QUEBEC —

DRAWN AND COMPILED TO ACCOMPANY A REPORT THEREON
 MADE AT THE REQUEST OF THE CROWN AND THE SEMINARY
 BY (signed) Jos Couchois, Insp. Sur. g. et
 Jos Hamet, Land Surv.
 — QUEBEC 10th MARCH 1834 —
 — A TRUE COPY FROM THE ORIGINAL OF RECORD IN MY OFFICE —
 (signed) Jos Hamet

- REFERENCES —
- ODEFSMNO Chatellenie de Coulonge, as erected 9th April 1657.
 - EFGH Terres de la Norrage, together with ALL Prames a Duquet, subsequently included in the Chatellenie de Coulonge as a compensation for the fief St Michel
 - APNO previously granted to Sieur de Tilly 7th April 1660, and confirmed by judgment of Sieur Talon, Intendant, 20 July 1668.
 - ABCD Concession by the Seminary of Quebec to Major S. Holland 30th June 1760.
 - MSFECBYRM Part of fief Coulonge conceded and sold by the Seminary of Quebec to Messrs Olay and Mayer 11 April 1766.
 - FECBYTF Part of the latter sold by Messrs Olay and Mayer to Major S. Holland.

DEPARTMENT OF CROWN LAND
 QUEBEC 26 APRIL 1872
 (signed) G. B. Jache
 — assistant commissaire. —
 Id. Surv.^r

TRUE COPY OF THE PLAN
 FILED AS EXHIBIT IN N^o 686
 4 MARCH 1872
 Signed J. B. D. G.



SPENCER WOOD EN 1899.



SPENCER WOOD AU TEMPS DE LORD ELGIN.

TABLEAU D.

Etat:—1° des subventions accordées à certaines compagnies de chemins de fer; 2° des sommes payées à ces compagnies jusqu'au 30 juin 1899; 3° des montants restant à payer à cette dernière date; 4° des subventions qui sont devenues caduques, etc.

SUBVENTIONS EN TERRES.

NOMS DES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.	ACTES ACCORDANT LA OU LES SUBVENTIONS.	Nbre de milles donnant droit à une subvention.	Nombre d'acres par mille.	Subventions totales en acres de terre.	Date de la conversion en argent à 70 cts l'acre.	Montant des lers 35 cts par acre.		Nbre milles actuellement construits.	Montants payés sur les lers 35 cts jusqu'au 30 juin 1899.		Balances à payer quand elles seront dues sur les lers 35 cts.	Balances à payer quand elles seront dues sur les 2èmes 35 cts réduits à 17½ cts.	Subventions qui sont devenues caduques par laps de temps ou par nombre de milles en moins, etc.		Dates fixées pour l'achèvement des travaux.
						\$ c.	\$ c.		\$ c.	\$ c.			lers 35 cts.	2èmes 35 cts réduits à 17½ cts.	
Baie des Chaleurs	45 Vict., chap. 23, sec. 1, par. b. } 51-52 Vict., chap. 91, sec. 12. }	180	10,000	1,800,000	14 août '86.	630,000 00	315,000 00	80.	594,530 49	35,000 00	629,530 49	35,469 51	280,000 00		31 déc. 1899.
do do do	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. j.		10,000	800,000	23 avril '91.	280,000 00	140,000 00		280,000 00	35,999 12	315,999 12		104,000 88		do.
Jonction de Beauharnois	51-52 Vict., chap. 91, sec. 3.	20	5,000	100,000	19 jan. '89.	35,000 00	17,500 00	19. 10/100	33,464 00	16,731 25	50,195 25			1,536 50	768 25
Comté Drummond	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. d.	27	10,000	270,000	16 jan. '91.	94,500 00	47,250 00	27.	94,500 00	47,250 00	141,750 00				
do do	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. e; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.	23	10,000	230,000		80,500 00	40,250 00							80,500 00	40,250 00
Vallée est du Richelieu	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. ee; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.	25	10,000	250,000	8 juillet '92.	87,500 00	43,750 00	22.16	77,560 00	38,780 00	116,340 00			9,940 00	4,970 00
Grand Nord	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. g, ss. 1; et 56 Vict., chap. 3, ss. 2 et 3.	33	10,000	330,000	19 juin '88 } 9 fév. '91 } 16 juil. '88 }	115,500 00	57,750 00	28.	99,656 96	49,828 45	149,485 41	15,843 04	7,921 55		31 déc. 1900.
Grand Nord (Section des Basses Laurentides)	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. k; et 56 Vict. chap. 3, secs. 2 et 3	23	5,000	115,000	août '93.	40,250 00	20,125 00	20.	40,250 00	20,125 00	60,375 00				
Pont sur le St-Maurice	56 Vic., chap. 3, sec. 2; et 58 Vict., chap. 2, s. 4, ss. 3			50,000		17,500 00	8,750 00		17,500 00	8,750 00	26,250 00				
Grand Nord (de St-André à Lachute)	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. g, ss. 2; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.	7	10,000	70,000	9 fév. '91.	24,500 00	12,250 00	6.74	23,590 00	11,795 00	35,385 00			910 00	455 00
Hereford	45 Vict., chap. 23, sec. 1 et 51-52 Vict. chap. 91, secs. 9 et 10	35	4,000	140,000	2 août '88.	49,000 00	24,500 00	35.	49,000 00	24,500 00	73,500 00				
Joliette et St-Jean de Matha	54 Vict., chap. 88, sec. 1 par. n; et 57 Vict. chap. 5, Céd. A.	8	10,000	80,000	27 juin '91.	28,000 00	14,000 00		600 00		600 00			27,400 00	14,000 00
Assomption	49-50 Vict., chap. 77, sec. 9.	3½	3,000	10,500	7 jan. '87.	3,675 00	1,837 50	3½.	3,675 00	1,837 50	5,512 50				
Lac St-François et Napierville	54 Vict., chap. 88, sec. 1 par. u; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.	20	10,000	200,000	8 juillet 92.	70,000 00	35,000 00		1,443 75		1,443 75			68,556 25	35,000 00
Colonisation de la Rivière St-Jean	54 Vict., chap. 88, sec. 1 par. t; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.	50	5,000	250,000	5 sept. 93.	87,500 00	43,750 00	44.88	78,540 00	39,270 00	117,810 00			8,960 00	4,480 00
Lac Beauport et Métabetchouan	54 Vict., chap. 88, sec. 1 par. d.	25	10,000	250,000	5 fév. '92.	87,500 00	43,750 00	25.	87,350 83	43,750 00	131,100 83	149 17			
Bassess Laurentides	45 Vict., chap. 23, sec. 1; et 56 Vict., chap. 101, sec. 5.	38.84	12,358½	480,000	12 oct. 86.	168,000 00	84,000 00	38.84	168,000 00	84,000 00	252,090 90				
Métabetchouan	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. v; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.	30	10,000	300,000		105,000 00	52,500 00							105,000 00	52,500 00
Colonisation de Montfort	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. gg.	21	10,000	210,000	6 juillet '91.	73,500 00	36,750 00	21.	73,500 00	36,395 80	109,895 80		354 20		
Montréal et Lac Maskinongé	49-50 Vict., chap. 77, sec. 7; et 51-52 Vict., chap. 91, sec. 3.	13	5,000	65,000	16 juillet '88.	22,750 00	11,375 00	13.	22,750 00	11,375 00	34,125 00				
Montréal et Ottawa	51-52 Vict., chap. 91, sec. 9; et 53 Vict., chap. 101, sec. 6.	30	10,000	300,000	29 jan. '89.	105,000 00	52,500 00	23.5	105,000 00	52,500 00	157,500 00				
Montréal et Occidental	49-50 Vict., chap. 77, sec. 4; et 51-52 Vict., chap. 91, sec. 5.	70	5,000	350,000	28 mai '92.	122,500 00	61,250 00	70.	122,500 00	61,250 00	183,750 00				
Jonction de Napierville	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. o; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.	15	10,000	150,000		52,500 00	26,250 00							52,500 00	26,250 00
Ottawa et Vallée de la Gatineau	45 Vict., chap. 23, sec. 1; et 56 Vict., chap. 3, sec. 4.	52	4,000	208,000	10 juillet '93.	72,800 00	36,400 00		72,800 00	36,400 00	109,200 00				
do do do	45 Vict., chap. 23, sec. 1; et 54 Vict., chap. 88, sec. 2.	75	6,000	450,000	31 dec. 91. } 5 sept. '93. }	157,500 00	78,750 00	54.5	147,178 00	63,000 00	210,178 00	10,322 00	15,750 00		31 déc. 1899.
Embranchement de Portage du Fort et de Bristol	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. ff.; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.	15	10,000	150,000	8 juillet '92.	52,500 00	26,250 00							52,500 00	26,250 00
Pontiac et Renfrew	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. ll.	5	10,000	50,000	3 fév. '91.	17,500 00	8,750 00	5.	17,500 00	8,750 00	26,250 00				
Québec Central, Jonction de Tring au Lac Mégantic	52 Vict., chap. 86, sec. 1; 53 Vict., chap. 101, sec. 9; et 54 Vict., chap. 88, sec. 4.	52	2,250	117,000	5 sept. '93.	40,950 00	20,475 00	59.36	40,950 00	20,475 00	61,425 00				
Québec et Lac St-Jean	37 et 38 Vict., chap. 2, sec. 1; et 45 Vict., chap. 23, sec. 1.	170	5,000	850,000	14 août '86.	297,500 00	148,750 00	170.	297,500 00	148,750 00	446,250 00				
Québec et Lac St. Jean, de Pointe-aux-Trembles à Roberval	51-52 Vict., chap. 91, sec. 1.	14	10,000	140,000	3 sept. '88.	49,000 00	24,500 00	13.86	48,510 00	24,255 00	72,765 00			490 00	245 00
do do do à Métabetchouan	51-52 Vict., chap. 91, sec. 1; et 55-56 Vict., chap. 66.	14	5,000	70,000	3 sept. '88.	24,500 00	12,250 00	7.71	13,492 50	6,746 25	20,238 75			11,007 50	5,503 75
do do de Métabetchouan à la Baie des Ha! Ha!	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. p; et 55-56 Vict., chap. 66.	66	5,000	330,000	13 mai '92. }	115,500 00	57,750 00	46.347	124,742 95	52,746 40	177,489 35	9,625 00	1,764 55	882 35	
do do do do do	55-56 Vict., chap. 66.			31,450		11,007 50	5,503 75								
do do Embran. entre Rivière à Pierre et La Tuque	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. r; et 57 Vict., chap. 5, sec. 5, et Céd. A.	45	10,000	450,000	8 avril '91.	157,500 00	78,750 00							157,500 00	78,750 00
Québec, Montmorency et Charlevoix	45 Vict., chap. 23; 57 Vict., chap. 5; et 58 Vict., chap. 2.	90	4,000	360,000	11 août '87.	126,000 00	63,000 00	30.	42,000 00	21,000 00	63,000 00			84,000 00	42,000 00
Québec Oriental	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. n n; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.	100	10,000	1,000,000		350,000 00	175,000 00							350,000 00	175,000 00
St-Chrysostome	54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. z; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.	30	10,000	300,000		105,000 00	52,500 00							105,000 00	52,500 00
St-Jacques l'Achigan	49-50 Vict., chap. 77, sec. 8.	7	4,000	28,000		9,800 00	4,900 00							9,800 00	4,900 00
Trois-Rivières et Nord-Ouest	51-52 Vict., chap. 91, sec. 1; et 57 Vict., chap. 5, Céd. A.	70	10,000	700,000	4 août '88.	245,000 00	122,500 00		4,950 00		4,950 00			240,050 00	122,500 00
Témiscouata	45 Vict., chap. 23, sec. 1, et 51-52 Vict., chap. 91, sec. 8.	69	10,000	690,000	13 oct. '86 } 4 août '88. }	241,500 00	120,750 00	69.	241,500 00	120,750 00	362,250 00				
Comtés Unis	51-52 Vict., chap. 91, sec. 6; et 54 Vict., chap. 88, sec. 1, par. c.	60	10,000	600,000	10 juin '89 } 24 jan. '91 }	210,000 00	105,000 00	59.84	207,565 00	103,782 18	311,347 18	1,875 00	937 82	560 00	280 00
Totaux		1,631.34		13,324,950		4,663,732 50	2,331,866 25	993.367	3,232,099 48	1,225,791 95	4,457,891 43	63,658 72	418,589 45	1,367,974 80	687,484 35

TABLEAU E.

TABLEAU indiquant la longueur des chemins de fer construits ou en exploitation, ou prêts à être livrés à l'exploitation, dans la Province de Québec, le 30 juin 1899.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

	Milles
De la rivière Ristigouche—(frontière du Nouveau Brunswick) —jusqu'à la jonction de la " Chaudière".....	294.00
Embranchement de la Rivière-du-Loup.....	4.00
“ de St-Charles.....	13.00
“ de Rimouski.....	2.00
	313.00

CHEMIN DE FER "LE QUEBEC CENTRAL."

De la jonction, à Harlaka, avec l'Intercolonial, jusqu'à Sherbrooke	138.00
De la jonction de Beauce jusqu'à St-François.....	15.15
Embranchement de Tring.....	59.36
	212.51

CHEMIN DE FER INTERNATIONAL.

(Maintenant un chaînon de la ligne courte de la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien).

De la jonction avec le Grand-Tronc, à Lennoxville, jusqu'à la frontière du Maine, E.-U.....	81.25
---	-------

CHEMIN DE FER "LE GRAND-TRONC."

	Milles.
De la frontière du New-Hampshire jusqu'à Montréal.....	131.00
De Lévis à Richmond	96.50
Embranchement d'Arthabaska jusqu'à " Doucet's Landing" ..	34.71
De la jonction à St-Lambert jusqu'à " Rouse's Point ".....	43.68
Embranchement de Ste-Martine :—de St-Isidore à Hemming- ford	24.15
De Brosseau à Dundee	62.20
De Montréal à Lachine.....	8.00
De Montréal à la frontière d'Ontario	44.00
De la jonction avec le chemin de fer canadien du Pacifique, au Sault-au-Récollet, jusqu'à Lachine.....	6.50
	<hr/> 450.74

RÉSEAU DU CHEMIN DE FER DU SUD-EST.

(Maintenant sous le contrôle de la Compagnie du Pacifique Canadien,)

Chemin de fer du Sud-Est,—proprement dit :—

De la frontière du Vermont à Farnham-Ouest.....	44.00
Chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska,—de la jonction de Sutton à Sorel	96.00
Embranchement de St-Césaire.....	8.00
Chemin de fer de Jonction du St-Laurent et du Lac Cham- plain,—de Stanbridge à St-Guillaume.....	61.00
Embranchement de l'Avenir.....	11.50
	<hr/> 220.50

CHEMIN DE FER "LE CANADA-ATLANTIQUE."

De la frontière d'Ontario à la jonction de Lacolle	53.00
--	-------

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET DU LAC ST-JEAN.

Depuis la jonction avec le chemin de fer canadien du Pacifique, à 4 milles de Québec, à l'Ancienne-Lorette, jusqu'à la jon- ction de Chambord	172.84	
Depuis la jonction de Chambord jusqu'à Roberval	13.86	
do do do Chicoutimi	51.22	
Section terminale entre St-Ambroise de la Jeune-Lorette et la nouvelle station sur la propriété "Drum," au "Palais," à Québec	12.00	
	<hr/>	249.92

CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL ET DU LAC MASKINONGÉ.

(Exploité par le Pacifique Canadien.)

Depuis la jonction avec le chemin de fer canadien du Pacifique, près de St-Félix de Valois, jusqu'à St-Gabriel de Brandon.	13.00
---	-------

CHEMIN DE FER DU COMTÉ DE DRUMMOND.

De la jonction avec le Grand-Tranc, à Ste-Rosalie, jusqu'à Nicolet	65.98	
Depuis St-Léonard jusqu'à la jonction de la Chaudière	71.00	
	<hr/>	136.98

CHEMIN DE FER DE L'ASSOMPTION.

De la jonction avec le Pacifique Canadien, à l'Epiphanie, jusqu'au village de l'Assomption	3.50
---	------

RÉSEAU DU VERMONT-CENTRAL.

Chemin de fer du Vermont-Central :—de St-Jean à la fron- tière du Vermont	26.00	
Chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly :—de la jonction avec le Vermont-Central, à deux milles de St- Jean, jusqu'à Waterloo	41.00	
Chemin de fer Montréal, Portland et Boston :—de St-Lambert à la frontière, près de Frelighsburgh	54.00	
	<hr/>	121.00

**CHEMIN DE FER DE BOSTON ET MAINE, — (RÉSEAU DE LOWELL)
DIVISION DU PASSUMPSIC.**

Chemin de fer du Massawippi :—de la jonction avec le Grand Tronc, à Lennoxville, jusqu'à "North-Derby," sur la frontière du New-Hampshire	34.75	
Embranchement de Stanstead	5.00	
		39.75

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

De Montréal à Ottawa	120.00	
De Hull à Aylmer	7.50	
Embranchement de St-Jérôme	13.50	
" de Buckingham :—depuis la station de Buckingham jusqu'au village de Buckingham ..	4.10	
" de St-Lin	15.08	
" de St-Eustache	8.00	
" de Joliette :—de Lanoraie à St-Félix de Valois ..	24.00	
" de Berthier	2.09	
" des Piles	26.82	
De la jonction à St-Martin, jusqu'à Québec	159.10	
Extension à l'eau profonde, à Québec	0.86	
Chemin de ceinture, aux Trois-Rivières	3.00	
De "Mile-End" jusqu'à la jonction à St-Polycarpe	40.00	
De la jonction de Montréal jusqu'à "North Troy," comté de Brome	90.00	
De Waterloo à Sherbrooke	39.00	
Chemin de fer de la Vallée du Missisquoi :—De Eastman à Bolton-Sud	10.10	
		563.15

CHEMIN DE FER DE TÉMISCOUATA.

Depuis Fraserville jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick	69.28
--	-------

CHEMIN DE FER DE VEAUDREUIL ET PRESCOTT.

(Maintenant le chemin de fer de Montréal et Ottawa—exploité par le Pacifique Canadien.)

De Vaudreuil à Pointe-Fortune	23.50
-------------------------------------	-------

CHEMIN DE FER DU ST-LAURENT ET DES ADIRONDACKS.

De la jonction avec le Canada-Atlantique, près Valleyfield, jusqu'à la ligne frontière, dans la direction de Malone, E.-U.	20.38
---	-------

CHEMIN DE FER D'HEREFORD.

(Maintenant exploité par le "Maine-Central.")

De Cookshire jusqu'à la frontière du Vermont, à "Hall's Stream".....	35.00	
Embranchement de Cookshire jusqu'à "Lime Ridge," aux carrières de chaux et de marbre	18.52	
		<u>53.52</u>

CHEMIN DE FER DE LA MONTAGNE D'ORFORD.

Depuis Eastman jusqu'à Kingsbury	26.38
--	-------

CHEMIN DE FER DE PONTIAC ET RENFREW.

Depuis la station Wiman, sur le chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique, jusqu'aux mines de la Compagnie de Bristol	5.00
---	------

CHEMIN DE FER DES COMTÉS-UNIS.

De la jonction avec le Grand-Tronc, à St-Hyacinthe, jusqu'à Iberville.....	28.70	
De St-Hyacinthe à la jonction du Pacifique à St-Robert	31.14	
		<u>59.84</u>

CHEMIN DE FER DE COLONISATION DE MONTFORT.

De la jonction avec le chemin de fer Montréal et Occidental, à St-Sauveur, jusqu'à Arundel, comté d'Argenteuil.....	32.27
---	-------

CHEMIN DE FER DE LOTBINIÈRE ET MÉGANTIC.

De Lyster à St-Jean Deschailons	28.00
---------------------------------------	-------

CHEMIN DE FER DE JONCTION ET DES CARRIÈRES DE PHILIPSBURG.

De la jonction avec le Vermont-Central, à Stanbridge, jusqu'à Philipsburg.....	5.87
--	------

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE COMPAGNIE D'ARDOISE DE "NEW ROCKLAND."

De la jonction avec le Grand-Tronc, jusqu'aux Carrières de New Rockland	4.12
---	------

**CHEMIN DE FER D'OTTAWA ET DE LA VALLÉE DE LA
GATINEAU**

Depuis Hull jusqu'au village de Gracefield 56.50

CHEMIN DE FER "MONTRÉAL ET OCCIDENTAL."

(Exploité par le Pacifique Canadien.)

Depuis St-Jérôme jusqu'à la Chute aux Iroquois 70.00

CHEMIN DE FER "LE GRAND NORD."

De la jonction avec le Pacifique Canadien, à St-Jérôme, jusqu'à
près de Montcalm 28.00

De la jonction avec les Basses-Laurentides, à St-Tite, jusqu'à
Shawinigan 20.00

48.00

CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE D'OTTAWA.

De Lachute à St-André 6.74

CHEMIN DE FER DE JONCTION DE PONTIAC AU PACIFIQUE.

Depuis Aylmer jusqu'à 12 milles au-delà du Fort Coulonge... 71.00

CHEMIN DE FER DES BASSES-LAURENTIDES.

(Maintenant exploité par la Cie du chemin de fer Le Grand Nord.)

Du point de jonction avec le chemin de fer des Piles, à la sta-
tion de St-Tite, à 3 milles au sud du terminus du chemin
des Piles, à aller jusqu'à la station de la Rivière à Pierre,
sur la ligne du Québec et du Lac St-Jean 38.84

CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS.

De la jonction avec l'Intercolonial, à Métapédia, jusqu'à New
Carlisle 98.00

CHEMIN DE FER "LE GRAND ORIENTAL."

Du village d'Yamaska jusqu'à la rivière St-François 6.11

De St-Grégoire, à la jonction avec le Grand-Tronc—(embran-
chement d'Arthabaska), jusqu'à la ville de Nicolet, près la
jonction avec le chemin de fer du comté de Drummond.. 6.75

12.86

CHEMIN DE FER QUÉBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX.	
De Québec au Cap Tourmente, à St-Joachim	30.00
CHEMIN DE FER DE COLONISATION DU LAC TÉMISCAMINGUE.	
De Mattawa au lac Kippewa	45.88
CHEMIN DE FER DU CAP DE LA MADELEINE.	
De la jonction avec le Pacifique, à la jonction des Piles, jusqu'au village du Cap de la Madeleine	2.66
CHEMIN DE FER DE LA RIVE SUD.	
De St-Lambert à Sorel	45.50
CHEMIN DE FER CHATEAUGUAY ET NORD, MU PAR L'ELECTRICITÉ.	
Depuis Hochelaga jusqu'au bout de l'Île	12.00
CHEMIN DE FER CARILLON ET GRENVILLE.	
De Carillon à Grenville	12.75
CHEMIN DE FER DE JONCTION DE BEAUHARNOIS.	
De Ste-Martine à Valleyfield	19.13
CHEMIN DE FER VALLEE-EST DU RICHELIEU.	
De Iberville à Lacolle	22.16
Formant, dans toute la province, un total de voies ferrées cons- truites ou en exploitation, ou prêtes à être livrées à l'ex- ploitation, à venir au 30 juin 1899, de	3,379.48
Sur ce total de 3,379.48 milles, il a été construit, depuis le 1er juillet 1867, date de l'établissement de la Confédération.	2,804.23
Et avant le 1er juillet 1867	575.25
En tout	3,379.48

LOUIS A. VALLÉE,

Directeur et Ingénieur des chemins de fer.

Département des Travaux Publics,
Bureau des chemins de fer.

Québec, 30 juin 1899.

CINQUIÈME PARTIE.

INSPECTION DES ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET DES EDIFICES PUBLICS.

Bureau des Inspecteurs.

MM. Joseph Lessard (président), Louis Guyon et James Mitchell, de Montréal (80, rue St-Gabriel), M. Charles-T. Côté, de Québec; le docteur C.-N. Stevenson, de Coaticooke.

Inspectrices des établissements industriels.

Madame J.-N. Provencher et Madame A. King (80, rue St-Gabriel, Montréal).

Inspecteur hygiénique des établissements industriels.

Docteur Delphis Brochu, de Québec.

Examineurs des inspecteurs des chaudières à vapeur.

MM. François Gendron, de Sorel; F.-X. Drolet, de Québec; Alexandre Bonnin, de Montréal.

Le droit fixé pour l'inspection et l'examen est de cinq piastres. Le diplôme est gratuit.

Inspection des chaudières à vapeur.

Conformément aux dispositions de l'Acte 57 Victoria, ch. 30, tout propriétaire d'établissement industriel (à moins d'exemption formelle par règlement régulièrement édicté) est obligé, chaque année, de fournir à l'inspecteur officiel "un certificat d'inspection des chaudières à vapeur et moteurs, dans l'établissement, ainsi que des conduites-vapeur."

Aucun tarif n'a été fixé pour le coût de l'inspection des chaudières à vapeur.

Noms des personnes ayant qualité pour faire les inspections de chaudières à vapeur requises par l'acte 57 Victoria, chapitre 30,

E.-O. Champagne,	Montréal.	F.-X. Lavigne,	Longue-Pointe.
O.-E. Granberg,	"	Arthur-E. Pontbriand,	Sorel.
Louis Arpin,	"	Jos.-E. Beauchemin,	"
Wm. Laurie,	"	Jos. Samson,	Lévis.
Chs. Allard,	"	J.-A. Samson,	"
A. York,	"	N.-A. Many,	Lauzon.
Jos. Martineau,	"	E.-D. Montgomery,	Québec.
J.-E. Huntingdon,	"	Robert McKay,	"
Rosario Drouin,	"	Achille Michaud, St-Sauveur,	"
J.-R. Guillemette,	"	Nap. Samson, Rivière-du-Loup (en	
Nap. Piché,	"	bas).	
Alph. Toutant,	"	Cornelius Granberg,	Coaticooke.
Lact. Paquin,	"	E.-A. Atkins,	Montréal et Toronto.
W. Leclaire,	"	F.-W. Donaldson,	"
Hormisdas Denis (Mile-End),	"	James Kay,	Aylmer.
E.-F. Valiquette (St-Henri),	"	Ach. LaMothe, St-Bonaventure	Upton
Damase Morin, Ste-Cunégonde de		Ov. LaMothe,	"
Montréal.		Jules Lefebvre,	Québec.
W.-H. Monks,	Pointe Claire.	Alfred Pearce Robb,	Toronto.
Joseph Massé,	Granby.	Oliver Phelps,	"
Ch.-O. Granberg,	"		
Richard Marchand, Ste-Cunégonde de			
Montréal.			

Québec, 30 septembre 1899.

ERNEST GAGNON,

Secrétaire du département des Travaux publics, P. Q.

DISCOURS PRONONCÉ PAR L'HON. HENRY-THOMAS DUFFY,

COMMISSAIRE DES TRAVAUX PUBLICS, P. Q.

A l'ouverture de la Convention des Inspecteurs d'établissements industriels du Canada et des Etats-Unis, tenue au Palais Législatif de Québec les 29, 30 et 31 août 1899.

Monsieur le président,

Messieurs,

En ma qualité de commissaire des Travaux publics, et de la part du gouvernement de la province de Québec, j'éprouve un bien grand plaisir à souhaiter une cordiale bienvenue aux membres de l'Association internationale des inspecteurs d'usines qui sont actuellement réunis dans notre ville.

Au point de vue du nombre, cette invasion de notre pays par nos voisins du sud, est formidable. Néanmoins je suis heureux de remarquer que vous venez non pas comme des messagers de guerre, mais pour servir la cause de l'humanité, pour considérer les meilleurs moyens de promouvoir la sûreté et le confort de l'ouvrier, de maintenir l'harmonie entre lui et ses patrons, et de contribuer généralement à la prospérité de nos grands établissements industriels.

J'espère que nous n'aurons jamais à envahir nos pays respectifs avec des motifs moins amicaux, et que les bons sentiments qui existent à l'heure présente entre nous se maintiendront toujours.

Aussi longtemps que dureront ces bonnes relations, toutes les questions d'alliance, à l'heure du péril, pour l'un ou pour l'autre pays, se régleront d'elles-mêmes, de la bonne manière et au bon moment.

Vous pouvez compter sur une bienvenue cordiale de la part de toutes les classes, et nous espérons que votre séjour au milieu de nous vous sera à la fois agréable et profitable.

Aucun corps public ne peut se livrer à une tâche plus bienfaisante et plus utile que celle à laquelle vous vous dévouez.

Ce siècle a vu, plus que tout autre, surgir de vastes établissements industriels en Angleterre et en Amérique. De nouvelles inventions ont mis à l'œuvre des machines compliquées, actionnées par un pouvoir énorme, à une vitesse qui défie souvent celle de l'éclair.

Le danger qu'affrontent ceux qui font mouvoir ces machines est très grand, et l'on a juste raison de redouter les accidents qui peuvent en résulter.

C'est à la gloire et à l'honneur de cette fin de siècle, de voir que toutes les classes, depuis les officiers les plus élevés du gouvernement jusqu'aux plus humbles travailleurs, ont porté attention aux périls et aux rudes labeurs des classes ouvrières.

Quand l'empire romain était à son apogée, toutes les industries de ce pays, de fait toutes les espèces de travaux étaient aux mains de ceux qui avaient été faits prisonniers sur les champs de bataille et convertis en esclaves. Leur vie et leur bien-être étaient considérés comme peu de chose. Leur condition n'était qu'un peu meilleure, au moyen âge, et à la vérité, il en fut ainsi jusqu'à ces derniers temps. Aujourd'hui, cependant, en Angleterre et en Amérique, nos ouvriers sont regardés comme notre force et la vraie base de la grandeur nationale.

En ce pays-ci, notre droit civil ordinaire accorde un droit d'action pour dommages et intérêts à l'employé contre son patron, qui se serait rendu coupable de quelque négligence, et le patron est obligé de lui donner une compensation pour le préjudice qu'il aurait subi.

Néanmoins dans ce pays-ci, en Angleterre et aux Etats-Unis, cela a encore paru insuffisant pour la sauvegarde et la protection des intérêts de l'ouvrier.

En conséquence, une législation spéciale, sous un nom ou sous un autre, a été faite pour atténuer grandement le risque et le danger auxquels s'exposent les manœuvres, et pour contribuer d'une façon appréciable à son bien-être.

J'ai jeté la vue sur le rapport des procédures de la dernière réunion de votre association, et la simple énumération des sujets qui ont alors été étudiés, fait voir l'étendue de vos travaux et le bénéfice qu'en retirent les ouvriers.

Vous avez des lois qui ont trait à l'emploi des femmes et des enfants à l'âge auquel les enfants peuvent être employés ; à l'éducation qu'ils doivent avoir reçue avant de se mettre à travailler ; au nombre d'heures pendant lesquelles ils devront travailler chaque jour ; aux conditions sous lesquelles ils serviront ; à la manière dont les machines seront gardées et protégées pour l'avantage de tous ; aux dimensions des bâtisses dans lesquelles ils travailleront ; à la ventilation des ateliers ; à la manière dont les courroies et les roues d'engrenage doivent être disposées et masquées ; à la protection contre le feu et aux moyens de sauvetage dans les cas d'incendie, de danger et à d'autres sujets de la plus grande importance pour la sûreté et le confort des ouvriers.

Il me fait plaisir de constater qu'il est généralement admis que nos lois et nos règlements sur ces sujets, ne sont pas surpassés dans aucun pays du monde.

L'utilité de ces lois et de ces règlements, au reste je puis dire de toutes les lois, repose sur la manière dont ils sont appliqués.

Messieurs, vous êtes ceux qui sont chargés de l'administration de ces lois, dans les Etats et les provinces que vous représentez.

Dans l'accomplissement de vos devoirs, vous êtes appelés à appliquer les lois, non pas aveuglément et sans égard aux cas particuliers, mais à user de beaucoup de discrétion et de sens commun. Tout d'abord, vous êtes appelés à protéger les ouvriers, à voir à ce que rien ne soit négligé pour contribuer à leur bien-être et à leur sûreté.

Cependant, votre tâche n'est pas facile. Vous avez affaire à des corporations et à des patrons puissants ; et c'est votre devoir, tout en faisant respecter la loi, de vous prononcer de manière à créer le moins d'irritation possible, à ne pas laisser croire aux patrons que les ouvriers sont leurs ennemis.

Quand des différends s'élèvent entre employés et patrons, souvent, en mettant à contribution le tact et le jugement, il vous est possible de rétablir l'harmonie dans des cas qui auraient pu, autrement, donner lieu à des grèves pour créer d'interminables différends.

Pour ma part, je regarde les inspecteurs d'usines comme des gens à qui ont été confiés les intérêts les plus importants, et qui sont appelés à remplir les devoirs les plus délicats.

Dans cette province, l'inspecteur en chef, M. Lessard, c'est vu paralysé par la maladie pendant longtemps, mais je suis heureux de certifier que les autres inspecteurs des établissements industriels ont accompli leurs devoirs d'une façon presque idéale.

Ils mettent un véritable enthousiasme à accomplir leur tâche, et je suis fier de dire qu'ils ne désirent rien tant que le perfectionnement de nos règlements, de temps à autre, et leur mise en vigueur de la manière la plus avantageuse.

Comme chef du département des Travaux publics dans cette province, j'ai toujours à prononcer en dernier ressort, et je suis toujours prêt à accueillir, même la plus petite suggestion du plus humble ouvrier, sur tout ce qui a rapport à l'amélioration ou à l'administration de ses lois.

Il n'y a pas de loi parfaite, et il y a plusieurs questions au sujet des classes ouvrières qu'il n'a pas été dans les moyens de la législation de résoudre jusqu'à présent.

Toutefois, la tendance et le désir sont toujours dans le sens de l'amélioration. La question des grèves et des différends entre ouvriers et patrons est encore l'un des grands problèmes qu'on n'a pas réussi à résoudre. Grâce à la nature volontaire du contrat existant entre eux, il peut se faire qu'il soit toujours impossible d'instituer un tribunal dont la décision soit finale et exécutoire.

Une grève de la part d'un corps d'ouvriers ressemble, en quelque sorte, à la guerre entre nations. A la conférence tenue récemment à La Haye, bien qu'il ait été jugé impossible d'établir un tribunal dont la décision lierait les nations, il a paru généralement admis comme désirable qu'un tribunal fût créé, auquel, dans le cas de différends, chaque nation pourrait en appeler pour obtenir l'intervention et les bons offices de ses membres.

M'est avis qu'un semblable tribunal pourrait être créé pour le règlement des grèves et des différends entre ouvriers et patrons, auquel chaque partie pourrait en appeler pour obtenir son assistance amicale comme moyen de concilier les parties et de régler leurs différends.

Ici, le premier ministre du Dominion, le lieutenant-gouverneur et le premier ministre de la province concernée, pourrait faire partie d'un tel tribunal.

Je n'ai pas de doute que leur médiation aurait souvent son effet.

Je vous invite à prendre en considération ce sujet et je serais très heureux de recevoir, par l'intermédiaire de la presse ou autrement, les observations des ouvriers et des patrons sur les suggestions que je viens de faire.

Messieurs, vous vous êtes associés volontairement pour comparer et discuter les lois de nos Etats et de nos provinces et leur mode d'application, dans le but de les amender d'année en année.

A mesure que les règlements seront améliorés et leur application rendue plus efficace, la condition de nos ouvriers deviendra meilleure et leur vie plus en sûreté.

Aucune chose plus digne ne peut appeler l'attention d'aucun homme et je vous souhaite tous les succès possibles dans vos délibérations.

RAPPORT DE M. LOUIS GUYON

MONTRÉAL, 13 juillet 1899.

A L'HON. H.-T. DUFFY,

Commissaire des Travaux Publics.

Monsieur,

Conformément aux instructions reçues, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport annuel sur l'inspection des établissements industriels et des édifices publics dans la division ouest de Montréal, pendant l'année 1898-89.

ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS.

L'inspection des établissements situés à la campagne ayant été vigoureusement poussée durant l'exercice passé, a eu pour effet d'ajouter à la liste déjà donnée dans nos rapports précédents, toute une nouvelle catégorie d'industries qu'on n'avait pu atteindre jusqu'à présent.

Je suis maintenant persuadé que tous les industriels dans ma division, se servant de force motrice, ont été instruits de leur devoirs, en ce qui concerne les exigences de la loi.

AGE D'ADMISSION.

La question de l'âge d'admission des enfants dans toutes espèces d'industries préoccupe en ce moment la classe ouvrière plus que jamais peut-être.

Il n'y a eu que peu de contravention à cet article. Comme par le passé, ces contraventions furent relevées dans les filatures de laine et de coton.

Par contre, cette catégorie de jeunes employés a totalement disparue dans l'industrie des allumettes, grâce à l'introduction récente de procédés nouveaux.

HEURES DU TRAVAIL.

14 demandes d'exemption ont été accordées pour permettre aux filles de travailler les heures de surplus permises par la loi.

ACCIDENTS.

En lisant la liste des accidents, annexée au présent rapport, liste douloureusement longue, le lecteur le plus indifférent ne pourra passer outre sans se demander quel serait le chiffre des victimes du travail si l'inspecteur, par des soins vigilants, ne cessait de crier gare aux industriels.

C'est bien la partie la plus importante du service, tant par le caractère navrant de beaucoup de ces malheurs, que par les conséquences désastreuses pour la famille ouvrière.

INSPECTION DES CHAUDIÈRES.

Une augmentation très forte sur le chiffre des inspections de chaudières pour l'année qui vient de finir, me porte à espérer qu'une solution pratique et définitive sera donnée à cette importante question.

Grâce aux retours complets entre nos mains, nous serons en mesure de vous présenter bientôt une statistique certaine du groupement et du nombre des chaudières tombant sous l'action de la loi.

Chaudières inspectées par la Cie d'assurance.....	155
“ inspectées par nos inspecteurs.....	255
Total.....	<u>390</u>

EDIFICES PUBLICS.

N'ayant été appelé à faire l'inspection des édifices religieux que depuis les changements tout récents faits dans cette partie du service, mes observations ne pourraient porter que sur quelques institutions déjà visitées par mon prédécesseur.

J'ai cependant cru utile d'ajouter une liste des édifices religieux visités, tant dans la ville de Montréal que hors de la ville.

Je me plais à signaler lors de mon passage dans ces institutions religieuses un désir bien réel de la part des directeurs et directrices de se conformer aux exigences de la loi dans la pleine limite de leurs moyens.

Le tout humblement soumis.

LOUIS GUYON,

Inspecteur E. I. et E. P.

LISTE DES ACCIDENTS

Arrivés dans la division d'inspection de Montréal, et consignés au rapport officiel de M. Louis Guyon.

NOM DE LA PERSONNE.	AGE.	ETABLISSEMENT.	DEGRÉ DE GRAVITÉ.
Pierre Houde.....	18	G. J. Esplin.....	Un Doigt coupé.
Napoléon Kingsley.....	18	“ “.....	Une partie de 3 doigts coupés.
Venance Lefebvre.....	40	Peck & Benny Co.	L'os du pied cassé.
J. Paquette.....	15	McClary Mfg. Co.....	Deux doigts coupés.
Chs. Deschênes.....	24	E. B. Eddy Co.....	Oeil légèrement brûlé.
David Robinson.....	34	Peck & Benny Co.....	Une jambe coupée.
H. Sénécal.....		The Singer Mnf. Co.....	Une main coupée.
M. Benoit.....		“ “ “.....	Un bras, l'estomac et une partie de la jambe échaudés.
Augustin Mathieu.....	17	E. B. Eddy Co.....	Un doigt coupé.
T. Mitchell.....		The Canada Paint Company.	Chute et graves contusions.
Joseph Godard.....	27	The Boston Rubber Co.....	Trois doigts coupés.
E. Brault.....	15	The McClary Mnf. Co.....	Un doigt coupé.
J. Bone.....	14	The Merchant Cotton Co.....	Main lacérée.
John Davidson.....	20	E. B. Eddy Co.....	Main gauche écrasée.
Louis Bourgeois.....		Gilmour & Hughson.....	Deux doigts coupés.
Emilia Monpetit.....	14	The Montreal Cotton Co.....	Extrémité du pouce écrasé.
Geo. White.....	14	The Royal Electric Co.....	Légère écrasure au pied.
R. H. Ash.....	39	“ “ “.....	Légère écrasure du pouce.
Ernest Brossard.....	17	G. J. Esplin.....	Deux doigts coupés.
William Hope.....	47	The Canada Sugar Refg Co..	Mort subite.
A. St. John.....	15	The Royal Electric Co.....	Légère écrasure à la main.
Patrick Shea.....		Lac Ouareau Mills, Charlemagne, P.Q.....	Pouce et 1er doigt blessés.
Geo. Ridgedale.....	21	The Royal Electric Co.....	Légère blessure au pied..
Robert Gray.....	43	E. B. Eddy Co.....	
A. Désautels.....	18	Ames Holden Co.....	Coupure à l'épaule.
R. Mills.....	30	The Northern Elect. Mnf. Co.	Quatre bouts de doigts coupés
G. Deagle.....	24	Ames Holden Co.....	Un doigt écrasé.
Nom omis.....		G. T. Bell.....	Un doigt coupé.
E. Bergeron.....	15	McClary Mnf. Co.....	Deux doigts coupés.
A. McDonald.....	18	The Royal Electric Co.....	Trois doigts coupés.
John Smith.....	39	The Montreal Car Wheels Co	Main coupée.
C. Bush.....	24	E. B. Eddy Co.....	Deux ongles arrachés.
Geo. Thomas.....	27	The Californian Iron Works.	Blessure au bras.
Lizzie Riley.....		A. H. Sims & Co.....	Blessée par aiguille à moulin
Charles Rivard.....	17	G. J. Asplin.....	Trois doigts coupés.
J. McLean.....	32	Park & Island Power House..	Un doigt coupé.
J. Healley.....	25	The Royal Electric Co.....	Blessure aux doigts.
J. B. Guerette.....	55	E. B. Eddy Co.....	Un doigt légèrement coupé.
E. Bérubé.....	45	Peck & Benny Co.....	Une jambe cassée.
T. B. Trafford.....	30	Pillow & Hersey Mnf. Co.....	Douleur interne.
Nom omis.....		The Montreal Biscuit Co.....	Un doigt écrasé.
S. Paquette.....	32	The Royal Electric Co.....	Pouce écrasé.
Jos Trépanier.....		W. Rutherford & Sons.....	Deux doigts coupés.
Osias Goulet.....	17	E. E. Eddy Co.....	Bout du pouce coupé.
S. Larivé.....	50	The James Shearer Co.....	Main gauche coupée.
Geo. Benoit.....	30	The Northern Electric Co.....	Bout d'un doigt coupé
Willie Sloan.....	15	E. B. Eddy Co.....	Bout d'un doigt écrasé.
Jos. Lizotte.....	25	The Merchant Cotton Co.....	Blessure à la main.

LISTE DES ACCIDENTS.—*Suite.*

NOM DE LA PERSONNE.	AGE.	ETABLISSEMENT.	DEGRÉ DE GRAVITÉ.
E. Hencé	37	The Merchant Cotton Co.....	Blessé à la tête et à la figure.
Ed. Lough.....	18	E. B. Eddy Co.....	Deux doigts écrasés.
Hugh Brandrith.....	41	McFarlane Paper Co, Joliette	Un bras coupé.
Napoléon Bréar	19	The Merchant Cotton Co.....	Deux doigts légèrement brûlés.
James Fortin.....	34	" " "	Bout d'un doigt coupé.
Bert. Talmadge.....	17	" " "	Un ongle arraché,
John Dame.....	46	E. B. Eddy Co.....	Chute.
W. Townsend.....	45	The Merchant Cotton Co.....	Jambe blessée.
R. Berrigan.....		The Laing Mnf'g Co.....	Jambe blessée.
M. Morrisson.....	21	Pillow & Hersey.....	Eraflure au poignet.
A. Freckett.....		The William Mnf'g Co.....	Une main coupée.
J. Shertt.....	18	The Benallack Lith. & Prin.Co	Un bras coupé.
M. J. Malone.....	16	The Royal Electric Co.....	2 doigts légèrement coupés.
John McBride.....	41	The Merchant Cotton Co.....	Mains, bras et figure blessés.
Ed. Dansereau.....	35	Miller & Bros & Sons.....	Partie du 3me doigt coupée.
Ida Gibbons.....	16	Skelton Bros. Co.....	Main droite écrasée et brûlée.
D. Rocheleau.....		The Merchant Cotton Co.....	Œil crevé,
Charles Darwin.....		" " "	Blessé au côté.
Jane Couture.....	46	" " "	Contusionnée.
Samuel Goderre.....	38	Miller Bros. & Sons.....	Partie de doigt écrasée.
A. Ménard.....	13	Pillow & Hersey Co.....	Un doigt coupé.
Edward Brown.....	17	" " "	Trois doigts cassés.
Edwin Blonin.....	61	E. B. Eddy Co, Hull.....	Blessure externe.
Patrick Hutchinson.....	20	Pillow & Hersey Mnf'g Co.....	Main coupée.
Elizabeth Christie	18	A. H. Sims Co.....	Doigts brûlés.
Jos Chartier.....	30	The Dominion Wire Mnf'g Co	Jambe coupée.
Jos Prud'homme	52	E. B. Eddy Co.....	Deux doigts coupés.
Ferd. Rose.....	19	The Peck Benny Co.....	Jambe brûlée.
François Prémont.....	43	The Merchant Cotton Co.....	Jambe brisée.
A. Legeault.....	17	McClary Mnf'g Co.....	Un pouce coupé.
Alf. Gagné.....		M. Fauteux.....	Blessure au bras.
Patrick Green.....	17	The Thos Davidson Mnf'g Co.	
Harry Mollinsen		The Montreal Rol'g Mills Co.	Main coupée.
John Arbuckle.....	28	Pillow & Hersey Mnf'g Co.....	Jambe gauche coupée.
U. Leduc.....	17	G. & J. Esplin.....	Trois doigts et une partie de la main coupés.
John Moore.....	20	Thomas Davidson Co.....	Trois doigts écrasés.
J. Bisailon.....	18	The Montreal Rol'g Mills Co.	Un doigt coupé.
Henry Shields.....	18	H. R. Ives Co.....	Trois doigts coupés.
David Fortier.....	23	Peck & Benny Co.....	Ongle arraché.
J. Milloy.....	16	McClary Mnf'g Co.....	Un doigt coupé.
J. Carron.....	18	W. Rutherford & Sons.....	Deux doigts coupés.
Victoria Santerre	34	The Merchants Cotton Co.....	Contusions.
Antoine Meloche	37	The Dominion Bridge Co.....	Jambe écrasée.
Ernest Taylor	21	Peck & Benny Co.....	Un doigt coupé.
Albert Patenaude.....	14	E. B. Eddy Co.....	Coupure au pied.
I. Cavalier	35	The Canada Sugar Ref'g Co..	Blessure.
Geo. West.....	20	" " " "	Blessure à la jambe.
H. Bogg.....		The Singer Mnf'g Co.....	Pied brûlé.
Harry Creighton.....	43	E. B. Eddy Co.....	Blessure au pied.
W. Harrington.....	16	Pillow & Hersey Co.....	Deux doigts écrasés.
G. Gray	30	The Montreal Blanket Co. . .	Tué dans une carde.
J. Castello.....		H. R. Ives Co.....	Blessure à l'œil.
N. Roy.....		" " "	Blessure au pouce.

LOUIS GUYON, *Inspecteur.*

LISTE des établissements industriels inspectés par M. Louis Guyon pendant l'année financière 1898-99.

NOMS.	ENDROITS.	INDUSTRIES.
Ames & Holden	Montréal	Chaussures.
Amesse, Pascal.....	"	Fonderie.
Abattoir, Ouest.....	St-Henri	Abattage.
Auld, E.....	Montréal	Colle.
Aquin & Ilzweire.....	"	Moulin à scie.
Alaska Feather Co.....	"	Duvets, plumes, etc.
Allaire, F.....	St-Jérôme	Portes et châssis.
British American Dyeing Co.....	Verdun	Teinturerie.
Bateman & Co.....	Montréal.....	Machines.
Brush, George.....	"	"
Bennallack & Cie.....	"	Lithographe.
Bell Telephone.....	"	Usine de construction.
Belding & Paul.....	"	Filature de soie.
Baylis & Cie.....	"	Huiles et vernis.
Blackwell & Cie.....	"	Matériel de chemin de fer.
Bausch, Frank.....	Côte St-Paul.....	Tarrières et mèches.
Beckham, R.....	Montréal.....	Moulin à scie.
Bradshaw, W.....	"	Boîtes de bois.
Buell, O. O. R. & Hurdman	Hull.....	Moulin à scie.
Bienvenu, F.....	Montréal.....	Bois de chauffage.
Black, M.....	St-Henri.....	" "
Brault, Pierre.....	Montréal.....	Carrossier.
Beaver Bag Co.....	"	Sacs en jute.
Brunet, J.....	Côte des Neiges	Marbrier.
Barrie & Johnstone.....	Montréal.....	Fil pour téléphone.
Baillie Frères.....	Aylmer	Moulin à scie.
Brunet, P.....	Rigaud.....	Marbrier.
Brodeur, G.....	St-Denis.....	Meubles.
Boston Rubber Co.....	St-Jérôme.....	Caoutchouc.
Blanchard, P.....	L'Epiphanie	Laine, farine.
Bonhomme, J.....	Papineauville	Moulin à scie.
Canada Fiber Co.....	Montréal	
" Jute Co	"	
" Marble Works.....	"	
" Paint Co	"	
" Plating.....	"	
" Switch Co.....	"	
" Wire Co.....	"	
" Sugar Refining Co.....	"	
" Garnetting Co.....	"	
" Carriage Leather Co.....	Verdun.....	
Chaput, P.....	Montréal.....	Cigares.
Cuthbert & Sons.....	"	Cuivres.
Clark, T. L.....	"	Fonderie.
Callahan, F.....	"	Imprimerie.
Chadwick Spooling Co.....	"	Fil de toile.
City Printing.....	"	Imprimerie.
Caledonia Laundry.....	"	Buanderie.
Canada Axe and Harvest Tool Co.....	Côte St-Paul.....	
Cottingham & Co.....	St-Gabriel.....	Vernis.
Clark, C. O.....	Côte St-Paul.....	Clochettes en cuivre.
Cox, John.....	Bord du Canal.....	Vernis.

LISTE des établissements industriels inspectés par M. Louis Guyon pendant l'année financière 1898-99.—*Suite.*

NOMS.	ENDROITS.	INDUSTRIES.
Charlebois, Chs.....	Lachute.....	Fonderie.
Chicoine, Louis.....	St-Henri.....	Buanderie.
Cornell, N. R.....	".....	"
Conroy, E. W.....	Deschênes.....	Moulin à scie.
Darling Bros.....	Montréal.....	Machines.
Dominion Bridge Works.....	Lachine.....	Ponts en fer.
" Wire Rope.....	".....	Cables en acier.
" Wire Works.....	".....	Fil barbelé.
" Type Foundry.....	Montréal.....	Caractères d'imprimerie.
" Umbrella Co.....	".....	Parapluies.
" Woven Wire Mattress.....	".....	Sommiers.
Dawson, G. W.....	".....	Imprimerie.
Daignault, J.....	Toute Grâce.....	Suifs.
Dumesnil, M.....	Côteau du Lac.....	Farine.
Dow, Wm. Co.....	Montréal.....	Brasserie.
Davidson, The Thomas Co.....	".....	Métal, Estampage.
Dodds & Cie.....	St-Gabriel.....	Peinture.
Donaldson, R.....	Montréal.....	Targes.
Dawes & Co.....	Lachine.....	Brasserie.
Davis & Lawrence.....	Montréal.....	Remèdes brevetés.
Detlefs, G.....	".....	Confiseur.
D'Amour & Cie.....	Hull.....	Portes et châssis.
Dion, E.....	St-Martin.....	Tomates.
Dominion Bag Co.....	Montréal.....	Sacs en jute.
Davis & Son.....	".....	Cigares.
".....	".....	Boîtes à cigares.
Ewing & Herron.....	".....	Epices.
Esplin, Geo. & J.....	".....	Boîtes en bois.
Elliott, J. H.....	".....	Imprimerie.
Eaton, Wm.....	".....	"
Eddy, E. B. & Co.....	Hull.....	Papier, allumettes, etc.
Fox, Alfred.....	Côte St-Paul.....	Colle forte.
Fox, Albert.....	".....	"
Fauteux, H.....	Ste-Cunégonde.....	Portes et châssis.
Fortier, J. M.....	Montréal.....	Cigares.
Fortier, Jos.....	".....	Imprimerie.
Frothingham.....	Côte St-Paul.....	Instruments aratoires.
Fairbanks, W. K.....	Montréal.....	Graisse.
Fabien, Cléophas.....	".....	Meubles.
Featherston Piano Co.....	".....	Pianos.
Godin, Joseph.....	Côte St-Paul.....	Chapeaux.
Guay, Eugène.....	St-Henri.....	Renforts.
Grier, A.....	Montréal.....	Moulin à scie.
Galibert frères.....	".....	Tannerie.
Gnaedinger, L. & Sons.....	".....	Fourrures.
Gilbert, Frank.....	".....	Fonderie.
".....	".....	Atelier de réparations.
Grand Tronc, ateliers.....	".....	Usines de construction.
Gilmour & Hughson.....	Hull.....	Moulin à scie.
".....	Chelsea.....	"

LISTE des établissements industriels inspectés par M. Louis Guyon pendant l'année financière 1898-99.—*Suite.*

NOMS.	ENDROITS.	INDUSTRIES.
Goldberg, J.....	Montréal	Fourrures.
Gohier, Benjamin.....	Côte des Neiges.....	Tannerie.
Gervais, U.....	Joliette	Tabacs.
Gervais, A.....	"	Imprimeur.
Gagnon, L	Ste-Thérèse	Moulin à cardes et farine.
Gagné, D.....	Montréal	Portes et châssis.
Gardner, R.....	"	Machines.
Green & Son	"	Chapeaux.
Harrower, G. H.....	"	Chemises et blouses.
Hughes, J. W.....	"	Cuivre.
Horsfall, Jos.....	"	Hardes d'hommes.
Henderson Bros.....	"	Scierie.
Hendrye & Leslie	"	Argentierie.
Hamelin & Ayer.....	Lachute	Filature de laine.
Hope, John	"	Bobines.
Hodgson, J.....	Hudson	Moulin à cardes.
Hanson & Frères.....	Hull.....	"
Hutchison, J. B.....	Montréal	Pierre, marbre.
Hughes & Cook	St-Henri.....	Graisse.
Holmes & frères.....	Montréal	Boîtes en bois.
Hirsch Cigar Co.....	"	Cigares.
Ives, H. R. & Co.....	"	Fonderie et usine.
Jacobs, H	"	Cigares.
Joyce, Alfred.....	"	Confiseur.
Jameson & Co.....	"	Vernis.
Joliette, compagnie de tabac.....	Joliette.....	Tabac Canadien.
Kellar, K.....	Montréal	Fourrures.
Lang Bros.....	"	Confiseur.
Larivière & Dubé.....	"	Scierie.
Larivière, N.....	"	Carrosses.
Luttrell, Jos.....	"	Confiseur.
Ledoux, B.....	"	Carrosses.
Linton, James	"	Chaussures.
Lafleur & Cie.....	St-Henri	"
Lamb, Geo.....	"	Salaison.
Lawson, Thos	Hull.....	Fonderie.
Léonard & Son.....	Montréal	Engins, moteurs.
Loignon, A.....	"	Ponts en fer.
Langston Brewing Co.....	"	Brasserie.
Liffitan, C. A.....	"	Epices.
Lyman, H.....	"	Drogues.
Lesage & Picher.....	Ste-Thérèse	Bois.
Leduc & Frère.....	St-Henri	Salaison.
Ladurantaye	Montréal	Chiffons.
Laframboise.....	St-Philippe.....	Carrosses.
Laurent, Chas.....	St-Jérôme	Moulin à cardes.
Laurin, Wilfrid.....	Abord à Plouffe	Tomates.
Ladurantaye, J. B.....	Montréal	Chiffons.
Linotype Co.....	"	Machines à composer.

LISTE des établissements industriels inspectés par M. Louis Guyon pendant l'année financière 1898-99.—*Suite.*

NOMS.	ENDROITS.	INDUSTRIES.
Lunn, Geo.....	Montréal	Atelier de réparations (fer).
Lynch Frères.....	L'Épiphanie.....	Meubles.
Léry McDonald.....	Rigaud.....	Farine.
Merchants Cotton Co.....	St-Henri.....	Filature de coton.
Maltby, L.....	Montréal	Broyage du ciment.
Marotte & Leblanc.....	".....	Epices.
Montreal Car & Wheel Co.....	Lachine.....	Roues de chars.
" Pipe Co.....	".....	Tuyaux de fonte.
" Biscuit Co.....	Montréal	Biscuits.
" Rolling Mills.....	Ste-Cunégonde.....	Elaminage.
" Stencil Works.....	".....	Matériel d'imprimeurs.
" Blanket Works.....	".....	Cordage de la laine.
" Milling Co.....	Côte St-Paul.....	Nettoyage du riz.
" Steam Laundry.....	Montréal	
" Suspender Co.....	".....	Bretelles et parapluies.
" Marble & Granite.....	".....	Marbriers.
" Woolen Mills.....	".....	Filature de laine.
" Cotton Waste.....	".....	Déchets de coton.
" Gas Co.....	Côte St-Paul.....	Gaz.
" Warehousing Co.....	Montréal	Élévateur à grains.
Mitchell & Son.....	Lachute.....	Voitures.
Martin Frères.....	Montréal	Boîtes en bois.
Masterman, W.....	St-Henri.....	Salaison.
Miller Bros.....	Montréal	Boîtes en carton.
Mallet, E.....	Bord du Canal.....	Huile.
Magnan, L. Z.....	Joliette.....	Biscuits, etc.
Mathieson, J.....	Montréal	Fer eu feuille.
Morgan, H.....	".....	Confection de manteaux.
Marcoux, Chas.....	Berthier.....	Scierie.
Monnette, J.....	St-Jérôme.....	Portes et châssis.
Major & Frère.....	Montréal	Papier goudronné.
May, Thos.....	".....	Confection de manteaux.
Moseley & Co.....	St-Henri.....	Tannerie.
Mathews, L.....	Montréal	Gomme.
Mitchell, Robt.....	Ste-Cunégonde.....	Cuivre, gazeliers.
Malleable Iron Co.....	Montréal	Fonte maléable.
Mathews.....	Hull.....	Salaison.
Montreal Park & Island Co.....	St-Laurent.....	Atelier de force motrice.
" " ".....	Lachine.....	" "
Mandleberg & Co.....	Montréal	Imperméables.
Marlo & Duval.....	".....	Casquettes et chapeaux.
McDiarmid.....	".....	Bois de chauffage.
McLaurin, A. P.....	Lachine.....	Scierie.
McLaurin & McLaren.....	Templeton.....	"
McDonald, J. K.....	Montréal	Machines.
McLaren & Co.....	".....	Courroies, etc.
McGregor.....	".....	Formes pour chaussures.
McCready Co.....	".....	Chaussures.
McLead & Shotten.....	".....	Valises.
McDougall, J.....	".....	Moteurs, fonderie, etc.
".....	".....	Roues de chars.
".....	".....	Portes et châssis.
McFarlane.....	".....	Elévateur.
Mignault, S.....	St-Charles	

LISTE des établissements industriels inspectés par M. Louis Guyon pendant l'année financière 1898-99.—*Suite.*

NOMS.	ENDROITS.	INDUSTRIES.
Neville, Robt.....	Montréal	Bois.
Nault Frères.....	Ste-Adèle.....	Scierie.
Owen, J.....	Montréal	Imprimerie.
Ogilvie, W	"	Moulin à farine.
Ogilvie, Royal Mills	"	"
Otello Cigar Co.....	"	Cigares.
Ottawa Lumber Co.....	Calumet.....	Scierie.
Oderdonk, J.....	Canal Soulanges.....	Moteurs pour travaux.
Ottawa, Arnprior & Parry Sound R'y	Côteau du Lac	Élevateur à grains.
Philips Electric Co.....	Montréal.....	Appareils électriques.
Pillow & Hersey	"	Elaminaire.
"	"	Boulons, écrous, clous.
Prowse, George.....	"	Poèles en acier.
Pettener, B. J.....	"	Machines.
Parker, W.....	"	Fonderie.
Pallascio & Cie	"	Scierie.
Paré, Théo.	Ste-Thérèse	"
Packard, L. H. & Co.....	Montréal	Matériel de chaussures.
Pabst Brewing Co.....	"	Bière.
Pilkington Bros	"	Polissage du ver.
Prevost, Emery.....	St-Vincent-de-Paul.....	Scierie.
Pharand & Delorme	Montréal.....	Chaudières à vapeur.
Phaneuf.....	St-Denis	Scierie.
Pontiac Shops	Aylmer	Atelier de réparations.
Rutherford & Sons.....	St-Henri	Boîtes en bois.
Roman, S.	Montréal.....	Cigares.
Ramsay & Sons	"	Peinture, etc.
Reed, Geo.....	"	Métal en feuille.
Robin & Sadler.....	"	Courroies en cuir.
Royal Electric.....	"	Pouvoir électrique.
Rolland (La Cie).....	St-Jérôme	Papier.
Rayside, James.....	"	"
Roux, Jean.....	Ste-Thérèse.....	Pouvoir électrique.
Remhardt Co.....	Montréal	Boîtes de fantaisie.
Robertson, The James Co.....	"	Tuyaux de plomb.
Ryan, J. J.....	"	Brasserie.
Ritchie Frères.....	Aylmer.....	Scierie.
Rodden, William	Montréal	Fonderie.
Richer, Chas.....	St-Denis	Couteaux.
St. Henry Chemical Works.....	St-Henri	Glycerine.
Skelton Bros.....	Montréal.....	Chemises.
Sims, A. H.....	"	Chemises.
"	"	Boîtes en carton.
Slater, Geo.	"	Chaussures.
Shearer, James.....	"	Portes et châssis.
Sicily Asphalt Paving Co.	"	Asphalte.
Small & Cie	"	Hardes d'hommes.
Shorey & Co.....	"	"
Stevenson, J.....	St-Henri.....	Tannerie.
Singer Manufacturing Co.....	Montréal	Machines à coudre.

LISTE des établissements industriels inspectés par M. Louis Guyon pendant l'année financière 1898-99.—*Suite.*

NOMS.	ENDROITS.	INDUSTRIES.
Shareholder.....	Montréal.....	Imprimerie.
Smith, Fischel & Co.....	St-Jérôme.....	Cigares.
Sager, W.....	Montréal.....	Valises.
Singer Underwear Co.....	".....	Linge.
Simpson, Hall & Miller.....	".....	Argenteurs.
Silicate Sand & Gravel Co.....	".....	Gravier.
Stewart Birdsall.....	Côte St-Paul.....	Colle forte.
Soucy, W.....	St-Martin.....	Tomates.
Troy Steam Laundry.....	Montréal.....	Buanderie.
Thurston, E. A.....	".....	Chaussures.
Tremblay, N.....	".....	Portes et châssis.
Thompson Co., The.....	".....	Chaussures.
Tourangeau, N.....	".....	Tournage du bois.
Tomby & Co.....	".....	Meubles.
Tessier Frères.....	".....	Tonnelliers.
Trottier, Geo.....	Côte St-Paul.....	Salaison.
Tooke Frères.....	Montréal.....	Chemises.
Trade Review.....	".....	Imprimerie.
True Witness.....	".....	"
Union Cold Storage.....	".....	Glace artificielle.
Valkert & Co.....	".....	Fourrures.
Vineberg Manufacturing Co.....	".....	"
Viau, Moïse.....	L'Epiphanie.....	Fondeur.
Vessot, Samuel.....	Joliette.....	Machines.
Vineberg & Co.....	Montréal.....	Hardes d'hommes.
Williams & Cie.....	St-Henri.....	Machines à coudre.
Windsor, J. W.....	Montréal.....	Emboitage de fruits.
Wilson, J. C.....	St-Jérôme.....	Pulpe.
".....	Lachute.....	Papier Manille.
".....	Montréal.....	Papier, etc.
Wells & Richardson.....	".....	Remèdes brevetés.
Weir, G. J. Bros.....	".....	Machines.
Whitham Shoe Co., The.....	".....	Chaussures.
Walters Bros.....	".....	Imprimerie.
Westein & Co.....	".....	Casquettes.
Wright, C. B.....	Hull.....	Ciment.
Walters, H.....	".....	Haches.
Walker Co.....	Montréal.....	Boîtes en ferblanc.
White, R. C.....	".....	Chaudières à vapeur.
Ward, J. K.....	Ste-Cunégonde.....	Scierie.
Witness.....	Montréal.....	Imprimerie.
Walker, Alex.....	".....	Confiseur.
Wighton & Morrison.....	".....	Pierre et marbre.
Watchman (The).....	Lachute.....	Imprimerie.

EDIFICES publics inspectés par M. Louis Guyon pendant l'année financière
1898-99.

NOMS.	ENDROITS.
Couvent des Sœurs de Ste-Anne.....	Lachine.
Hôpital-Général des Sœurs Grises.....	Montréal.
Couvent du Bon Pasteur.....	"
Académie St-Louis de Gonzague.....	"
Orphelinat du Bon Pasteur et buanderie.....	St-Martin.
Couvent neuf.....	"
Couvent du Saint-Nom-de-Jésus.....	Hochelaga.
Eglise de St-Rémi.....	St-Rémi.
Couvent de St-Rémi.....	"
Collège St-Viateur.....	"
Eglise paroissiale de Hull.....	Hull.
Ecole Ste-Marie.....	"
" St-Antoine.....	"
" St-Joseph.....	"
Académie de garçons.....	"
Couvent des Sœurs Grises.....	"
Ecole de Madame Roche.....	"
Hull Model School.....	"
Eglise protestante.....	"
" méthodiste.....	"
Ecole des Commissaires-contrôle laïque.....	"
Couvent d' Aylmer.....	Aylmer.
Eglise paroissiale.....	"
Aylmer Academy.....	"
Collège St-Paul.....	"
Ecole des Commissaires.....	"
Eglise méthodiste.....	"
Eglise anglicane.....	"
Couvent des Sœurs Jésus-Marie.....	Deschênes.
Couvent St-Laurent—Sœurs de Ste-Croix.....	St-Laurent.

RAPPORT DE M. JAMES MITCHELL.

*Rapport sur l'inspection des établissements industriels et des édifices publics
dans le district d'inspection de Montréal—Division est.*

(Traduction.)

MONTRÉAL, 26 juillet 1899.

L'HONORABLE H.-THOMAS DUFFY,

Commissaire des Travaux publics.

Monsieur,

Suivant la demande qui m'en a été faite, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le travail accompli durant la dernière année financière.

J'ai déjà eu occasion dans le passé de m'étendre sur les opérations de la loi, et de faire telles recommandations que l'expérience pouvait suggérer. Il n'est pas nécessaire de me répéter ici. L'année qui vient de s'écouler n'a fait que confirmer mes convictions touchant les matières traitées dans mes rapports antérieurs.

La nécessité de donner une certaine instruction aux enfants avant de leur permettre de travailler aux manufactures, paraît de plus en plus évidente.

Les règlements pour l'inspection des chaudières à vapeur devraient être amendés de façon à établir un mode d'inspection plus uniforme et de diminuer les causes de frictions entre inspecteurs.

L'inspection des édifices publics n'a pas pris beaucoup de mon temps jusqu'à dernièrement; mais les nouvelles obligations qui viennent de m'être imposées me mettront en état de faire un rapport plus complet l'an prochain.

J'ai reçu 125 certificats d'inspections de chaudières à vapeur.

J'annexe une liste des établissements visités et des accidents rapportés.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) JAMES MITCHELL,

Inspecteur.

LISTE des établissements industriels inspectés durant l'année 1898-99, par
Monsieur James Mitchell.

Archambault, A.....	Marieville.
American Tobacco Co.....	Montréal.
Abbot & Co.....	"
Arbour & Laperle.....	"
Akerman, Little & Co.....	"
Brouillette, Charles.....	"
Bently, D.....	"
Bishop & Co.....	"
Beauchemin, C. O.....	"
Bolt, C.....	"
Baril, W.....	"
Baron, A.....	"
Brodeur, E.....	St-Hyacinthe.
Bordon, F.....	"
Bertrand, F. X.....	"
Bédard, r. G.....	"
Beauchemin et fils.....	Sorel.
Bazinet, F.....	"
Bushnell & Co.....	Mile End.
Bovril & Co., Limited.....	Montréal.
Bramley, Wm.....	"
Babcock & Son.....	"
Bouquet, N.....	St-Jean.
Boyd & Co.....	Huntingdon.
Bessette, J. & S.....	Iberville.
Chambly Hydr. Power Elect. Co.....	Richelieu.
Campbell, A. S. & Co.....	Montréal.
Crevier & fils.....	"
Canadian Cork Cutting Co.....	"
Charette Bros.....	"
Canada Thread Co.....	"
Coristine, James & Co.....	"
"	"
Canada Glass Co.....	"
Canadian Pacific Railway.....	"
"	"
Canada Paper Co.....	"
Chase & Sanborn.....	"
Canadian Bridge & Iron Co.....	"
Cusson, E. N.....	"
Canadian Rubber Co.....	"
Cornell, C. R.....	"
Corbeil & Cie.....	"
Canadian Brewing Co.....	"
Canadian Aluminium Co.....	"
Canada Latch & Bolt Co.....	"
Coghlin, B. J.....	"
Canada Steam Laundry.....	"
Canada Engraving & Litho. Co.....	"
Clark, Wm.....	"
Charbonneau, J.....	Mile End.
Crescent Cement Works.....	Longue Pointe.
Corporation de Beauharnois.....	Beauharnois.
Canada Stoneware.....	Iberville.
Courtemanche, F.....	Chambly.
Corticelli & Ik Co.....	St-Jean.
Caledonia Pottery.....	"
Charlebois, P.....	St-Hyacinthe.
Chalifoux, C. & fils.....	"
Casavant Frères.....	"
Courrier, Le.....	"
Cadorette, N.....	"
Côté, J. A. & N.....	"
Dominion Biscuit Co.....	Montréal.
Dominion Tobacco Co.....	"
Dominion Oil Cloth Co.....	"
Dominion Glass Co.....	"
Dubois, A.....	"
Data, John.....	"
Duffy, J. J.....	"
Duval, N.....	"
Desautels, A.....	"
Dominion Button Co.....	"
Diamond Glass Co.....	"
Dominion Straw Co.....	"
Dominion Cotton Co.....	"
"	[Ste-Anne]---
Delanrier, F.....	"
Doré, G. R.....	Laprairie.
Dom. Govrt. Repairs.....	Chambly.
Dansereau, J. H.....	Verchères.
Dominion Porcelain Co.....	Iberville.
Deaf & Dumb Institute.....	Mile End
Duclos & Payan.....	St-Hyacinthe.
Dussault & Lamoureux.....	"
Duhamel, P.....	Sorel.
Dom. Leather Board Co.....	Sault-au-Récollet.
Dom. Sanitary Ware Co.....	St-Jean
Dominion Blanket Co.....	Beauharnois.
Eveleigh, J.....	Montréal.
Evans Sons & Co.....	"
Edson, M. J.....	"
Ekers, H. A.....	"
Excelsior Woolen Mills.....	"
E. T. Corset Co.....	St-Hyacinthe.
Fluet, J.....	Montréal.
Fyle, J.....	"
Forest, W.....	"
Frank, W.....	"
Frank, F.....	"
Fox, J. M.....	"
Gazette Co.....	"
Graham, Hugh & Co.....	"
Galibert & fils.....	"
Gutheil, R.....	"
Goulet Frère.....	"
Grothée, L. A.....	"
Garth & Co.....	"
Glaseer, L.....	"
Granite Knitting Mills.....	St-Hyacinthe.
Guillet, E.....	Marieville.
Grégoire, A.....	Chambly.
Galipeau, H.....	Huntingdon.
Herald Publishing Co.....	Montréal.

Heney, E. N. Montréal.
 Hamilton Powder Co. Belœil.
 Henderson, A. Huntingdon.
 Imperial Electric Co. Montréal.
 Imperial Bridge & Iron Co.
 Johnson, Henry
 Jeffrey, Bro.
 Jellyman, R.
 Jonas, H.
 Kerry, Watson & Co.
 Kendall, G. W.
 Keer & Morgan.
 Keiffer, Bro.
 Kingsbury Footwear Co.
 Kilgour Bros. Beauharnois.
 Lawless, W. C. Montréal.
 Laporte, N.
 Lefebvre, M.
 Laurie Engine Co.
 Lyman's Sons & Co.
 Lovell, J. & Son.
 Lefebvre, Franc.
 L'Espérance, J.
 Lalonde, D.
 Lymberner & Matthew.
 Lyn Shoe Co.
 Laing Packing Co.
 Labbé, G. H.
 Labbatt, J.
 Lebel, Dubrule & Beaupré.
 Levin, B. & Co.
 Lidstone, J.
 Laliberté, D. St-Jean.
 Longueuil Water Works. Longueuil.
 L'Espérance & Co. Valleyfield.
 Levers, C. Huntingdon.
 Laprairie Water Works. Laprairie.
 Leduc, A. Sorel.
 Lacouture.
 Lamourette, G. B.
 Lessard, G. St-Hyacinthe.
 La Compagnie d'Imprimerie
 de l'Union.
 Laniel & Co. Maisonneuve.
 Larose & Privé. Verchère.
 Leduc & Fortin. Beauharnois.
 Laprairie Pressed Brick Co. Laprairie.
 Montreal Milling Co. Outremont.
 Montreal Island Belt
 Line Co. Pointe aux Trembles.
 Montreal Terra Cotta Co. Maisonneuve.
 McLaren, Alex. & Co. Montréal.
 Masson & St-Germain.
 Montreal Wool & Sheepskin Co.
 McDonald, W. C.
 McArthur, C.
 Montreal Abattoir Co.
 Morton Phillips & Co.
 Michaud & Lefebvre.
 Mantha, Lefebvre, Laperrière & Cie.
 McArthur, A.

Montreal Gas Co. Montréal.
 Major Manufacturing Co.
 Mercier et Bergeron.
 Moore, M.
 Montreal Hardware Co.
 Manufacturing Stationary Co.
 Montreal Street Railway Co.
 McCaffrey, J. A.
 Montreal Coffee & Spice Co.
 Montreal Toilet Supply Co.
 Molson, G. H. R. & Bro.
 Montreal Cotton Co. Valleyfield.
 Montreal Weaving Co. Mile End.
 Mathieu, J. St-Hyacinthe.
 Morin, L. P.
 Morin & Frère. Maisonneuve.
 McDonald & Robt. Valleyfield.
 Mathieu, E. Belœil.
 Nicholson, R. Montréal.
 Novelty Corset Co.
 New York Steam Laundry.
 Northrop Loom Co. Valleyfield.
 Othello Cigar Factory. Montréal.
 Percival & Senex.
 Pelletier fils.
 Pelletier, L. J.
 Peck, J. W. & Co.
 Paquette, A.
 Préfontaine, T. Valleyfield.
 Prévost, L. St-Hyacinthe.
 Paquet & Godbout.
 Planta, L. A.
 Patenaude, N. F. Sorel.
 Pontbriand & frère.
 Pratte Piano Co. Huntingdon.
 Provost, H. Maisonneuve.
 Paradis, N. Sault au Bécot.
 Rhéaume & Bélanger. Montréal.
 Roberge & Shepherd.
 Ratteray, J. R. & Co.
 Roberts, Geo.
 Royal Carriage Co.
 Redmond Greenleese & Co. St-Jean.
 Robien & Frère.
 Rhéaume & Beaudoin.
 Reliance Cigar Factory.
 Revington Cutlery Co.
 Racine, De Gruchy. Laprairie.
 Robert, J. Beauharnois.
 Richelieu & Ontario Co. Sorel.
 Riendeau, C. Richelieu.
 Swain, Henry.
 Star Collar & Box Co. Montréal.
 Stewart, E. J.
 Sabiston Litho. Co.
 Strachan, Wm. & Co.
 Scudder, W. & D.
 Standard Shirt Co.
 Sverman, Boulter & Co.
 Solomon, M. L.

Star Brewing Co.....	Montréal.	Towle, J.....	Montréal.
Silver Shoe Co.....	"	Tétrault, Nap. & Cie.....	"
St-Hyacinthe Gas & Elec. Co.....	St-Hyacinthe.	Tribune, L.....	St-Hyacinthe.
St-Hyacinthe Water Works.....	"	Tasé, Joseph & Cie.....	Montréal.
Séguin & Cie.....	"	Union Card & Paper Co.....	"
Standard Drain & Pipe Co.....	St-Jean.	Union Brewery Co.....	"
Smith, E. R.....	"	Viau & Frère.....	"
St-Johns Straw Works.....	"	Vinette, O.....	"
St-Johns Stoneware Co.....	"	Villeneuve & Cie.....	"
St-Johns Electric & Lighting Co.....	"	Valleyfield Paper Mills.....	Valleyfield.
St-Lawrence Sugar Refin- ing Co.....	Maisonneuve.	Vasey, T. E.....	Montréal.
Star Iron Co.....	Beauharnois.	Watson, Foster & Co.....	Maisonneuve.
Sorel Corporation.....	Sorel.	White, R. & Co.....	Montréal.
Shepherd, J. & Son.....	"	White, J. & Co.....	St-Jean.
Sincennes & McNoughton.....	"	Willet, S. T.....	Chambly.
Temple Electric Co.....	Montréal.	Young, J.....	Montréal.

ACCIDENTS RAPPORTÉS PAR M. JAMES MITCHELL

Année 1898-99.—District d'inspection de Montréal.—Division Est.
1898

- Juillet 6—Dianna Lallier, âgée de 16 ans, employée par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—S'est fait prendre un doigt dans une courroie; blessure peu sérieuse.
- " 9—P. Garlarneau, âgé de 17 ans, employé par Robert White & Co.—Saisi par des rouleaux; a eu la main broyée.
- " 12—A. Chartier, employé par la Dominion Cotton Mills Co.—Est tombé d'un chariot; blessure grave à la tête.
- " 13—Ferdinand Lajeunesse, 15 ans, employé par la Montreal Cotton Mills Co.—Son tablier a été saisi par une courroie; blessure légère.
- " 27—André Gambetta, employé par la St-Lawrence Sugar Refining Co., Maisonneuve.—Il était à nettoyer un rafraichissoir lorsque celui-ci fut mis en mouvement par accident ou à dessein; blessure douloureuse mais non grave.
- " 27—Arthur Tallis, 19 ans, employé par la St-Lawrence Sugar Refining Co., Maisonneuve.—Mêmes circonstances et mêmes blessures que dans le cas de Gambetta.
- " 27—C. Bourilli, 23 ans, employé par la St-Lawrence Sugar Refining Co., Maisonneuve.—Accident identique à ceux de Gambetta et de Tallis.
- " 27—Nicholas Ennis, âgé de 23 ans, employé par la St-Lawrence Sugar Refining Co., Maisonneuve.—Saisi par une poulie; coupure grave à la tête.

- Juillet 28—Napoléon Epelle, 34 ans, employé aux usines du chemin de fer du Pacifique, Hochelaga.—Pris entre deux chars; a eu l'os de l'épaule broyé et démis.
- Août 3—L. S. Alger, employé par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—Pris dans une pièce de mécanisme; main meurtrie.
- " 4—D. Tourville, 16 ans, employé par la Excelsior Woolen Mills, Montréal.—S'est fait prendre le bras par une machine à carder; blessure légère.
- " 4—Edouard Poirier, âgé de 47 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—A eu une jambe cassée par la chute d'un ballot de coton.
- " 12—Geo. Thomas, âgé de 18 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—S'est fait meurtrir le dos de la main et les doigts par un cylindre.
- " 12—Paul Tremblay, 15 ans.—Même chose que dans le cas précédent; bras meurtris.
- Sept. 2—Maria Durand, âgée de 16 ans, employée par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—Prise dans un engrenage tandis qu'elle nettoyait une pièce de mécanisme en mouvement; coupure sérieuse au dos.
- " 7—William Reid, employé par Abbot & Co., Metropolitan Rolling Mills, Montréal.—Est descendu au puits de la roue d'air de l'engin, pour faire évidemment quelques réparations, sans en avertir personne, et l'ingénieur-mécanicien, ignorant la chose, a fait partir l'engin, qui a tué instantanément cet ouvrier.
- " 9—Mélina Blanchette, âgée de 14 ans, employée par la Boas Mfg. Co., St-Hyacinthe.—S'est fait prendre dans un mécanisme en tombant; a eu deux doigts de meurtris.
- " 13—J. Blackadder, 18 ans, à l'emploi de la Laurie Engine Co.—Un wagonnet lui a passé sur le corps et lui a écrasé le gros orteil.
- " 15—S. Taylor, employé par la Laurie Engine Co.—S'est fait brûler les bras et la figure par un fort courant d'air extérieur en attirant le feu de la chaudière à vapeur.
- " 19—Alex. Coutlée, 36 ans, à l'emploi de Chas. R. Corneil, imprimeur, 660 rue Craig, Montréal.—Blessé en ajustant une courroie; a eu le bras amputé.
- " 24—Jean-Baptiste Héon, âgé de 14 ans, à l'emploi de J. A. M. Côté, St-Hyacinthe.—Tué instantanément en essayant imprudemment et en contravention avec les règlements de placer une courroie.

-
- Octobre 4—Louis Charbonneau, âgé de 22 ans, employé par Mantha, Lafebvre et Laperrière, Montréal.—S'est fait couper quatre doigts par une scie ronde.
- " 5—Marie-Louise Smith, employée par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—A eu le dessous du bras coupé par la rupture d'une courroie.
- " 7—G. Taylor, employé par la Laurie Engine Co.—A eu la figure, le cou et les mains brûlés par un rejaillissement de la fournaise à chaudière à vapeur causé par un courant d'air extérieur.
- " 7—W. Trainor, employé par la Cie des chars urbains de Montréal.—S'est fait écraser le pied et les orteils par la chute de barres de fer.
- " 15—Ernest Tétrault, âgé de 16 ans, employé par la Boas Mfg. Co., St-Hyacinthe.—Des feuilles de tôle lui étant tombées sur le pied le lui ont écrasé.
- " 24—William Garrett, à l'emploi de la Dominion Cotton Mills Co.—Est tombé par manque de vigilance et a eu l'estomac contusionné.
- Nov. 9—Jos. Dufour, 17 ans, employé par la Boas Mfg. Co., St-Hyacinthe.—Pris par l'élévateur; jambe broyée.
- " 9—Charlotte Lee, âgée de 17 ans, employée par la Bovril Co., Ltd.—Explosion d'une chaudière sous haute pression; blessures graves au corps.
- " 15—Sarah W. Bouchard, 17 ans, employée par la Corticelli Silk Mills Co., St-Jean.—Prise dans un engrenage, a eu un doigt broyé.
- " 19—A. Lacroix, 19 ans, employé par la Laurie Engine Co.—Coupure à la paume de la main par une scie ronde.
- Déc. 3—Jean-Baptiste Prévost, 44 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co.—A eu les pieds gravement meurtris par la chute de poutres.
- " 8—V. Styglist, âgé de 14 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co., moulins Ste-Anne.—S'est fait prendre et broyer une jambe par des rouleaux d'étain.
- " 18—Frank Bocking, 26 ans, employé par la Cie du Gas de Montréal.—Est tombé dans la cave; contusions au dos.
- " 21—A. Lareau, employé par Cie des chars urbains de Montréal.—S'est fait presser entre deux chars; contusions.

1899

- Janvier 9—John Angell, âgé de 44 ans, employé par la Manufacture de papier de Valleyfield.—A été tué en se faisant prendre par ses habits dans un arbre de transmission.
- “ 13—John Pope, 22 ans, employé par la Standard Pipe Co., St-Jean.—Pouce écrasé par une presse.
- “ 20—Félix Souci, 15 ans, employé par la Montreal Cotton Co., Valleyfield.—A perdu le petit doigt de la main droite en nettoyant, contre les régléments, des cardes en mouvement.
- Février 2—P. Tremblay, employé par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—A eu le pied meurtri par la chute d'une balle de coton.
- “ 3—W. Sentenne, 20 ans, employé par W. Baril, manufacturier de châssis et de portes, Montréal.—S'est fait couper trois doigts par une scie ronde.
- “ 10—Marie-Louise Bibeau, âgée de 14 ans, employée par Mireau & Cie., propriétaires de buanderie. Prise dans une calandre à vapeur; a eu le bras meurtri et brûlé.
- “ 16—James DeGruchy, 18 ans, employé par la McLaren Lumber Co., Montréal.—A perdu trois doigts dans une machine à corroyer le bois; cause de l'accident: négligence.
- Mars 13—T. Duval, âgé de 48 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—Coupure profonde au pouce et à la main droite causée par une machine à corroyer le bois.
- “ 16—E. Bélanger, employé aux Excelsior Woolen Mills, Montréal.—S'est fait meurtrir gravement l'avant-bras dans une machine à carder.
- “ 17—T. Lalonde, 27 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co.—S'est brûlé l'œil droit en se frappant contre un fer rouge venant de la forge.
- “ 23—H. Heustin, employé par la Laurie Engine Co.—S'est cassé un doigt en tombant de la table d'une machine.
- “ 25—A. Laviolette, 17 ans, employé par C. O. Beauchemin & Fils, imprimeurs et éditeurs.—A eu la main broyée et deux doigts de cassés par une presse.
- “ 28—Andrew Wilson, employé par la Laurie Engine Co.—Un courant d'air extérieur a causé un rejaillissement de la fournaise qui lui a brûlé la figure et les bras.
- “ 30—M. Dowdle, employé par la Laurie Engine Co.—La chute d'un poids lui a écrasé deux orteils.

- Avril 4—Magnus Lessard, 33 ans, employé par T. Berthiaume, "La Presse."—S'est fait presser entre le treillis et le sommet d'une boîte d'ascenseur à fret sur laquelle il se tenait. Blessure à l'épine dorsale; mort depuis.
- " 4—A. Vaillancourt, 24 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—Lacération du pouce et d'un doigt en mettant en place une courroie dans un moment où les règlements le défendaient.
- " 10—E. Charbonneau, âgé de 19 ans, employé par W. Baril, manufacturier de portes et de châssis.—S'est fait couper deux doigts par une machine à corroyer le bois. Le manque de vigilance a été la cause de l'accident.
- " 17—Peter Clish, 59 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co.—Pris dans un décatissoir; main gauche lacérée.
- " 19—Henri Martineau, 15 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co.—Pris dans un engrenage; a eu le bras gauche cassé et le dos meurtri.
- " 28—C. Comptois, employé par la Laurie Engine Co.—S'est infligé une coupure à l'œil en se frappant contre une pièce de fer.
- Mai 15—Elie Gauthier, employé par la Laurie Engine Co.—S'est fait blesser à la tête et au bras par une roue de poulie qui a été renversée.
- " 15—Denis Corcoran, employé par la Laurie Engine Co.—Déplacement d'une roue de poulie; blessé au côté.
- " 18—Joseph Turcotte, 48 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—S'est fait enlever l'ongle du petit doigt, pris dans engrenage.
- " 22—Marie Lauzon, 19 ans, employée par la Dominion Cotton Mills Co.—Saisie accidentellement par une pièce de mécanisme; doigt lacéré.
- " 31—L. Paris, 14 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co.—Légère brûlure causée par un tuyau à vapeur.
- " 31—Amélie Thibault, 16 ans, employée par la Dominion Cotton Mills Co.—A été frappée par un morceau de feuillard; blessure à l'œil.
- " 31—Théo. Surprenant, 45 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—L'ensouple d'un métier à tisser étant tombée lui a écrasé l'index et la main gauche.
- Juin 5—Joseph Guilbault, 37 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—La corde de l'ascenseur a glissé; dislocation du petit doigt et lacération du dos de la main.

- Juin 6—Alfred Monet, 16 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—A eu un orteil écrasé et l'ongle enlevé par la chute du poids de la chaîne d'un métier à tisser.
- “ 7—A. Marchand, employé aux ateliers du Pacifique, Hochelaga.—Est tombé d'un châssis d'une hauteur de neuf pieds ; blessures à la tête et au dos.
- “ 8—Etienne Page, 17 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co.—S'est cassé une jambe en tombant d'une fenêtre.
- “ 9—William Clifford, 31 ans, employé par la Dominion Tobacco Co.—S'est fait meurtrir la main par une presse.
- “ 12—James Tiernay, 31 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—Saisi entre deux rouleaux de fer ; main droite lacérée.
- “ 12—James O'Neil, 34 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co.—Saisi par une courroie ; légère contusion.
- “ 13—Joseph Gauthier, 35 ans, employé par la Standard Drain Pipe Co., St-Jean.—Coupure et meurtrissures à la jambe par la chute d'une roue.
- “ 15—Joseph Dumas, 47 ans, employé aux ateliers du Pacifique, Hochelaga.—Une pièce d'acier, en tombant, lui a lacéré le bras droit.
- “ 15—Katie Shea, 24 ans, employée par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—Prise entre le cylindre et le déchargeur d'une machine à carder ; main gauche et poignet meurtris.
- “ 16—Lilly Lynch, 20 ans, employée par la Montreal Toilet Supply Co.—Brûlures aux doigts de la main gauche par une machine à repasser.
- “ 20—John Coleman, 21 ans, employé aux ateliers du Pacifique, Hochelaga.—Blessure à l'œil gauche par une roue en émeri.
- “ 21—George Matte, 18 ans, employé par la Dominion Cotton Mills Co., Hochelaga.—Fracture du bras droit et coupure à celui de gauche en mettant en place une courroie.
- “ 26—Edward Neville, 22 ans, employé aux ateliers du Pacifique, Hochelaga.—A été frappé par un ressort s'échappant de l'étau ; coupures graves à la tête et à la figure.

RAPPORT DE MADAME PROVENCHER.

MONTREAL, 1er juillet 1899.

A L'HONORABLE H.-T. DUFFY,

Commissaire des Travaux publics
de la province de Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport d'inspectrice, avec la liste des établissements industriels que j'ai visités, conformément aux instructions reçues de votre département.

Je vous ferai part, avec votre bienveillante permission et aussi succinctement que possible, des observations que j'ai pu faire dans l'accomplissement de mes devoirs durant la présente année, ne souhaitant, pour ce modeste exposé, d'autre appréciation que celle qui fut faite par un célèbre écrivain sur le travail d'un non moins illustre savant: "Les faits seuls y sont, mais ils parlent."

La femme a le droit, plus incontestable aujourd'hui que jamais, de défendre et d'améliorer la place qui est sienne au soleil, mais toutes n'en ayant pas le courage ou le pouvoir, c'est à celles à qui la Providence a donné l'un ou l'autre de ces avantages à protéger leurs semblables en améliorant leur sort par tous les moyens honnêtes, praticables et légaux. La mission des inspectrices de fabriques, contrôlée par un gouvernement juste et humain, n'est donc autre chose que la mise en pratique de la devise chrétienne par excellence: "Faites à autrui ce que vous voudriez que l'on vous fit à vous-même."

Il y a eu dernièrement beaucoup de bruit dans une autre ville du Canada, à propos des conditions plus que modiques auxquelles travaillaient quelques ouvrières en chambre. Cet abus n'est pas inconnu ici, et s'il m'est permis d'en dire un mot, j'attirerai votre attention, Monsieur le Ministre, sur le fait que de grandes maisons de confection offrent actuellement à de pauvres femmes obligées de gagner leur vie avec leur aiguille, des prix tellement bas qu'ils ne doivent pas leur assurer le pain de chaque jour. Donner 75 centins pour une douzaine de robes de chambres; 20 centins la douzaine pour les sous-vêtements, et de 5 à 15 centins, jamais plus, pour une douzaine de cravates, n'est-ce pas abuser de l'ignorance, de la pauvreté et des pénibles circonstances où peut se trouver une malheureuse femme?

L'âge d'admission des enfants dans les fabriques est un des points sur lesquels je crois être le plus sévère. Qu'il y ait progrès en ceci dans la soumission à la loi, c'est incontestable. Plusieurs patrons, surtout dans les fabriques les plus importantes, admettent qu'un enfant qui a fréquenté l'école jusqu'à l'âge de 14 ans leur est un apprenti plus utile que celui qui n'a pas eu cet avantage. Cependant j'ai dû renvoyer durant l'année, de différents établissements, vingt petites filles qui n'avaient que 13 ans, et deux autres étaient même plus jeunes. L'âge des garçons étant plus bas encore—trop bas—il est très rare que les patrons soient en contravention, et je n'en ai rencontré aucun depuis un an.

Quand on considère que le travail que font les enfants, et surtout les filles, dans les fabriques, ne leur apprend absolument rien—dans la plupart des cas—de ce qui leur sera utile de savoir plus tard, on ne saurait en exiger trop rigoureusement leur exclusion jusqu'à l'âge permis par la loi. Ceci en outre des considérations plus sérieuses encore que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, Monsieur le Ministre, dans mes rapports précédents.

J'ai parlé aussi, à plusieurs reprises, de l'installation défectueuse des cabinets, et du manque presque général de chambres de toilette pour les ouvrières. Il y a de belles exceptions et je souhaiterais que certaines fabriques fussent visitées par tous les patrons récalcitrants qui me reprochent d'être trop exigeante. Il semble presque impossible de les convaincre de la nécessité d'observer exactement cette clause de la loi qui veut que les cabinets réservés aux femmes soient absolument séparés et isolés de ceux des hommes, et non pas leur être contigus, comme ils le sont trop souvent ici. Les chefs d'atelier dont je parle ne veulent pas comprendre, ou admettre devrais-je plutôt dire, tout ce que ce voisinage a d'inconvenant, de dangereux même. Je vois cependant des fabriques où l'on a dû recouvrir la cloison mitoyenne d'une feuille de métal, et ce pour les raisons les plus graves. Prévoir est pourtant plus facile que réparer.

J'ai reçu quelques plaintes de la part d'ouvrières que l'on faisait travailler le soir, mais le patron était ordinairement dans son droit, ayant obtenu l'autorisation des inspecteurs.

A propos de la durée des heures de travail, je vous demanderai, Monsieur le Ministre, la permission de vous exprimer le désir des ouvrières d'à peu près la moitié des fabriques que je visite. Ce sont celles qui doivent être rendues à leur travail des 7 heures et même à 6.30 du matin, toute l'année. Comme un grand nombre de patrons ne les font venir qu'à 7.30, il serait à désirer, ce me semble, que cet usage devint général, au moins pendant les quatre mois de l'hiver, du 1er novembre au 1er mars. La plupart des ouvrières demeurant très loin de leur atelier il leur faut au moins une demie heure pour s'y rendre. Avant 7 heures il fait bien sombre le matin à cette saison, et les rues de nos grandes villes ne sont pas toujours sûres pour les jeunes filles.

Un autre remarque. On a pris l'habitude, dans un certain nombre d'établissements, de ne prendre qu'une demie heure pour le repas du midi, dans le but de compenser pour le demi congé du samedi. C'est un usage qui doit être, à la longue, très préjudiciable à la santé des ouvrières. Elles doivent alors apporter

leur diner à la fabrique dont l'atmosphère n'est pas précisément celle qui convient à un garde-manger ; elles prennent leur repas à la hâte, se privent d'une sortie qui leur serait très salutaire, et se remettent immédiatement au travail. Nul ne peut nier le mauvais effet d'un tel régime. Pourquoi le demi congé du samedi ne serait-il pas donné sans ce système de compensation ?

Permettez-moi encore une observation.

Quelques boutiques—de tailleurs surtout—sont installées au dernier étage de hautes bâtisses dont les passages et les escaliers ne sont pas éclairés ; il y fait tellement sombre, même en plein jour, qu'une femme ose à peine s'y hasarder. N'est ce pas un danger pour les jeunes filles ? et ne serait-il pas désirable que le propriétaire d'un tel immeuble fût tenu de mettre une lumière dans ces passages ?

Je ne reviendrai pas sur l'hygiène et la ventilation des fabriques ; l'observance de la loi sur ce point est pour quelques patrons une question d'argent, pour d'autres un entêtement regrettable ; mais il y a certainement progrès dans le bon chemin, et nous pouvons espérer qu'avant longtemps tous comprendront que l'on fait de meilleur ouvrage lorsqu'on a bonne santé ; que l'on se porte mieux lorsque les arrangements sanitaires sont parfaits ; qu'on a plus d'application au travail lorsque les heures n'en sont pas trop prolongées ; qu'enfin le séjour des ouvrières dans une fabrique propre, bien tenue, bien aérée, leur apprend à avoir plus de soin d'elles-mêmes, plus d'ordre chez elles, à mettre plus de confort dans leurs demeures, ce dont la santé publique et la morale ne peuvent que bénéficier pour le plus grand bien de tous.

Je demeure, Monsieur le Ministre,

Votre très humble servante,

L-D. PROVENCHER,

Inspectrice.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS VISITÉS PAR MADAME PROVENCHER

Pendant l'année 1898-99.

American Tobacco Co.....	Montréal.	Carsley S., atelier de confection.....	Montréal.
American Dressing Co.....	"	Clark & Co, conserves.....	"
American Tobacco Co, (Branche).	"	Christin J. & Cie., eaux gazeuses....	"
Aird & Son, chaussures.....	"	Clamann M., imperméable.....	"
Allen & Robert, eaux gazeuses.....	"	Comtois, tabac.....	"
Austin & Lefebvre, brosses.....	"	Chalifoux Jos., buanderie.....	Maisonneuve.
Archambault Mde U., modes.....	"	Cirpken W., tailleur.....	Montréal.
Archambault Melle, modes.....	"	Clermont, tailleur.....	"
Asher Samuel, tailleur.....	"	Cole M., tailleur.....	"
Albert, tailleur.....	"	Cohen J. & Co., tailleur.....	"
Adler, tailleur.....	"	Caplan M., tailleur.....	"
Alarie Mde, buanderie.....	"	Charron et Perrault, chaussures..	Hochelega.
		Cadotte Mde, chaussures.....	Montréal.
Bellon J. R., auvçats.....	"	Corbeil A., chaussures.....	"
Bourdeau J. R., fourrures.....	"	Cusson E. N., cigares.....	"
Boivin E., fourrures.....	"	Corbeil Mde, hardes d'hommes.....	"
Beauchemin & Fils, imprimeurs.....	"	Couvrette Delle G., modiste.....	"
Boyer X, chaussures.....	"	Cadieux Delle M., modiste.....	"
Baron J., chaussures.....	"		
Brouillet G., chaussures.....	"	Dominion Button Works.....	"
Boileau Mde, chaussures.....	"	Dominion Cord & Lacesel Co.....	"
Bergeron, chaussures.....	"	Dominion Oil Cloth Co.....	"
Bishop G. L., imprimeur-graveur..	"	Dominion Tobacco Co.....	"
Brazer, tailleur.....	"	Dominion Cotton Mills.....	Hochelega.
Bernstein M., tailleur.....	"	Dominion Biscuit Mfg. Co.....	Montréal.
Bourgoin M., tailleur.....	"	Dominion Coloured Cotton Mfg Co.	"
Balstein M., tailleur.....	"	Dupré E., tailleur.....	"
Boulangier Jos., tailleur.....	"	Dorval J. A., relieur.....	"
Bell F., tailleur.....	"	Danserean Mde U., fab. de corsets..	"
Bastien Delle A., modiste.....	"	Dupuis Frères, atelier de modes.....	"
Bigras Mde F., modiste.....	"	Davis Z., cigares.....	"
Baudet Mde E., modiste.....	"	Desjardins Chs., fourrures.....	"
Budgyer Delle, modiste.....	"	Duffy J. J., moulin à épices.....	"
Bertrand Mde, modiste.....	"	Dantony Z., valises.....	"
Brown Brothers, cigares.....	"	Dubois A., chaussures.....	"
Barsalou J. & Cie, savons.....	"	Dupont N., chaussures.....	"
Buanderie Mont Royal.....	"	Dubé J. A., chaussures.....	"
Brosseau D. C., moulin à épices.....	"	Déay S., chaussures.....	"
Beck Wm., boîtes à cigares.....	"	Dangerfield, chaussures.....	"
Bernstein & Wooley, bretelles.....	"	Deguire Th., confiseries.....	"
Brosseau D., marinades et confitures	"	Desmarais, ornements d'églises.....	"
Beaver Rubber Co., imperméables..	"		
		Excelior Woolen Mills.....	"
Canadian Brewing Co.....	"	Electric Cigar Co.....	"
Canadian Hosiery Co.....	"	Eker's Brewery.....	"
Canadian Confectionery Co.....	"	Eveleigh & Co., valises.....	"
Canadian Rubber Co.....	"	Ewing & Co., moulin à épices.....	"
Canadian Composing Co.....	"	Fvans & Son, drogues et essences..	"
Canadian Cork Cutting Co.....	"	Edson G. M., sauces et condiments..	"
Canada Steam Laundry.....	"	Eggan M., tailleur.....	"
Canada Paper Co.....	"	Evdarvech E., tailleur.....	"
Canada Cigar box Co.....	"		
Canada Thread Co.....	"	Franco-American Chemical Co., pi-	"
Clapperton Thread Co.....	"	lules.....	"
City Hand Laundry.....	"	Ferland & Cie., eaux gazeuses.....	"
Chase & Sanborn, moulin à café....	"	Foley Mde, lingerie.....	"
Coristine & Co, fourrures.....	"	Fineberg M., chemises.....	"

Fortin Delle L. M., modiste.....	Montréal.	Laniel & Cie, chausures.....	Malsonneuve-
Florant Mde A. D., modiste.....	"	Léveillé J., relieur et doreur.....	Montréal.
Filteau M., tailleur.....	"	Lefebvre & Cie., marinades et confi-	
Fielding M., tailleur.....	"	tures.....	"
Friedman N., tailleur.....	"	Lyon & Silverman, drogues.....	"
Forest S., cigares.....	"	Lyman & Sons, drogues.....	"
Forest V., cigares.....	"	Lyman Knox, drogues.....	"
Goldberg, sommiers.....	"	Lusher M., button hole makers.....	"
Gauthier A., ornements d'églises.....	"	Landerman Mde, chemises.....	"
Gaufrey, ornements d'églises.....	"	Lapierre & Lamoureux, marinades.....	"
Genier C. J., fabricant de corsets.....	"	Lowell John, imprimeur.....	"
Goulet & Marcotte, eaux gazeuses.....	"	Lepage & Cie., modes.....	"
Galibert F., fabrique de gants.....	"	Lafrance & Cie, modes.....	"
Geoffrion, chausures.....	"	Labbé Geo., meubles et matelas.....	"
Galarneau, chausures.....	"	Lynch & Co., cigares.....	"
Gravel, chausures.....	"	Larocque A., fabrique de bas.....	"
Goulet, chausures.....	"	Laurendeau Mde, modiste.....	"
Goulet Frères, cigares.....	"	L'Africain Mde, modiste.....	"
Goudreau Delcè, modiste.....	"	Labrecque Mde, modiste.....	"
Gardman M., tailleur.....	"	Lagarde Mme, modiste.....	"
Genes M., tailleur.....	"	Legault Mde, modiste.....	"
Gersham Bolkis, tailleur.....	"	Levin M., tailleur.....	"
Glazer M., tailleur.....	"	Lamontagne W., tailleur.....	"
Guyon, tailleur.....	"	Lepage M., tailleur.....	"
Guertin, tailleur.....	"	Lessard F., tailleur.....	"
Herald Printing and Publishing Co.....	"	Lavigne A., tailleur.....	"
Hudson Bay Knitting Co.....	"	Larue M., tailleur.....	"
Hadd & Pelletier, cigares.....	"	Lauctôt & Cadotte, tailleurs.....	"
Hébert Cha, boîtes à cigares.....	"	Lebeau A., tailleur.....	"
Henry & Co., harnais.....	"	Leven S., tailleur.....	"
Hudon & Orselli, pâtes alimentaires.....	"	Landry & Cie, tabac.....	"
Héty J.-B., chausures.....	"	Lavole, biscuits.....	Ville St-Louis.
Hantony Mde L., buanderie.....	"	Montreal Curd Co.....	Montréal.
Imperial Clothing Co.....	"	Montreal Steam Candy Works.....	"
Imprimerie du "Cultivateur".....	"	Montreal Optical Co.....	"
"Journal of Commerce".....	"	Montreal Glove Mfg Co.....	"
Jubilée Steam Laundry.....	"	"Montreal Daily Star".....	"
Jellyman N. & Co., boîtes en papier.....	"	Montreal Watch Case Mfg Co.....	"
Jacques Ed., tailleur.....	"	"Montreal Gazette".....	"
Jasper & Handolph, tailleur.....	"	Montreal Toilet Supply Co.....	"
Jonas Henri, drogues et essences.....	"	Montreal Tent and Awning Co.....	"
Johnson H., fourrures.....	"	Montreal Brewery Co.....	"
Kingsbury Footwear Co.....	"	Montreal Candy Co.....	"
Kenneth Campbell, drogues.....	"	Montreal Weaving Co.....	"
Kerr, Watson & Co., drogues.....	"	McDonald's Tobacco Factory.....	"
Kuttner, casquettes.....	"	Major Mfg Co., boîtes en papier.....	"
Kruger J., tailleur.....	"	Molson's Brewery.....	"
Klein J., tailleur.....	"	Metropolitan Dye Works & Laundry.....	"
Laing Packing and Provisions Co.....	"	Mace, Wilson & Co., boîtes en papier.....	"
Lamontagne H., harnais et empen-	"	Masson & St-Germain, biscuits.....	"
gnés.....	"	Miller A., tentes et auvents.....	"
Lefebvre & Frère, chausures.....	"	Maynard G tailleur.....	"
Lamoureux Mde, chausures.....	"	Milot D., tailleur.....	"
Longpré Mde, chausures.....	"	Mendelshon, tailleur.....	"
Lacroix A.-P., chausures.....	"	Mi haud L.-C., tailleur.....	"
Lynn & Co., chausures.....	"	Maggio Delle, hardes d'hommes.....	"
		Meagher J.-C., embouteilleur.....	"
		Willooy M., eaux gazeuses.....	"
		Meakins & Co., brosses.....	"
		Morton Philipps, imprimeurs et re-	"
		heurs.....	"

Massant, fleurs artificielles.....	Montréal.	Stationnery Mfg Co	Montréal.
McCann F., chausures.....	"	Standard Shirt Factory	"
Michaud, Lambert & Cie, chausures	"	Standard Shirt Laundry.....	"
Martin M., cigares.....	"	Standard Glove Co.....	"
Montreal Weaving Co.....	Mile-End.	Schlomann & Co., chemises.....	"
North American Glass Works..	Montréal.	Sardon & Sons chausures.....	"
New York Steam Laundry.....	"	Stephens & Co	"
Novelty Corset Co.....	"	Saxe & Co., hardes d'hommes.....	"
Normandin & France, brosses.....	"	Ste-Marie A., fourrures.....	"
Palmer, perruquier-coiffeur.....	"	Silverman, Boditer & Co., fourrures	"
Poirier, Bessette & Cie, imprimeurs	"	Sonne Thomar, tentes et auvent.....	"
Papin Delle, fourrures.....	"	Sabiston A. & Co., imprimeurs.....	"
Perreault & McFarlane, chausures.	"	Shallow E.-D., imprimeur.....	"
Pellerin & Dufresne, chausures.....	"	Simard, tailleur.....	"
Peltier Godefroy, chausures.....	"	Schwartz, tailleur.....	"
Pelletier J.-L., chausures.....	"	Singer F, tailleur.....	"
Pellerin & Fils, chausures.....	"	Slader Davis, tailleur.....	"
Parcival, chausures.....	"	Shalinsky, tailleur.....	"
Pech J. & Co., hardes d'hommes.....	"	St-Pierre Delle O., modiste.....	"
Provencher & Allard, tailleurs.....	"	Swail Mde J., modiste.....	"
Pech J. & Cie., chemisiers.....	"	Tétraut Shoe Co.....	"
Queen Jubilee Laundry.....	Mile-End.	Tellier, Rothwell & Cie, bleu et	"
Royal Cap Factory.....	Montréal,	plombagine.....	"
Rivington Cuttlery Co.....	"	Tooke J. R., chemisier.....	"
Reliance Cigar Factory.....	"	Toupin Delle, modiste.....	"
Ranech & Boohanna, bretelles	"	Taft Delle, modiste.....	"
Renand A., chausures	"	Turgeon Z., tailleur.....	"
Ross Henry, chausures.....	"	Tétraut, tailleur.....	"
Robillard & Cie, eaux gazeuses.....	"	Thompson, buanderie.....	"
Rattray J. & Co., tabac et cigares..	"	Tétraut, tabac.....	"
Rolland Frères, meubles et matelas.	"	Union Card and Paper Co.....	"
Raymond & Lecomte, tailleurs.....	"	Union Clothing Co.....	"
Rolin L., tailleur.....	"	Union Brewery	"
Robis, tailleur	"	Vinette & Cie, chausures.....	"
Rosenweesen, tailleur.....	"	Viau Frères, biscuits et confiseries..	"
Robert & Cie, fourrures	"	Villeneuve, tabac et cigares.....	"
Rosen, button hole makers.....	"	Vineberg, hardes d'hommes.....	"
Routhier Delle E., modiste.....	"	Vézina Mde, modiste.....	"
Rousseau Delle O., modiste.....	"	Vineberg, tailleur.....	"
Richer Delle J., modiste.....	"	White & Co., shoe stock factory.....	"
Ryan Delle, modiste.....	"	White, tailleur.....	"
Rarnette M., savons.....	Hochelaga.	Walsh J. W., tailleur.....	"
Redmond, Greenless & Co., cha-		Watson, Foster & Co., papier à ten-	
peaux et fourrures	Montréal.	tures.....	Maisonneuve.
Reynaud, fleurs artificielles.....	"	Young J., fabrique de bas.....	Montréal.
Star Quilting Co.....	"		

L-D. PROVENCHER,

Inspectrice.

RAPPORT DE MADAME KING.

MONTRÉAL, 15 juillet 1899.

A L'HONORABLE H.-T. DUFFY,

Commissaire des Travaux Publics.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon troisième rapport annuel sur l'inspection des établissements industriels dans la division ouest du district de Montréal pendant l'année 1898-99.

Conformément aux instructions que j'ai reçues de votre département, je ferai mon rapport aussi court que possible, me bornant à quelques chiffres et aux faits les plus importants.

Comme l'indique la liste ci-jointe, j'ai visité durant l'année 326 établissements dont plusieurs ont reçu de fréquentes visites. Pendant la première année de mon travail comme inspectrice—1896-97—j'ai constaté que 70 par cent des établissements que j'ai inspectés, n'étaient pas tenus conformément à la loi ; cette année, je suis heureuse de pouvoir rapporter que je n'en ai trouvé que 25 par cent.

Ceci est une preuve bien évidente qu'un travail assidu de la part des inspecteurs et des inspectrices a grandement amélioré l'état des manufactures et des ateliers, et, conséquemment, le sort des ouvrières. Cependant, tout encourageants que soient ces chiffres, il ne s'ensuit point que l'inspectrice puisse cesser d'exercer une surveillance active sur les établissements dont elle a charge.

Quand le patron n'a point à cœur le bien-être de ses ouvrières, il néglige d'améliorer l'état des choses jusqu'à ce que l'inspectrice vienne l'y contraindre.

J'ai reçu quelques plaintes de la part des ouvrières de quelques manufactures, par lettres anonymes. Je me suis toujours empressée de me rendre aux établissements mentionnés, où j'ai fait mon possible pour protéger les ouvrières sans nuire aux intérêts des patrons.

Comme on ne se soucie guère d'employer des jeunes filles qui n'ont pas 14 ans, vu leur manque d'habileté à l'ouvrage, je n'en ai trouvé qu'une qui n'avait pas l'âge requis par la loi.

J'ai obtenu la construction de ventilateurs dans plusieurs établissements où la ventilation était défectueuse, mais quand les ventilateurs sont construits, il arrive souvent qu'on ne les ouvre pas, tellement les ouvrières craignent le froid, et si grande est leur ignorance des lois hygiéniques.

Aussi, je me fais un devoir de faire comprendre aux ouvrières, et aux contremaîtres quelquefois, l'importance de respirer un air pur sachant qu'il faut instruire le peuple pour lui faire respecter les lois.

A cet effet je ne saurais trop recommander l'enseignement de l'hygiène et de la physiologie dans nos écoles primaires.

Ayant pour devise que la persuasion vaut mieux que les poursuites, je n'ai pris de procédures judiciaires contre personne. J'ai toujours constaté que lorsque le fabricant était bien persuadé qu'il était de son intérêt de se conformer à la loi, les améliorations que j'ai suggérées ont été exécutées promptement et avec beaucoup de bonne volonté.

Cette année, surtout, je n'ai qu'à me féliciter de l'accueil bienveillant que j'ai reçu dans les établissements que j'ai inspectés. Ceci a rendu mon travail beaucoup plus agréable que par le passé; aussi je le poursuis avec un zèle toujours croissant, bien persuadée qu'il n'est point d'inspection qui contribue plus directement et plus matériellement au bien-être du public que l'inspection des établissements industriels.

Je demeure, Monsieur le Ministre,

Votre toute dévoué

Signé) LOUISA KING
 Inspectrice.

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS INSPECTÉS PAR MADAME KING

Pendant l'année 1898-99.

Allan, Dame J. Montréal.
 Argyle Millinery Parlors. "
 Ames, Holden Co. "
 Alexander & Sons. "
 American Steam Laundry. "
 Arcand, Dame. "
 Alix, J. "
 Allan, A. M. "
 Alaska Feather & Down Co. "
 Anderson, R. O. "
 Amyot. "
 Aronson. "
 Atwater Laundry. St-Henri.

Brown, Delle A. Montréal.
 Brayley, Sons & Co. "
 Bell, J. & T. "
 Buanderie St-Henri. St-Henri.
 Bovril Co. Montréal.
 Byrne, Delle. "
 Buanderie St-Jacques. "
 Boyd, R. E. "
 Blancheri, A. "
 Biffin, Wm. "
 Boucher & Roffey. "
 Benallack, Litho. & Print. Co. "
 Bishop Engrav. Co. "
 Bloom, H. "
 Beaver Hall Laundry. "
 Bannister, E. "
 Briggs, Chas. "
 Baron, E. D. "
 Brooklyn Laundry. "
 Brault, A. L. "
 Bastien & Valiquette. "
 Blumenthal. "
 Bourdon, Dame. St-Henri.
 Braumstein & Fichling. Montréal.
 Boner, Dame. "
 Burman. "
 Black, J. P. "
 Belding Paul & Co. "
 Berzausky. "
 Bouthillier, A. "

Canadian Underwear Co. "
 Carroll, Dame. "
 Central Millinery Parlor. "
 Canada Engrav & Litho. Co. "
 Cheseborough Manufacturing Co. "
 Canada Jute Works. "
 " Fibre Co. "
 " Paint Works. "
 " Mill Stock Co. "
 " Refining Co. "
 " Cigar Box Factory. "
 " Horse Nail Co. "

Caledonian Iron Works. Montréal.
 Chaley & Co. "
 Clifford, J. B. "
 Charbonneau, J. B. O. "
 Currie, J. "
 Chaperon, Dame. "
 Charbonneau, Dame. "
 Caniff Corset Co. "
 Christie, Delle. "
 Charland, Delle. "
 Campbell, A. S. "
 Colin, Dame. "
 Côté, Ed. "
 Crystal, J. "
 Champagne Cigar Co. "
 Clarke, D. L. "
 Consumer Cordage Co. Pointe St-Charles.

Davis & Sons. Montréal.
 Detlefs, G. "
 Davis & Lawrence. "
 Des Trois Maisons. "
 Darling Bros. "
 Davidson Man'ing Co. Ste-Cunégonde.
 Dominion Umbrella Co. Montréal.
 " Straw Goods Co. "
 " Type Foundry. "
 " Bag Co. Pointe St-Charles.
 " Wadding Co. Montréal.
 Dwyer, Dlle. "
 Dorais, Dame. "
 Dockrill, Dlle. "
 Dwyer, Delle L. "
 Dufresne, Delle. "
 Desaulniers, Dame. "
 Des Autels, Dame. "
 Durocher, Delle. "
 Delorme, Delle. "
 Demers Frères. "
 Dovia. "

Edgar Swift & Co. "
 Empire Box Factory. "
 " Dye Works. "
 Ellsworth, Dame. "
 Ellis, J. J. Pointe St-Charles.
 Ettenberg & Co. Montréal.
 Eureka Cigar Co. "
 Fournier, J. E. "
 Fosbre, Dame. "
 Flannery, P. "
 Fournier, E. "
 Fortin, Dame. "
 Fortier, J. M. "
 Fleishmann & Co. "
 Forest, L. W. "

Gault, Manuf'g Co.....	Montréal.	Lusher, B. B.....	Montréal.
Goltman S.....	"	Lemaire & Doyon, Delle.....	St-Henri.
Gnaldinger & Son.....	"	Labussière, Dame.....	Pointe St-Charles.
Gurd, Chas. & Co.....	"	Lefebvre, Dame.....	"
Globe Hat Factory.....	"	Labelle, M. L.....	"
Graham & Co.....	"	Laberge, Delle.....	"
Goldberg & Co.....	"	Lussier, Dame.....	Montréal.
Gallery Bros.....	"		
Gold, A.....	"	McLeod & Hawthorne.....	"
Gold, S.....	"	Montréal Biscuit Co.....	"
Gold, J.....	"	" Steam Laundry.....	"
Griffar, Dame.....	"	" Hat & Fur Co.....	"
Gall, Delle.....	"	" Waterproof Co.....	"
Grothé, L. O.....	"	" Truss Works.....	"
Granville & Co.....	"	" Quilting Co.....	"
Glassford Bros. & Pulluck.....	"	" Umbrella & Suspenders..	"
Guay, Delle.....	"	McCready, Jas. & Co.....	"
Gordon, Delle.....	"	Merchants Cotton Co.....	St-Henri.
		Mulcair Bros.....	Montréal.
Hamilton, H. and N. E.....	"	McArthur, Alex.....	"
Hall, Robt.....	"	May, Thos. & Co.....	"
Horsefall & Sons.....	"	McLaren, W. D.....	"
Higgins Bros.....	"	McCoy, Dame.....	"
Halley, Dame.....	"	Mandelberg & Co.....	"
Herron & Co.....	"	Marineau.....	"
Hasley Bros.....	"	Murray, Wm.....	"
Harrower, G. H.....	"	McEntyre & Son.....	"
Hart & Sons.....	"	Morris, Delle.....	"
Hirsch, Sons & Co.....	"	Morgan, Henry & Co.....	"
Haycock and Dudgeon.....	"	Murphy, John & Co.....	"
Hardy, Delle.....	"	Monarque, J. O.....	"
		Miller, S.....	"
Island City Paint Works... Pointe St-Charles.		Morris, M. F.....	"
Ives, R. H.....	Montréal.	Marchand, L. X.....	"
Inglis, J. J.....	"	Mallette, Dame.....	"
Innes, Delle.....	"	McKenna, Thomson & Co.....	"
		Miller Bros.....	"
Joyce, A.....	"	Mayburry Knitting Co.....	"
Jamieson, R. C.....	"	Moffat.....	"
		McLaren, D. K.....	"
Kickapoo Medicine Co.....	"	Morgan, J.....	"
Keenan Bros.....	"	Morton & Sons.....	"
Kirscherg, A.....	"	McGee, Jas.....	"
Karma Chemical Co.....	"	Marotte, Leblanc & Co.....	"
		Martel, C.....	"
Lafleur & Cie.....	St-Henri.	Maxwell Dame.....	"
Lang Manf'g Co.....	Montréal.	Moore, Delle.....	"
Littrell & Co.....	Ste-Cunégonde.	McDonnell, Delle.....	"
Ligget, Thos.....	Montréal.	Milloy, J. J.....	"
Lapointe, F.....	"		
Laffiton & Co.....	"	Nelson, Alex.....	"
Leblanc & Leblanc.....	"	Nugent, J. P.....	"
Langevin, J.....	"	Notman & Sons.....	"
Lamy Frères.....	"	North America Cigar Co.....	"
Linotype Co.....	"	New Williams Manf'g Co.....	St-Henri.
Ladsons.....	"		
Linton James & Co.....	"	Ogilvy & Sons.....	Montréal.
Lawrence & Co.....	"	Oihello Cigar Co.....	"
Limoges, E.....	"	Orban, J.....	"
Labonté.....	"	Ouellette.....	"
Lord, Dame.....	"		

Packard, L. H. & Co.....	Montréal.	St-Pierre, Wm.....	Montréal.
Prieur.....	"	Skelton Bros.....	"
Parker B. & Co.....	"	Stephenson, Geo.....	"
Parisian Laundry.....	"	Scraggie, W.....	"
" Hand Laundry.....	"	Shorey & Co.....	"
Pratt, A. S.....	"	Strausberg.....	"
Paris Kid Glove Store.....	"	Sorrensky.....	"
Péricard, Dame.....	"	Snow, Wm.....	"
Perrin, ".....	"	Saxe & Sons.....	"
Poitras, ".....	"	Sherwin Williams Co.....	"
Pelletier, Delle.....	"	Shimmick, Delle.....	"
Patenaude, ".....	"	Shaw, Delle.....	"
Patno, ".....	"	Smith, K.....	"
Peerless Hand Laundry.....	"		
Polter, W. E.....	"	Tombyll & Co.....	"
Peloquin, A.....	"	Townshend, J. F.....	"
Phillips Electric Works.....	"	Tooke, Bros.....	"
Perego.....	"	Taillon, Delle.....	"
Peck & Benny.....	"	Tessier, ".....	"
Pillow & Hersey.....	"	Tarante, ".....	"
Page, Delle.....	Foite St-Charles.	Twedo Cigar Co.....	"
Poirier, ".....	"	Tremblay, J.....	"
Parent, ".....	"	Timmis, Noble & Co.....	"
		Tassé Cigar Co.....	"
Quinn, M. J.....	Montréal.	Troy Steam Laundry.....	"
		Thompson Shoe Co.....	"
Robinson, & Co.....	"	Tourangeau, Dame.....	"
Reliance Cigar Factory.....	"		
Ramsay, Delles.....	"	Uly Brush Works.....	"
Rider, Davis.....	"		
Raphaelowitch.....	"	Vineberg, H. & Co.....	"
Richard & Jones.....	"	" M. & Co.....	"
Rosenthal.....	"	Vosberg, M. E.....	"
Rosen, A.....	"	Vadebonœur, L. D.....	"
Reeves.....	"	Vogel & Co.....	"
Ross, F.....	"	Vogel.....	"
Rozand & Co.....	"		
Roux, Delle.....	"	Wilson, J. C. & Co.....	"
Roy, ".....	"	Wilson, Delle.....	"
Roseblom.....	"	Whitley, S.....	"
Ross, H.....	"	Walsh, W. H.....	"
Rudolph.....	"	Wetstein & Co.....	"
Roseman.....	"	Wells & Richardson.....	"
Royal Electric Co.....	"	Willie, O. A.....	"
Roman, S.....	"	Wilkins, Robt.....	"
		Wineroch.....	"
Sims, A. H. & Co.....	"	Wei-burgh & Ce.....	"
Stonewall & Jackson.....	"	Wallace, F.....	"
Stuart, Ed.....	"	Wood, E. L.....	"
Stafford.....	"	Wolowitch.....	"
Eager, Jas.....	"	Waldron & Drouin.....	"
Savage, Alfred.....	"	Wineor Bazar.....	"
Slater & Sons.....	"	Witham Shoe Co.....	"
Sonne Avning Co.....	"	Walsh & Bussière.....	"
Shareholder Co.....	"		
Seath, R.....	"	Young, D. A.....	"
Small & Co.....	"		

LOUISA KING,
Inspectorice.

RAPPORT DE M. CHARLES T. COTÉ

QUÉBEC, 3 juillet 1899.

A L'HONORABLE H.-THOS. DUFFY,
Commissaire des Travaux publics,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon dixième exposé annuel se rapportant à l'année financière 1898-99.

Etablissements industriels.

J'aime à constater que les améliorations, dans mon district d'inspection, vont toujours en augmentant, et que les lois et les règlements relatifs aux établissements industriels sont de mieux en mieux compris et mis en pratique par les chefs de ces établissements. Comme conséquence j'ai moins d'accidents à rapporter cette année que les années précédentes, ainsi que vous le verrez par la liste ci-annexée.

Jé dois dire aussi que très peu de plaintes m'ont été faites par les employés des manufactures.

Edifices publics.

Je ne puis faire un rapport bien favorable sur la manière dont les édifices publics sont tenus,—les collèges, couvents et hôpitaux exceptés.

Il y a eu un commencement de panique à l'église St-Roch de Québec à la date du 20 décembre 1898 ; une partie de l'intérieur du portail de l'édifice s'est détachée, déterminant la chute de grosses pierres dont une seule pesait de 60 à 80 livres. C'était pendant un des offices du soir ; il n'y avait que des hommes dans l'église et les jubés n'étaient pas à moitié remplis. Les assistants ont été tellement affolés qu'ils se sont précipités vers les portes de sortie, lesquelles furent bloquées en moins de deux minutes. Ceux d'en arrière montaient sur les épaules et par dessus la tête des autres pour échapper au danger, qu'ils croyaient imminent. Si les jubés avaient été remplis d'hommes, de femmes et d'enfants, comme c'est ordinairement le cas pour les offices des dimanches et des fêtes de l'année, la panique aurait eu pour conséquence la perte de dizaines, peut-être de centaines de vies humaines, à cause des graves défauts dans le service des issues que j'ai déjà signalées. Des représentations ont été faites aux autorités de l'église de St-Roch au sujet de ces défauts, mais je regrette de dire qu'il n'en a été tenu aucun compte.

Je dois aussi signaler un accident arrivé au Château Frontenac, à Québec, et un autre arrivé à la cathédrale de Nicolet. Ce dernier édifice s'est écroulé quelque temps avant d'être ouvert et livré au culte. Les plans ne m'en avaient pas été soumis.

Pendant l'année 1898-99, j'ai fait 441 visites à des établissements industriels et 56 visites à des édifices publics, en exécution de mes devoirs officiels.

Humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHS-T. COTÉ,
Inspecteur.

ANNEXE AU RAPPORT DE MONSIEUR CHS-T. COTÉ.

Liste des accidents arrivés dans les établissements industriels de la division de Québec, pendant l'année 1898-99.

Le 1er septembre 1898, Lydia Caron, de Beauport, employée par la Montmorency Cotton Co., s'est fait blesser à la cuisse par une paire de ciseaux. La cause de l'accident a été fortuite.

Le 6 novembre 1898, un nommé Green, de Québec, employé au Château Frontenac, a, par inattention, fait une chute dans la cave à charbon. Blessure légère.

Le 18 du même mois de la même année, un nommé Michaud, de Québec, employé par A. Pilon & Cie, a eu le bras et la main terriblement meurtris, mais non fracturés. Cause de l'accident : imprudence.

En janvier 1899, Art. Beaupré, de la Rivière à Pierre, âgé de 19 ans, employé par L. Beaupré, s'est fait prendre la main en voulant placer une courroie sur la poulie d'une scie ronde. Le résultat de l'accident, causé par son imprudence, a été la mort instantanée.

Le 20 février 1899, P. Laflamme, de Lévis, âgé de 35 ans, employé par Carrier, Lainé & Cie, s'est fait frapper la tête par un madrier, s'infligeant une légère fracture au crâne. Cause fortuite.

Le 4 mars de la même année, Alf. Harvey, de la Malbaie, âgé de 17 ans, employé par Tremblay et Duchêne, a été frappé à la poitrine par un morceau de bois lancé par une scie et est mort instantanément.

Le 10 du même mois, Chs Bouchard, de Chicoutimi, employé par la Chicoutimi Pulp Mills, a eu une jambe fracturée.

Le même jour, Eug. Blanchet, du même endroit, employé au même établissement, a eu un pied écrasé.

A la même date du 10 mars 1899, P. Gagnon, également de Chicoutimi, employé par M. Godbout, s'est fait couper trois doigts.

Le 12 avril 1899, Raoul Morin, de Québec, employé par F.-X. Drolet, a fait une chute sur un engrenage et a eu le bras lacéré. Je n'ai pas reçu de détails sur les résultats de ces quatre derniers accidents.

CHS-T. COTÉ,
Inspecteur.

RAPPORT DU DOCTEUR O.-N. STEVENSON.

(Traduction.)

COATICOOKE, 8 juillet 1899.

L'HONORABLE H.-THOS DUFFY,

Commissaire des Travaux publics,

Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport d'inspections des établissements industriels et des édifices publics de la division des Cantons de l'Est.

J'ai inspecté dans les limites de ma division cent douze grands établissements industriels, dont plusieurs deux ou trois fois durant l'année. Je n'ai pas remarqué qu'aucune amélioration importante ait été effectuée, et la chose d'ailleurs sera impossible tant qu'on s'en tiendra au système actuel. Je recommanderais que l'on sévisse sans délai contre les manufacturiers qui, volontairement et avec persistance, continuent à laisser sans protection certaines parties dangereuses de leur mécanisme. Le fait qu'un employé a perdu un bras dans un de nos grands établissements industriels a décidé la compagnie à protéger, comme je lui avais demandé de le faire, l'endroit dangereux où cet accident s'est produit. J'ai aussi remarqué que la mort d'un jeune homme a fait faire, immédiatement après l'accident, au patron de l'établissement où cet employé a été tué, des changements pour la sûreté des lieux, de façon à prévenir de semblables malheurs à l'avenir. Je dois avouer que ce sont là des remèdes un peu violents à administrer pour amener un changement. Ils sont peu nombreux les gérants d'édifices publics ou de manufactures qui tiennent leurs établissements conformément aux prescriptions de la loi, en autant que leur position les y oblige ; et ils sont encore en plus petit nombre ceux qui s'occupent de savoir si leurs manufactures ou les édifices publics qu'ils administrent, ne présentent aucun danger soit pour y entrer soit pour en sortir ou pendant le temps qu'on y est. La seule chose qui, aujourd'hui, provoque une réforme, ce n'est pas la loi qu'on lit dans les statuts, mais le fait cruel de femmes brûlées à mort dans un édifice public ou celui de quelque pauvre malheureux, homme ou femme, qui se fait mutiler dans un outillage dangereux non suffisamment protégé. Alors on se décide à adopter la mesure de précaution qui aurait prévenu la catastrophe.

Hôtels, écoles, salles publiques et églises.

J'ai inspecté, durant l'année, plusieurs écoles et salles publiques, aussi des églises et des hôtels. Dans les écoles on semble se préoccuper davantage de la recherche de plans d'études pour les enfants que de la condition sanitaire et d'aération des appartements. La conséquence est que les enfants souffrent mentalement et physiquement, et que des existences qui promettaient périssent dans

leur germe. Les salles publiques, règle générale, ne sont ni ventilées ni pourvues de commodités suffisantes pour y entrer et en sortir. Les portes de plusieurs s'ouvrent par en dedans ; d'autres de ces édifices ne sont pas sûrs pour l'admission du public. Dans un grand nombre d'églises les portes s'ouvrent par en dedans ; mais, lorsque ce défaut est signalé au ministre du culte, il s'empresse de faire le changement désiré. Les ministres du culte composent la classe de gens la plus honnête de celles à qui nous avons affaire ; ils exécutent toujours fidèlement ce qu'ils promettent de faire.

Inspection des chaudières à vapeur

J'ai reçu trois cent quatre certificats d'inspections de chaudières à vapeur : cent quinze de la part de M. C.-E. Granberg ; vingt-neuf de la part de M. Damase Morin ; cent trente-trois de la compagnie d'inspections des chaudières à vapeur ; dix-huit de M. Masse et neuf de M. Leclair. L'inspection des chaudières à vapeur dans mon district ne laisse guère à désirer ; bien peu de chaudières à vapeur échappent, maintenant, à la visite annuelle de l'un ou de l'autre de nos inspecteurs. Les chaudières à vapeur des crémeries et des beurreries sont encore exemptées de l'inspection ; mais elles sauteront les unes après les autres avec pertes de vies ; ce n'est qu'une affaire de temps.

Accidents.

Je regrette d'avoir à enregistrer, sous ce titre, la mort de trois ouvriers dix-neuf accidents d'une nature sérieuse entraînant la perte de membres, de doigts, fractures du cerveau, etc., et vingt-un d'un caractère moins grave.

Vous trouverez ci-jointe une liste des établissements industriels inspectés durant l'année.

Espérant que vous accueillerez favorablement les suggestions que contient le présent rapport,

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHAS.-N. STEVENSON,
M. D.

LISTE d'établissements industriels, etc., visités par le docteur C.-N. Stevenson, inspecteur, pendant l'année financière 1898-1899.

C. J. Cross.....	Richmond,	Cascade Narrow Fabric Co.....	Coaticooke.
Usines du Grand Tronc.....	"	Dominion Cotton Mills Co.....	"
Thos. G. Bushey.....	"	P. T. Baldwin & Son, farine et provisions.....	"
G. L. Goodhue, courroies.....	Danville.	A. H. Cummings & Son, portes et châssis.....	"
Chas. Boutelle.....	"	Sleeper & Akhurst, fonderie.....	"
Brown Bros., voitures.....	"	Coaticooke Woolen Mills Co.....	"
Usines du ch. de fer Vermont Cent..	Waterloo.	Louis Jasmin, portes et châssis.....	"
Waterloo Wood Manufacturing Co..	"	Geo. Gilmour, chaises.....	"
Waterloo Knitting Mills Co.....	"	D. Rainville, sclerie.....	"
Waterloo Carriage Factory.....	"	H. Lovells & Sons, sclerie.....	"
Waterloo Machine Shop & Foundry..	"	Geo. Gale & Sons, lits à ressorts, etc.....	Waterville.
John J. Wallace, portes et châssis..	"	Dominion Snath Factory.....	"
George Haynon, voitures.....	"	Waterville Furniture Co.....	"
H. & F. Giddings, objets en bois.....	Granby.	Waterville Hames Co.....	"
The Guilline Pneumatic Collar Co..	"	Waterville Machine Shops.....	"
Michel Bruneau, portes et châssis..	"	Hamilton Powder Mills Co.....	Windsor Mills.
Granby Rubber Co.....	"	Canada Paper Co.....	"
Foundry and Machine Shop.....	"	Dominion Paper Co.....	Kingeey Falls.
Miner Carriage Manufacturing Co..	"	Asbestos and Asbestic Co.....	Danville.
Granby Box Factory.....	"	Royal Paper Co.....	Angus.
J. Bruce Payne, cigares.....	"	Jendro Boot and Shoe Co.....	Rock Island.
Empire Tobacco Co.....	"	Butterfield & Co., atelier de machines, tarières, etc.....	"
Neil & Kent, portes et châssis.....	"	J. B. Goodhue, hardes.....	"
Usines du Pacifique Canadien.....	Farnham.	Globe Suspender Co.....	"
Phaneuf & Bodreau, cigares.....	"	Butterfield Planing and Saw Mills	"
Montreal Corset Co.....	"	Rock Island Carriage Shops.....	"
Reil & Co., cigares.....	"	Fregeau Overall Factory.....	"
Dominion Cotton Mills Co.....	Magog.	Rock Island Whip Co.....	"
Martin's Sash and Door Factory.....	"	Lay Whip Co.....	"
Adam Lomas & Son.....	Sherbrooke.	Barnston Woolen Mills Co.....	Ways Mills.
Paton Manufacturing Co.....	"	H. T. Clifford, réparations de voitures et moulin à bardeaux..	"
Queen Cigar Factory.....	"	Baldwin condensed Milk Co..	Baldwin's Mills.
Bobbin and Spool Factory.....	"	Thomas Slogget, châssis et portes.	Cowansville.
Buanderie de Sherbrooke.....	"	J. L. Leach,	"
Jenckes Machine Co.....	"	W. F. Vilas, instruments aratoires.	"
W. S. Ross & Co.....	"	Nelson Buzzel & Co.....	"
MM. Hodge & Walley.....	"	Bodoin & McIntosh, instruments aratoires.....	"
Hovey Bros. Packing Co.....	"	Warwick Button Factory.....	Warwick.
Gendron & Deneault.....	"	Warwick Clothing Manuf'ng Co..	"
Sherbrooke Edge Tools and Saw Works.....	"	Warwick Woolen Mill.....	"
Foundry and Machine Shop.....	"	Isreal England & Sons, tanneurs..	Knowlton.
G. G. Bryant, portes et châssis.....	"	Dunn Bros, tanneurs.....	Stanbridge East.
H. M. Tomlinson, reliure.....	"	Cookshire Mills Co.....	Cookshire.
W. T. Mountain, voitures.....	"	Cookshire Flour Mills.....	"
A. L. Grindrod & Co., lainages.....	"	Machine Shop.....	"
Sherbrooke File Works.....	"	Foundry and Machine Shop.....	Victoriaville.
Walter Blue & Co., hardes faites..	"	Furniture Factory.....	"
Hôpital protestant.....	"	Achille Gagnon, tanner.....	"
Bishop's College.....	Lennoxville.	Manufacture de clous Victoria, J. E. Auger.....	"
MM. Cary & Campbell, portes et châssis.....	Bedford.	Stanstead College.....	Stanstead.
Bedford Manufacturing Co.....	"		
Wm. Corey, aiguilles.....	"		
Horskin & Hurlbut, fonderie.....	"		
B. J. Smith, farines et provisions..	Coaticooke.		
Penman Manufacturing Co.....	"		

CHAS.-N. STEVENSON, M. D., Inspecteur

SIXIÈME PARTIE.

ETAT des dépenses et recettes du Département des Travaux publics, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899.

<i>Loyers, Assurances, Réparations, etc.:</i>	\$	cts.	\$	cts.
Edifices de la Législature et des Départements.....	42,814	26		
Edifices publics en général.....	6,704	82		
Spencer Wood :— Payé à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur pour dépenses d'entretien.	7,710	00		
do Payé à diverses personnes pour travaux de réparations et matériaux fournis.....	325	27		
	8,035	27		
Ecole Normale Laval :— A l'Université.....	6,593	04		
do Aux Ursulines.....	190	85		
	6,783	89		
Bureau des Archives.....	748	20		
7 rue St-Jacques, Montréal.....	43	34		
63 rue St-Gabriel, ".....	375	13		
76 " ".....	726	59		
Bureau d'Immigration, Québec.....	35	50		
			66,267	00
<i>Inspections, etc.</i>			2,340	17
<i>Réparations des Palais de Justice et Prisons :</i>				
Québec— Palais de Justice.....	2,047	61		
" Prison.....	496	01		
Montréal— Palais de Justice.....	4,375	36		
" Prison.....	1,242	26		
Arthabaska— Palais de Justice et Prison.....	784	55		
Chicoutimi— " ".....	57	75		
Beauharnois— " ".....	798	00		
St-Scholastique— " ".....	224	50		
Malbaie " ".....	43	95		
Sweeteburg— " ".....	177	74		
Sherbrooke— Palais de Justice.....	351	63		
Montmagny— Palais de Justice et Prison.....	282	33		
St-Hyacinthe— " ".....	80	77		
Rimouki— " " (temporaire).....	1	75		
" " (nouveau).....	102	27		
St-Jean d'Iberville— " ".....	35	27		
St-Joseph, Beauce— " ".....	77	00		
New Carlisle— " ".....	49	56		
St-Anne des Monts, maison de détention.....	53	60		
Fraserville— Palais de Justice et Prison.....	5	00		
Joliette— " ".....	125	00		
Trois-Rivières— Palais de Justice.....	753	00		
" Prison.....	628	25		
			12,792	81
<i>A reporter</i>			81,399	98

ETAT des dépenses et recettes du Département des Travaux publics, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899.—*Suite.*

	\$	cts.	\$	cts.
Report			81,399	93
Loyers des Palais de Justice et Prisons			1,971	13
Aide au Pont—Grande Rivière, Gaspé.....			1,279	69
“ —Rivière Rouge.....			3,000	00
Inspections des chemins de fer.....			277	35
Inspections des établissements industriels.....			11,863	02
Palais de Justice et Prison, Rimouski—reconstruction.....			15,578	55
Palais de Justice, Montréal—ameublement Vallière.....			6,779	42
Aide à la construction du pont à Ste-Marie, Beauce.....			800	00
			122,949	14

Québec, 30 juin 1899.

WENTWORTH G. PETRY,
Comptable.

RECETTES.

<i>La Compagnie du Château Frontenac ?</i>	\$
Portion du loyer du terrain occupé par l'hôtel Château Frontenac.....	760 60
<i>Les Dames Religieuses Franciscaines, Québec :</i>	
Intérêts à 4 pour cent sur \$3,124.15, balance du prix d'achat d'un terrain, du 4 mars 1897 au 4 mars 1899	249 97
<i>Matthew Moody & Sons, Terrebonne :</i>	
Intérêts à 5 pour cent sur \$5,391.11, balance de prix d'achat d'un terrain, du 1er novembre 1897 au 31 octobre 1898	269 55
<i>J. I. Roy :</i>	
Loyer du terrain destiné à la prison de Montréal au Saunt-au-Récollet (Bordeaux), du 1er mai 1898 au 30 avril 1899	300 00
Divers vieux effets vendus.....	4 25
	1,584 37

Québec, 30 juin 1899.

WENTWORTH G. PETRY,
Comptable.

APPENDICE A.

Etude sur la Résidence officielle des Lieutenants-Gouverneurs de la
province de Québec.

1899

LA RÉSIDENCE OFFICIELLE

des Lieutenants-Gouverneurs de la Province de Québec.

CHATELLENIE DE COULONGE.—POWELL PLACE.—

SPENCER WOOD

I

COULONGE.

Le château de Spencer Wood, résidence officielle des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec, occupe à peu près le centre de la partie est de l'ancienne châtellenie de Coulonge.

Ce fut le 9 avril 1657 que la terre de Coulonge, près Québec, fut érigée en fief et châtellenie par la Compagnie de la Nouvelle-France (connue aussi sous le nom de Compagnie des Cent Associés), en faveur de Louis d'Ailleboust, ancien gouverneur du Canada, alors directeur de la traite dans toute la colonie.

Voici le texte du titre d'érection de ce "fief de dignité" :

* LA COMPAGNIE DE LA NOUVELLE-FRANCE. A tous présents et à venir, salut :

" Désirant reconnoître les bons services qu'elle a cy devant reçus, et ceux qu'elle espère cy après recevoir du Sieur d'Ailleboust, Escuyer, Directeur de la Traite de la Nouvelle-France, A CES CAUSES, Elle a érigé et érige la terre de Coulonge, seize à une lieue de Quebec, ses circonstances et dépendances, en tiltre de Chastellenye, avec justice haute, moyenne et basse, suivant la Coustume de Paris. Pour en jouir par luy et les siens ou ayans cause, au dit Tiltre de Chastellenye, mouvant par un seul hommage lige de Quebec; et que les Terres qui se trouveront enclavées dans ses bornes relèveront de la dite Chastellenye, et lui payeront les Cens et Rentes que la dite Compagnie s'estait réservés. La consistance des Terres de Coulonge, bornées à l'Orient du Grand fleuve Saint

Laurent, à l'Occident des Terres de la Coste de Ste Geneviève, au Septentrion du Ruisseau de St Denis, et au Midy des Terres appartenantes aux Sauvages et aux Mères Ursulines.

EN TESMOIN de quoy Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau des Armes de la ditte Compagnie, et icelles fait signer par le Secrétaire ordinaire d'icelle, le neufiesme jour d'avril, mil six Cens cinquante Sept.

“ PAR MESSIEURS DE LA COMPAGNIE DE LA NOUVELLE-FRANCE.

(Le Sceau.)

Signé : “ A. CHEFFAULT,
Secr.”

(Au dos.) “ Lou, publié et enregré au registre des insigniaons du greffe de la Seneschaussée de la Nouvelle-France, juridiction de Québecq, l'audience tenant le unziesme jour de janvier MVI^c cinquante huit, par moy Greffier en lad. juridiction soubsné.”

Signé : “ PEUVRET,
Greffier.”

L'original, sur parchemin, de la pièce qui précède, est conservé dans les archives du séminaire de Québec. Il porte aussi des certificats d'enregistrement datés du 28 octobre et du 18 novembre 1765, signés : “ J. Goldfrap, D. Rég.”

L'érection de la propriété de Coulonge en fief de dignité avec titre, et non en fief simple, est un fait digne de remarque. “ Le fief simple est celui qui n'est décoré d'aucun titre ou honneur. On appelle fief de dignité ou d'honneur ceux qui ont justice ou des titres, depuis les châtellenies jusqu'aux duchés.” (Lareau.)

Les fiefs de dignité avec titres, en Canada, sous le régime français, furent : la châtellenie de Coulonge, les baronies des Islets, du Cap Tourmente, de Port-neuf et de Longueuil, le comté d'Orsainville (primitivement la baronie des Islets) et le comté de Saint-Laurent (l'île d'Orléans). (1)

Louis d'Ailleboust, le premier châtelain de Coulonge, appartenait, à une famille de la Champagne. Il arriva à Montréal en 1643 (un an après la fondation de la ville) avec sa jeune femme, Marie-Barbe de Boullongne, qu'il avait épousée en 1638, et la sœur de celle-ci : Gertrude-Philippe de Boullongne, plus tard religieuse ursuline à Québec sous le nom de Mère Saint-Dominique.

1 Le roi de France érigea aussi la baronie de Beauville, en Acadie, et le duché d'Arkansas, en Louisiane. L'historien Bibaud fait mention d'un marquisat du Sablé érigé dans la ville des Trois-Rivières. M. Benjamin Gué, qui fait une étude spéciale de la question, dit qu'une certaine portion de terrain située dans les limites de la ville des Trois-Rivières, et qu'il indique avec précision, a, pendant longtemps, été désignée sous le nom de Marquisat du Sablé ; néanmoins il affirme que ce prétendu marquisat n'a jamais été créé régulièrement. Il a bien retracé dans plusieurs anciens documents cette appellation de “ Marquisat du Sablé,” mais, pour lui comme pour tous, l'origine de cette appellation reste inexplicable. La compagnie de la Nouvelle-France avait le droit, en vertu de l'article V de sa constitution, de concéder des fiefs et seigneuries avec titres d'honneur, mais la création des duchés, marquisats, comtés et baronies devait être ratifiée par le roi. L'érection d'une simple châtellenie pouvait être faite sans que la ratification royale fût requise.

Une même pensée de dévouement avait conduit ces trois personnes sur les rives canadiennes, où chacune d'elles a laissé un souvenir entouré de respect.

M. d'Ailleboust fut pour M. de Maisonneuve un auxiliaire précieux. Dès l'automne de 1643, il ajouta au fort de Ville-Marie "de beaux bastions," habilement dessinés et construits, et, le printemps suivant, il fit semer du "blé français" qui donna une bonne récolte. L'abbé Dollier de Casson s'exprime ainsi dans son *Histoire du Mont Réal*: "Ce printemps même (1644)... on commença à faire du bled français à la sollicitation de M. d'Ailleboust, auquel le Canada (1) a l'obligation de cette première épreuve, qui convainquit un chacun que la froideur de ce climat ne l'empêchait pas de produire une grande abondance de bled." (2)

M. Louis d'Ailleboust remplaça M. de Maisonneuve, comme gouverneur de Montréal, du mois de septembre 1645 au mois d'octobre 1647. Il passa en France vers la fin de l'année 1647, et revint l'année suivante avec le titre de gouverneur de toute la colonie. Il débarqua à Québec le 20 août 1648, et y fut reçu officiellement par son prédécesseur, le chevalier Charles Huault de Montmagny. Remplacé comme gouverneur-général en 1651, par M. Jean de Lauson, il fut encore appelé à remplir cette fonction quasi-souveraine en 1657-58, en attendant l'arrivée du vicomte d'Argenson.

Monsieur et Madame d'Ailleboust demeuraient "en leur maison de Coulonge, paroisse de Québec," le 30 octobre 1652, date du "don mutuel" qu'ils se firent de leurs biens, c'est-à-dire près de cinq ans avant l'érection de la châtellenie. (3)

Rentré dans la vie privée et devenu simple "habitant" de la colonie, M. d'Ailleboust fut élu syndic de Québec en 1653. De concert avec quelques associés, il établit la même année un poste de pêche à Percé, et y envoya un vaisseau avec instruction de transporter "les produits du voyage" à Saint-Christophe, dans les Antilles.

N'ayant pas eu, lorsqu'il était gouverneur, les ressources suffisantes pour combattre efficacement les Iroquois, il sut cependant les contenir dans une certaine mesure par l'érection de fortifications sur divers points du pays. Il fut le protecteur des Hurons, et leur permit de s'établir à Québec même, entre le fort Saint-Louis et l'église paroissiale.

Louis d'Ailleboust est le seul de nos gouverneurs du régime français qui ait continué à vivre dans la colonie après l'expiration de son terme d'office. Il mourut à Montréal le 31 mai 1660

(1) Montréal, évidemment, au lieu de Canada.

(2) Champlain avait fait semer du blé à Québec dès le 1er octobre 1608. On en sema en à Québec les années suivantes, notamment au mois de mai 1626

(3) À part ses terres de Coulonge, des Grondines, d'Argenteuil, extrémité nord-est de l'île d'Orléans, etc., M. d'Ailleboust possédait une maison à Montréal et une terre à Québec. Celle-ci faisait face à la rue Saint-Louis, et était érigée sur un terrain borné à l'ouest par la rue du Mont-Carmel. Madame d'Ailleboust vendit son lot à son fils, M. de Lauson, qui la vendit à M. Chartier de Lotbinière. Elle fut l'endroit où fut commencée la construction longtemps appelée Kent Howe, et qui est maintenant connue sous le nom de l'Église du Saint-Dieu et Haldimand.

M. d'Ailleboust était devenu propriétaire de la terre de Coulonge partie par concessions, partie par acquisitions. L'acte de foi et hommage rendu par Dame Marie-Barbe de Boullongne, veuve Louis d'Ailleboust, le 9 décembre 1667, devant Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, lieutenant-général de la prévôté de Québec et procureur fiscal de la Compagnie des Indes Occidentales, fait connaître ces origines de la seigneurie de Coulonge. On peut les résumer comme suit :

1° Cinquante arpents achetés par M. d'Ailleboust (alors gouverneur), de Nicolas Gaudry dit Bourbonnière, le 17 octobre 1649. (Audouart, notaire.) Ce terrain avait été concédé à M. Bourbonnière par M. de Montmagny (pour la Compagnie de la Nouvelle-France), le 15 novembre 1647.

2° Deux concessions faites à M. d'Ailleboust par M. de Lauson (pour la Compagnie de la Nouvelle-France), le 8 mars 1652.

3° Concession faite à M. d'Ailleboust par M. de Lauson, le 8 avril 1652.

4° Concession faite à M. d'Ailleboust par M. de Lauson, le 17 avril 1652.

5° Cent arpents acquis par M. d'Ailleboust de M. de Lauson, le 22 mars 1653. (Rolland Godet, notaire.) Ces cent arpents de terre faisaient partie d'une concession plus ample accordée à Olivier Le Tardif et Jean Nicolet de Belleborne (1) par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 5 avril 1639,—concession qui avait déjà subi quelques mutations.

Voici les premières lignes de l'acte de foi et hommage rendu par Madame d'Ailleboust le 9 décembre 1667 :

“ A comparu par-devant nous Dame Marie-Barbe de Boullongne, veuve de feu Messire Louis d'Ailleboust, vivant Chevalier, Seigneur de Coulonge, cy devant Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en ce pays, tant en son nom que comme donataire mutuelle du dit deffunt, laquelle ayant mis un genouil en terre, a dit qu'elle nous fesoit et portoit la foy et hommage qu'elle est tenue faire et porter aux dits Seigneurs à cause de la terre et chastellenie de Coulonge, relevant en plein fief foy et hommage des dits Seigneurs.....”

Pendant l'existence de la Compagnie de la Nouvelle-France (de 1627 à 1663) et de la Compagnie des Indes Occidentales (de 1664 à 1674), les seigneuries canadiennes ne relevaient du roi que par l'intermédiaire de ces compagnies. Celles-ci devaient rendre directement foi et hommage au roi, à chaque mutation de rois, et offrir en même temps “ une couronne d'or du poids de huit marcs.”

Après que Louis XIV eut décrété que l'administration de la Nouvelle-France se ferait désormais par la Couronne, la châtellenie de Coulonge devint mouvante

(1) Ce fut sans doute Jean Nicolet qui donna le nom de Belleborne au ruisseau qui traverse la propriété appelée aujourd'hui Spencer Grange.

non plus seulement " de Québec," mais du " Château Saint-Louis de Québec," et les châtelains durent rendre foi et hommage devant l'Intendant de police, justice et finances de la colonie comme représentant direct du roi de France (1).

Sous le régime anglais, les seigneurs canadiens rendirent la foi et hommage devant le gouverneur.

II.

MUTATIONS.—POWELL PLACE.

Après la mort de M. d'Ailleboust, la châtellenie de Coulonge passa aux mains de sa veuve, comme nous venons de le voir, tant en sa qualité de commune en biens avec le défunt qu'en vertu d'un acte de donation mutuelle portant la date du 30 octobre 1652. Cependant M. Charles d'Ailleboust des Musseaux, neveu de M. Louis d'Ailleboust, réclama la moitié de cette propriété.

Une partie du fief et châtellenie de Coulonge, au sud, en ayant été distraite par erreur, pour former le fief Saint-Michel, accordé à M. Lo Gardeur de Tilly, le 7 avril 1660, une compensation fut accordée à Madame veuve d'Ailleboust par ordonnance de l'intendant Talon portant la date du 20 juillet 1668, en ajoutant à la censive de la châtellenie trois pièces de terre appelées " La Noraye," situées près du chemin Saint-Louis, tel qu'il est dit dans l'acte de foi et hommage rendu par l'abbé Vallier, supérieur du séminaire de Québec, devant l'intendant Hocquart, le 15 janvier 1738.

Par acte de donation passé devant M^{re} Rageot, notaire, le 5 juillet 1670, Madame veuve d'Ailleboust, " dans la pensée de passer le reste de ses jours au service des pauvres et dans des actions de charité", céda la moitié du fief de Coulonge aux Sœurs de la Miséricorde de Jésus, communauté de l'Hôtel-Dieu de Québec. L'autre moitié fut vendue à l'Hôtel-Dieu par M. Charles d'Ailleboust des Musseaux, le 2 octobre 1671.—(Rageot, notaire.)

Par acte passé devant M^{re} Romain Becquet, notaire, le 12 mai 1676, l'Hôtel-Dieu vendit le fief de Coulonge au séminaire de Québec.

Dans un acte d'aveu et dénombrement portant la date du 16 janvier 1738, le supérieur du séminaire de Québec déclare que " la totalité du dit fief est en domaine," lequel est mis en valeur en entier par le dit séminaire, " qui a retiré de différents particuliers les concessions anciennement faites dans le dit fief, et a icelles réunies au dit domaine." (2)

1 Avant cette époque, l'Intendant pouvait recevoir les seigneurs à la foi et hommage, mais seulement au nom de la Compagnie des Indes Occidentales.

(2 La Terre de la Noraye et la Prairie à Duquet, situées au nord-nord-ouest de la propriété actuelle de Spencer Wood, furent rachetées, par le séminaire de Québec, de Louis de Sartre, seigneur de la Noraye, le 3 juillet 1686.—(Rageot, notaire). La terre de la Noraye et la plus grande partie de la prairie à Duquet, situées dans la châtellenie de Coulonge, ainsi que la terre de Saint-Denis, achetée dans la censive de la Couronne et voisine du fief de Coulonge, au nord, furent vendues par le séminaire de Québec au général James Murray, le 13 novembre 1762.—Panet, notaire.)

Voici cette pièce :

Acte d'aveu et dénombrement se rapportant au fief et châtellenie de Coulonge.

" Du seize janvier mil sept cent trente-huit.

" En procédant à la confection du dit Papier Terrier, en notre hôtel, à Québec, pardevant nous, Gilles Hocquart, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, Intendant de justice, police et finances de la Nouvelle-France, est comparu : M. François-Elzéar Vallier, prestre théologal de l'église cathédrale de cette ville, le dit séminaire propriétaire du fief et châtellenie de Coulonge et dépendances, situé dans la Banlieue du dit Québec, et consistant en deux portions de terre dont la première et principale, de la quantité de deux cent soixante arpens ou environ en superficie, tient d'un bout, par devant, du costé de l'Est, au fleuve Saint-Laurent, d'autre, par derrière, à l'Ouest, aux terres de la Coste Sainte-Geneviève, d'un costé, au Nord, au ruisseau Saint-Denis, et d'autre, au Sud, partie au fief Saint-Michel, appartenant au dit Séminaire, et partie à la Seigneurie de Sillery, appartenant aux RR. PP. Jésuites du Collège de cette ville; et la deuxième partie, attachée et incorporée à la précédente, de l'étendue de soixante-cinq arpens aussi en superficie, en trois pièces de terre appelées vulgairement La Noraye, tenant d'un bout, à l'Est, au dit ruisseau Saint-Denis, d'autre, à l'Ouest, aux dites terres de la Coste Sainte-Geneviève, d'un costé, au Nord, à la terre Saint-Denis, appartenant au dit Séminaire, d'autre, au Sud, au dit ruisseau Saint-Denis. Lequel dit sieur Comparant, au dit nom, a avoué et déclaré que le dit Séminaire de Québec tient de Sa Majesté le dit fief et châtellenie de Coulonge, tel qu'il est cy dessus spécifié, avec Justice, haute, moyenne et basse, à la charge de la foy et hommage à rendre et porter au Roy, au château Saint-Louis de Québec, duquel le dit fief relève, aux droits et redevances accoutumés, suivant la Coutume de Paris, et autres charges, clauses et conditions portées aux titres énoncés en l'acte de foy et hommage que le dit sieur Comparant, au dit nom, en a rendu à Sa Majesté entre nos mains Le Jourd'hui.

" Que la totalité du dit fief est en Domaine et fait valoir par le dit Séminaire, qui a retiré de différens particuliers les concessions antérieurement faites dans le dit fief, et icelles réunies au dit Domaine, et sur lequel dit fief le dit Séminaire a les Bâtimens et Terres en valeur ci-après, sçavoir :

" Une maison en pierre à un étage, de quarante-cinq pieds de long sur vingt-cinq de large, et une autre maison au bout de celle cy-dessus, en bois de pièces sur pièces, de trente-huit pieds de long sur vingt-cinq de large, aussi à un étage, le tout couvert en planches.

" Une autre maison aussy en bois de pièces sur pièces, pour un ménage au service du dit Séminaire, contenant trente-cinq pieds de long sur vingt-quatre de large, à un étage et couverte en planches.

Une grange en bois de pièces sur pièces, avec une étable, écurie et remise, le tout aussy en bois de pièces sur pièces et joignant ensemble et contenant quarante pieds de long sur vingt-quatre de large et couvert en planches.

“ Un verger naissant de deux arpents en superficie, avec potager de même grandeur, le tout entouré de perches seulement.

“ Et trente arpents de prairie au lieu appelé La Noraya.

“ Lequel Aveu et Dénombrement cy dessus le dit sieur Comparant, au dit nom, a dit contenir la vérité et a signé avec nous.”

“ Ainsi signé :

HOCQUART,

et VALLIER, supérieur du séminaire de Québec.” (1)

Le séminaire de Québec, qui avait acheté le fief de Coulonge le 12 mai 1676 ne commença à céder les terres du dit fief à des censitaires que quatre-vingt dix ans plus tard. Le 11 avril 1766, il concéda à MM. Antoine Olry et John Mayer une portion considérable de ce fief comprenant les propriétés actuelles de Spencer Wood, Spencer Grange, etc. (Sanguinet, notaire.)

Conformément aux décisions et adjudications consignées au registre de la Cour des Prérrogatives, à Québec, le 28 avril 1780, la propriété de M. Olry et de la succession Mayer, située dans le fief de Coulonge, fut vendue par licitation à Samuel Holland pour la somme de cent deux livres alors courant, à charge de payer aux Messieurs du Séminaire de Québec, seigneurs de la chatellenie de Coulonge, un sol six deniers tournois pour chaque arpent en superficie de rente foncière et seigneuriale, et deux sols de cens pour tout le dit terrain, et ce chaque année au premier jour d'octobre, fête de Saint-Rémy. “ Et à l'instant le dit sieur Samuel Holland a déclaré que les enchères par lui mises et l'adjudication à lui faite est (sont) tant pour lui que pour le brigadier-général Powell, de laquelle déclaration le dit Comparant a requis acte alors octroyé par nous, greffier sousigné, à Québec, le 28 avril 1780.” (Signé) “ Boisseau ”

Monsieur Holland conserva la portion du terrain située au nord-ouest du chemin Saint-Louis ou chemin du Cap Rouge ; M. Powell devint propriétaire de la portion donnant sur le fleuve Saint-Laurent située entre le ruisseau Saint-Denis et le fief Saint-Michel, au sud-est du dit chemin.

Le centre de la chatellenie prit alors le nom de Powell Place.

Par acte passé le 31 octobre 1796, devant Charles Stewart et Alexandre Dumas, notaires, à Québec, le lieutenant-général Henry-Watson Powell, représenté par M. Kenelm Chandler, a vendu, au prix de dix mille louis courant, la propriété de Powell Place (aujourd'hui Spencer Wood, Spencer Grange et la grève qui s'étend au pied du cap) à Monsieur Patrick Beatson, constructeur de navires, résidant à Québec. Cette vente fut ratifiée par un document daté de Warwick, Angleterre, le 24 février 1797 et signé par le lieutenant-général Henry-Watson Powell.

1 Archives du département des Terres, Forêts et Pêcheries, Québec.

En dépit de cette mutation—la dernière du siècle—le nom de Powell Place fut conservé et resta attaché à la propriété.

Le 7 novembre 1801, les héritiers Beatson vendirent à Monsieur François LeHoullier, marchand parfumeur à Québec, la propriété "dénommée Powell Place," contenant "environ quatre-vingt-dix-neuf acres de terre en superficie,—compris en la susdite vente de terrain... tout édifice en château, maison, grange, étables en pierre ou en bois, etc.," au prix de onze cent vingt-cinq louis courant, à la charge de "payer à l'avenir les droits seigneuriaux de la dite habitation à la Châtellenie de Coulonge, dont elle relève, laquelle appartient aux MM. du séminaire de Québec, etc." (A. Dumas, notaire.)

Le terrain de la grève ne paraît pas être compris dans cette dernière vente.

M. Le Houllier eut pendant quelque temps pour locataire le gouverneur Sir James-Henry Craig, (*the little King James*), qui donna dans le château et le parc de Powell Place des fêtes d'un éclat jusqu'alors inouï.

III.

SPENCER WOOD.

Le 3 avril 1811, par acte passé devant M^{re} F. Têtu, notaire, la propriété de Powell Place fut vendue par M. François Le Houllier à M. Michael-Henry Perceval, collecteur de la douane de Québec, pour la somme de "quatre mille louis courant," l'acquéreur devant "payer et acquitter, le jour de la Saint-Rémy, premier octobre de chaque année, au Domaine de la Châtellenie de Coulonges appartenant à Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire des Missions Etrangères à Québec, la somme de huit livres trois sols, la livre à vingt sols, de cens et rente annuelle et perpétuelle, garantis quittes jusque à l'année courante."

Monsieur Michael-Henry Perceval, le nouvel acquéreur, donna à Powell Place le nom de Spencer Wood, et cela—dit monsieur J.-M. LeMoine—en l'honneur de son parent et protecteur l'honorable Spencer Perceval. Ce dernier était chancelier de l'Echiquier et premier ministre de la Grande-Bretagne lorsqu'il tomba sous les coups d'un assassin nommé Bellingham, le 11 mai 1812, au moment où il franchissait le vestibule de la Chambre des Communes à Londres.

Bellingham était un courtier de Liverpool. On le disait fou. Il subit la peine de mort dans la semaine qui suivit l'assassinat.

Monsieur Henry Atkinson, négociant de Québec, acheta la propriété de Spencer Wood des héritiers Perceval par acte portant la date du 18 mai 1835.

Le gouvernement de la province du Canada acheta de M. Atkinson, en 1851 et en 1854, au prix total de \$41,600.00, la plus grande partie de cette propriété qu'il occupait depuis 1850 en vertu d'un bail avec promesse de vente. (Voir les pièces publiées dans le rapport général du Commissaire des Travaux publics pour l'année 1896.)

Le nom de Spencer Wood resta attaché à la portion nord, vendue au gouvernement, où se trouvait le château qui devait servir de résidence au gouverneur-général; la portion sud se nomme aujourd'hui Spencer Grange et appartient à Sir James LeMoine.

Le "domaine" de Spencer Wood a été cédé à la province de Québec par le gouvernement du Canada, en vertu d'un ordre du gouverneur-général en conseil portant la date du 29 avril 1870. (Voir les rapports généraux du Commissaire des Travaux publics P. Q. pour les années 1896 et 1898.) La rente seigneuriale dont était grevée la propriété a été rachetée par le gouvernement de Québec le 7 février 1882. Elle était de 87½ centins par an.

La superficie de la propriété du gouvernement est de 70 arpents 15½ perches environ, d'après le cadastre (1871), et de 75 arpents 65½ perches, environ, d'après les titres.

Dans le premier volume des "Cadastrés abrégés des seigneuries de Québec" (Siméon Lelièvre, commissaire,) se trouve le "cadastre abrégé de la seigneurie de Coulonge." La dimension de Spencer Wood y est indiquée comme étant de 75 arpents 50 perches. (4 mars 1861.)

Le château de Spencer Wood qu'habiterent Lord Elgin et Sir Edmund Head, fut considérablement agrandi et amélioré, ainsi que ses dépendances, de 1851 à 1856. On dépensa pour ces travaux \$142,657.70. Tout le château proprement dit fut détruit par un incendie, le 28 février 1860, jour de l'ouverture du parlement à Québec.

Lady Head et sa fille s'échappèrent à la hâte du bâtiment en flammes et se retirèrent chez le Lord évêque Mountain, à Samos, propriété voisine de Spencer Wood. Sir Edmund Head passa quelque temps chez M. Price, à Wolfesfield. (1) Puis le gouvernement loua la propriété appelée Catarakoui, sur le chemin du Cap Rouge, pour en faire la résidence temporaire du gouverneur.

Le château actuel de Spencer Wood, construit pendant les années 1862 et 1863, au prix de \$28,015.71, fut inauguré par Lord Monk, gouverneur-général du Canada, qui l'habita jusqu'en 1866. (2)

Depuis l'établissement de la Confédération, Spencer Wood a été la résidence officielle de tous les lieutenants-gouverneurs de la province de Québec: les honorables Sir N.-F. Belleau (à partir de 1870 seulement), René-Edouard Caron (1873), Luc Letellier de Saint-Just (1876), Théodore Robitaille (1879) Louis-Rodrigue Masson (1884), Auguste-Réal Angers (1887), Sir Adolphe Chapleau (1892) et Louis-Amable Jetté (1898).

1 Sir Edmund et Lady Head virent perdu, quelques mois auparavant, leur fils unique, John Head, âgé de dix-sept ans, noyé dans les eaux du Saint-Maurice, Grand'Mère 25 septembre 1859.

2 Lorsque Lord Monk, successeur de Sir Edmund Head, arriva à Québec, il se retira dans les maisons maintenant occupées par les juges Boscé et Routhier, rue Saint-Louis

M. Belleau habitait ordinairement sa résidence particulière de la rue Saint-Louis, à Québec, et ne se tenait que rarement (comme il le fit pour recevoir le prince Arthur d'Angleterre) à la résidence officielle de Spencer Wood.

M. Caron occupait la charge de lieutenant-gouverneur lorsqu'il mourut, le 13 décembre 1876. Son corps fut exposé dans le grand salon du château, témoin de tant de fêtes. . . Les funérailles—auxquelles assistèrent tous les membres des deux Chambres alors en session—eurent lieu le 18, et furent faites aux frais de l'État. M. Luc Letellier de Saint-Just, nommé lieutenant-gouverneur le 15 du même mois (décembre 1876) assistait aussi à la funèbre cérémonie.

IV.

RÉCAPITULATION.

Les pages que nous venons de parcourir nous ont fait connaître les noms des différents propriétaires du domaine actuel de Spencer Wood depuis l'érection de la châtellenie de Coulonge. En voici la liste succincte dégagée de commentaires :

1. Louis d'Ailleboust. (9 avril 1657.)
2. Dame Marie-Barbe de Boullongne, veuve Louis d'Ailleboust, et Charles d'Ailleboust des Musseaux. (31 mai 1660.)
3. L'Hôtel-Dieu du Précieux Sang. (5 juillet 1670 et 2 octobre 1671.)
4. Le Séminaire de Québec. (12 mai 1676.)
5. MM. Olry et Mayer. (11 avril 1766.)
6. Henry-Watson Powell. (28 avril 1780.)
7. Patrick Beatson. (31 octobre 1796.)
8. François Le Houllier. (7 novembre 1801.)
9. Michael-Henry Perceval. (3 avril 1811.)
10. Henry Atkinson. (18 mai 1835.)
11. Le gouvernement du Canada. (31 mars 1852,—24 mai et 24 juin 1854.)
12. Le gouvernement de la province de Québec. (29 avril 1870.)

Tout ce qui précède n'est qu'un résumé de notes et de pièces qui ont été réunies pour la plupart sous un même dossier et placées dans les archives du département des Travaux publics, sous le numéro 1321 de l'année 1898. (1)

(1) Quelques-unes des pièces de ce dossier—comme le plan de la seigneurie de Coulonge—m'ont été communiquées par Monsieur F.-X. Genest, du département de la Colonisation et des Mines. D'autres, en plus grand nombre, ont été placées au bureau des archives judiciaires de la rue Sainte-Anne, à Québec. L'obligeance éclairée de M. Philéas Gagnon, directeur de ce bureau important, m'a été fort utile, de même que la science de paléographe de M. l'abbé A. Rhéaume, du séminaire de Québec. Je dois aussi des remerciements à une vénérable religieuse hospitalière, qui non seulement mis à ma disposition tous les papiers de Madame d'Ailleboust, mais a bien voulu m'en signaler les pièces importantes avec cette complaisance que connaissent tous ceux qui ont à consulter les archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Ces documents historiographiques pourront être utiles à ceux qui voudront les exploiter plus tard dans un but littéraire, ou se renseigner sur la position exacte des propriétés enclavées dans les limites de la châtellenie de Coulonge ou situées dans le voisinage. Ils témoignent en tout cas de ce fait digne de remarque, que le domaine de Spencer Wood semble avoir eu de tout temps une destination exceptionnelle.

Érigée en châtellenie dès le milieu du dix-septième siècle, la terre de Coulonge est d'abord occupée par le troisième gouverneur de la Nouvelle-France, Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay. (1)

La femme de Louis d'Ailleboust, la sympathique et pieuse Barbe de Boullongne (ou de Boulogne, suivant l'orthographe adoptée,) dont la vie intime a été marquée par des événements d'un ordre si élevé, (2) fit faire des travaux de quelque importance à la modeste résidence de ce domaine seigneurial, après la mort de son mari. (Archives de l'Hôtel-Dieu.)

Puis, pendant quatre-vingt-dix ans, la seigneurie est conservée *en domaine* par le "séminaire des missions étrangères" de Québec.

Plus tard, sous le régime anglais, le centre de la châtellenie de Coulonge—Powell Place—est habité par un autre gouverneur, Sir James-Henry Craig, personnage ombrageux qui eut le malheur d'avoir pour conseiller le fanatique Herman-Witsius Ryland.

Plus tard encore, la noble figure de Lord Elgin apparaît sous les grands chênes de Coulonge. Nous entrons dans une nouvelle période : la tenure seigneuriale est abolie (1854) ; il n'y a plus de foy et hommage à rendre "genouil en terre, teste nue, sans espée ny esperons," ou simplement "la main droite *ad pectus*" lorsque c'est un ecclésiastique qui prête le serment ; mais le domaine est devenu propriété publique et résidence du chef de l'Etat : Elgin, Head, Monk, Lisgar, Dufferin viennent tour à tour séjourner au château du "Bois de Spencer."

Puis la France semble être revenue ; ou plutôt ce sont des fils d'une autre branche de la famille normande, tous nés dans la province de Québec, qui viennent représenter au château la Couronne d'Angleterre.

Et que d'hôtes illustres, que d'hommes politiques à jamais disparus de la scène du Parlement et du monde ont reçu l'hospitalité de la demeure vice-royale et y ont discuté les destinées de notre pays !

C'est à quelques pas à l'est de la cascade du ruisseau Saint-Denis, qui est la borne nord-nord-est de la châtellenie de Coulonge, que les soldats de Wolfe escaladèrent la falaise du Saint-Laurent pour venir se ranger en bataille sur les

(1) Les noms de Coulonge et d'Argentenay vaint été portés par des membres de la famille d'Aillebo et en France.

(2) Voir la notice intitulée "Barbe de Boulogne," publiée par le docteur N.-E. Dine, dans la *Kermesse* du 30 septembre 1892.

hauteurs d'Abraham, au matin du 13 septembre 1759. C'est à peu de distance, vers l'ouest, que le Frère Liégeois, dont les restes reposent dans la chapelle du monastère des Ursulines, fut massacré par les Iroquois, le 29 mai 1655, et c'est sur la rive de Sillery, voisine de Coulonge, qu'expira, dans la nuit du 11 au 12 mai 1646, le Père Ennemond Massé, le compagnon de Jean de Brébeuf.

L'histoire, la légende, l'anecdote familière aux érudits surgissent à chaque pas dans ce domaine de Spencer Wood : au sommet de la falaise jadis commise à la garde de Douglas et de Vergor, aux détours des allées du grand parc où Lady Head promenait sa douleur inconsolée, sous les rameaux des chênes séculaires qui rappellent la forêt primitive, dans la blanche chapelle, les vastes salons, la serre odorante du château.

Effacer les noms de Coulonge, de Powell Place et de Spencer Wood serait effacer des pages vraiment précieuses des annales de la ville de Québec, la vieille capitale si fière de son passé, si noblement jalouse de la conservation de ses souvenirs.

ERNEST GAGNON.

QUÉBEC, 18 avril 1899.

APPENDICE B.

**Documents concernant les palais de Justice et prisons des districts judiciaires de
Gaspé, Rimouski, Kamouraska, Chicoutimi, Saguenay, Montmagny
et Beauce.—Titres des terrains, etc.**

DOCUMENTS

concernant les palais de Justice et prisons des districts judiciaires de Gaspé, Rimouski, Kamouraska, Chicoutimi, Saguenay, Montmagny et Beauce. Titres des terrains, etc.

- 1.—Ordre du Conseil Privé du 19 septembre 1869. Transfert de certain édifices publics au gouvernement de Québec, par le gouvernement du Canada.
 - 2.—Palais de justice et prison d'Amherst. (Iles de la Madeleine.) Notes et bail.
 - 3.—Palais de justice et prison de Percé. Titre du terrain, etc.
 - 4.—Palais de justice et prison de New-Carlisle. Notes.
 - 5.—Palais de justice et prison de Rimouski. Notes.
 - 6.—Palais de justice et prison de Fraserville. Notes, titres, etc.
 - 7.—Palais de justice et prison de Chicoutimi. Titre du terrain, etc.
 - 8.—Palais de justice et prison de la Malbaie. Notes et titre.
 - 9.—Palais de justice et prison de Montmagny. Notes et titre.
 - 10.—Palais de justice et prison de Saint-Joseph de la Beauce. Titre et autres pièces.
-

PALAIS DE JUSTICE ET PRISONS

Transfert de propriétés au gouvernement de Québec par le gouvernement du Canada.—Ordre du Conseil Privé.

Hôtel du Gouvernement,

Ottawa, vendredi, 19 novembre 1869.

Présent :

Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil.

Attendu que, par l'acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, certains édifices publics sont devenus la propriété du Canada, et que par l'acte 31 Vict. chap. 12, intitulé : "Acte concernant les travaux publics du Canada," ces édifices ont été places sous la direction et la gérance du ministre des travaux publics ;

Et attendu qu'au nombre de ces édifices se trouvent les différents palais de justice et prisons ci-après énumérés, situés dans la province de Québec ;

Et attendu que le gouvernement de la province de Québec a demandé que les édifices publics en question soient transférées à la dite province, et que l'honorable ministre remplissant les fonctions de ministre des Travaux publics sous l'autorité de la section 54 de l'acte ci-haut mentionné, est entré en arrangement avec le dit gouvernement pour effectuer ce transfert, sujet aux conditions ci-après stipulées ;

Son Excellence en Conseil, sur la recommandation de l'honorable ministre remplissant les fonctions de ministre des Travaux publics et sous l'autorité ci-dessus, a bien voulu ordonner et ordonne par les présentes que tous et chacun des différents palais de justice et prisons ci-après énumérés, situés dans la province de Québec, seront et sont par les présentes accordés et transférés au gouvernement de la dite province de Québec, savoir :

Nom de l'édifice.	District.	Chef-lieu.
Palais de Justice et Prison	Arthabaska.....	St-Christophe
do	Beauce.....	St-Joseph
do	Beauharnois.....	Beauharnois
do	Bedford.....	Sweetsburg
do	Chicoutimi.....	Chicoutimi
do	Gaspé.....	Percé
do	Gaspé.....	New-Carlisle
do	Iberville.....	St-Jean
do	Joliette.....	Joliette
do	Iles de la Madeleine.....	Amherst
do	Montmagny.....	Montmagny
do	Richelieu.....	Sorel
do	Rimouski.....	St-Germain
do	Saguenay.....	St-Etienne de la Malbaie
do	St-Hyacinthe.....	St-Hyacinthe
do	Terrebonne.....	St-Scholastique
Palais de Justice.....	Québec.....	Québec
do	Trois-Rivières.....	Trois-Rivières
Prison.....	Montréal.....	Montréal
do	Trois-Rivières.....	Trois-Rivières

Le tout aux termes et conditions qui suivent, savoir :

1o. Que tous et chacun de ces édifices publics seront pris et tenus par le gouvernement de Québec avec tous les privilèges et charges qui s'y rapportent de manière à décharger complètement le gouvernement du Canada de toute responsabilité ;

2o. Que les différents bâtiments seront pris par le gouvernement de Québec dans les conditions où état de réparations dans lesquels ils peuvent être respectivement à la date du présent ordre en Conseil.

(Signé),

WM. H. LEE,

Greffier du Conseil Privé.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON D'AMHERST

(ILES DE LA MADELEINE)

Le palais de justice et prison de l'île d'Amherst (Iles de la Madeleine), district de Gaspé, est un édifice de 40 pieds par 30, ayant un étage sur rez-de-chaussée. Il est construit en moellons de formes irrégulières, et couvert en bardeaux. Commencé en 1861, il fut achevé au mois de septembre 1862.

Le coût du bâtiment a été de.....\$ 9,944 51
 et celui de l'installation, de..... 240 20
 soit,.....\$10,184 71 en tout.

Une partie de l'édifice est laissée à l'usage du régistrateur du comté des Iles de la Madeleine.

Par bail emphytéotique portant la date du 4 septembre 1861, le sous-amiral John-Townshend Coffin a loué au gouvernement le terrain sur lequel l'édifice est érigé, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, moyennant le paiement d'une rente annuelle de *un centin*, ou son équivalent en produit de la mer.

La superficie du terrain ainsi loué est de deux arpents, ou environ.

Le palais de justice et prison d'Amherst est assuré pour \$5,000.00, et son contenu pour \$500.00.

(Traduction.)

4 septembre 1861.

**BAIL POUR 99 ANS ACCORDÉ AU GOUVERNEMENT DU CANADA
 REPRÉSENTÉ PAR JOHN FONTANA, ÉCUIER, AGENT.**

Emplacement du palais de justice et prison des Iles de la Madeleine.

Province du Canada, }
 Iles de la Madeleine. }

Ce quatrième jour du mois de septembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-et-un, devant le soussigné, notaire public dûment admis et assermenté pour la Province du Canada, autrefois appelée Bas-Canada, résidant aux Iles de la Madeleine, dans la dite Province du Canada, dans le comté et le district de Gaspé. et en présence de John J. Fox, écuyer, et de M. James Cassidy

témoins soussignés, est comparu Jean Fontana, écuyer, du Hâvre d'Amherst, dans les dites Iles, agissant aux présentes en faveur, pour et au nom, et comme agent et procureur duement nommé de John-Townshend Coffin, écuyer, de New-Bridge, près de Bath, dans le comté de Somerset, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande appelée Angleterre, sous-amiral de la marine royale et propriétaire en fidéi-commis des dites Iles de la Madeleine ;

Lequel dit John Fontana, ès-qualité, a, pour et en considération du loyer et aux conditions mentionnés et indiqués ci-après, accordé, loué et confirmé, et par ces présentes accorde, loue et confirme avec garantie de tous troubles et servitudes quelconques, à titre de bail emphytéotique pour le terme de quatre-vingt-dix-neuf ans, à commencer et à compter de la date des présentes, et à finir et conclure à l'expiration du dit terme de quatre-vingt-dix-neuf ans, au Gouvernement du Canada, représenté par l'honorable Commissaire des Travaux publics du Canada, ce acceptant par monsieur Jean-Marie Pelletier, surintendant du palais de justice et prison à Amherst, Iles de la Madeleine, ici présent et acceptant en sa qualité susdite et au nom de l'honorable Commissaire des Travaux publics du Canada et de ses successeurs en office, dûment autorisé à ce faire par document officiel émané du Département des Travaux publics et daté à Québec du 20 août 1861, dont une copie certifiée est ci-annexée, tout ce lot ou portion de terre ci-après décrite, située dans la cession accordée à feu Isaac Coffin, écuyer, depuis l'amiral sir Isaac Coffin, par lettres-patentes datées du 24 avril 1798, c'est à savoir :

Un lot ou portion de terre situé à Amherst, dans les dites Iles de la Madeleine, contenant environ deux acres en superficie, et borné comme suit : en front, à l'est, par la terre occupée par Alexandre Cormier ; en arrière, à l'ouest, par un chemin public ; d'un côté, au sud, par un chemin projeté ; et de l'autre côté, au nord, par un lot vacant

Le dit lot est ainsi loué en vue de l'érection sur icelui d'un palais de justice et prison et dans l'état où il se trouve en ce moment dans toutes ses parties, avec ses bâtiments et améliorations, lequel lot il (le locataire) dit bien connaître et se déclare content et satisfait.

Le dit lot ou portion de terre est tenu en franc et commun soccage. Le présent loyer ou bail emphytéotique est ainsi fait pour la considération et aux termes et conditions qui suivent, auxquelles s'oblige le dit locataire et ses successeurs, savoir :

1° A payer au dit locateur et à ses successeurs, ou à leurs agents ou procureurs duement nommés, à leur résidence, dans les dites Iles, au mois d'août de chaque année, la somme annuelle ou rente de un centin, argent courant de la province, ou une valeur équivalente en morue ou huile, exempte de toutes charges, contributions, dépenses, etc., et d'être tenu au paiement de telle rente ou arrérages pour toujours.

2° Et pour garantie du paiement de loyer à l'avenir en vertu des présentes, le dit lot ou portion de terre, avec les bâtiments et améliorations et dépendances maintenant faits ou érigés, ou qui seront faits ou érigés ci-après sur les dits lots,

sant au nom de Sa Majesté la Reine Victoria, en sa qualité de Commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics de la Province de Québec, tel qu'il appert par la procuration sous seing privé ci-annexée, signée par l'honorable Louis Archambault lui-même et contresignée par son secrétaire, J. D. Edouard Lionais, écuyer, en présence de Charles Lespérance, témoin, à Québec, le trentième jour du mois de mars mil huit cent soixante-et-neuf, d'une part;

Et Monsieur George Romeril, demeurant à Percé, dans les comté et district de Gaspé susdits, agent et procureur fondé de procuration de la part de Messieurs Charles William Robin et Philip Gosset, tous deux de l'Île de Jersey, en Europe, marchands, faisant commerce en société à Percé et ailleurs dans les comté et district de Gaspé susdits, sous les nom et raison de Charles Robin et Compagnie, d'autre part;

Lesquelles parties, en leurs qualités respectives susdites, ont fait entre elles les échanges et permutations suivantes, savoir :

Le dit Révérend Edouard Guilmet, agissant comme susdit, a cédé, abandonné et donné en échange, comme par ces présentes il cède, abandonne et donne en échange au dit Monsieur George Romeril, ici présent et acceptant en sa qualité susdite, savoir :

Un morceau de terre sis et situé dans l'Anse du nord-est de Percé susdit, de la contenance de soixante-et-dix pieds, ou environ, de front, sur neuf cent vingt-sept pieds ou environ de profondeur, borné en front par le chemin public, en arrière par une route conduisant à l'église catholique, d'un côté au sud par les représentants de feu John Thomas Moriarty, et de l'autre côté au nord par les représentants de feu George Frederick Tremblay, circonstances et dépendances : le dit morceau de terre étant celui sur lequel se trouve construite la prison de Percé.

Et le dit George Romeril agissant comme susdit, de son côté, cède, abandonne et donne en contre-échange au dit Révérend Edouard Guilmet, ici présent et acceptant, en sa qualité susdite, savoir :

Tout ce certain morceau de terre sis et situé entre les deux anses de Percé, de la contenance de trois acres en superficie, borné à l'est, ou en front, par le chemin public, et ayant trois cent soixante pieds de long sur la ligne qui suit le dit chemin, borné au nord par une route qui conduit à l'église catholique et qui sépare le dit morceau de terre du terrain occupé par les représentants de feu John Thomas Moriarty et de l'emplacement de la maison d'école et ayant de ce côté quatre cent vingt-neuf pieds de large, borné à l'ouest ou en arrière par une autre route qui conduit aussi à l'église catholique et qui sépare le dit morceau de terre du terrain de Messieurs Charles Robin et Compagnie, et ayant de ce côté trois cent soixante et dix-neuf pieds de long, et enfin borné au sud-ouest par Messieurs Charles Robin et Compagnie et ayant de ce côté deux cent quatre-vingt-neuf pieds de large, circonstances et dépendances.

Les dits échanges et permutations sont ainsi faits avec garantie réciproque de tous troubles, dons, donaires, dettes, hypothèques et de tous autres empêchements généralement quelconques. Les dits échanges et permutations sont aussi faits sans aucune soule ni retour, mais sujets aux conditions suivantes :

Premièrement, que le Gouvernement de Sa Majesté pour la Province de Québec continuera d'avoir la jouissance et possession du lot ou morceau de terre en premier lieu décrit jusqu'à ce que l'édifice ou les édifices devant servir de Cour et Prison (et que le dit Gouvernement se propose d'ériger sur le morceau de terre en second lieu décrit) aient été ouverts à l'usage du public, pourvu toujours que cette jouissance et possession ne pourra dans aucun cas s'étendre au delà de dix-huit mois à compter de cette date.

Secondement, que le dit Gouvernement de Sa Majesté aura le droit durant le temps de la possession, tel que ci-dessus mentionné, d'enlever les matériaux des bâtisses actuellement existantes sur le dit lot en premier lieu décrit.

Troisièmement, que les dits échanges et permutations seront nuls et non avenus si le dit Gouvernement de Sa Majesté pour la Province de Québec ne fait pas construire une Cour et Prison sur le morceau de terre en second lieu décrit, ou au moins ne fait pas commencer les travaux d'ici à dix-huit mois.

Quatrièmement, que les dits Messieurs Charles Robin et Compagnie auront la jouissance et possession du morceau de terre en second lieu décrit jusqu'au moment où les travaux pour la construction d'une Cour et Prison sur le dit lot commenceront.

Cinquièmement, que dans le cas où le dit acte d'échange deviendrait nul et non avenu par suite du défaut du Gouvernement de faire construire dans le délai ci-dessus dit, une Cour et Prison sur le dit lot en second lieu décrit, qu'alors et dans ce cas chacune des dites parties, rentrera en possession, jouissance et pleine propriété des lots par chacune d'elles échangés, de la même manière que si le dit acte d'échange n'avait pas eu lieu.

Dont acte, etc.

Fait et passé au dit lieu de Percé, dans le bureau du Protonotaire, dans l'après-midi du vingt-huitième jour d'avril mil huit cent soixante-et-neuf ; et ont les dites parties, en leurs qualités respectives, signé ces présentes en présence de nous, Juge de Paix et témoins soussignés, lecture faite.

(Signé),

E. GUILMET,

Ptre, curé de Percé.

Témoins :

(Signé), JOS. E. TUZO,

E. J. FLYNN,

CHARLES ROBIN & CO.,

par GEO. ROMERIL.

In testimonium veritatis,

(Signé),

O. T. CONNICK, J. P.

Je, soussigné, Protonotaire de la Cour Supérieure dans et pour le comté de Gaspé dans le district de Gaspé, certifie par le présent que l'écrit ci-dessus et sur les quatre pages qui précèdent, est une vraie copie de l'original déposé dans les archives de mon bureau.

En foi de quoi, mon seing à Percé, ce vingt-huitième jour d'avril mil huit cent soixante-et-neuf.

(Signé), L-G. HARPER, P.C.S.

Je, soussigné, Joseph-Xénophon Lavoie, Régistrateur de la division d'enregistrement de Gaspé, certifie par les présentes que l'écrit ci-dessus et sur les quatre pages qui précèdent, est une vraie copie d'une entrée faite dans les registres de mon bureau, dans le Reg. B. Vol. VIII, page 56, sous le numéro 53.

En foi de quoi, mon seing à Percé, en les comté et district de Gaspé, le deuxième jour du mois de mars, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

(Signé), J.-X. LAVOIE,
Régistrateur.

Coût de la construction du Palais de Justice et prison du district de Gaspé, à Percé, d'après les comptes publics :

1871	\$ 2,590 09
1872	10,260 46
1873	2,284 18
	<hr/>
	\$15,134 73

E. G.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE NEW-CARLISLE.

Le terrain sur lequel s'élève aujourd'hui le Palais de Justice et prison de New-Carlisle, a été acquis par le gouvernement conformément aux dispositions de l'acte 48 George III (année 1808).

L'édification d'une prison commune avec une salle d'audience, décrétée par ce statut (qui ne fut sanctionnée qu'en 1809 et ne commença à prendre effet qu'en 1810) ne devait d'abord coûter que \$4,000 00. En 1814 il fut voté une autre somme de \$4,000 00 pour continuer les travaux (54 Geo. III, ch. 9), et, en 1821, une somme additionnelle fut votée pour l'achèvement de l'édifice (1 Geo IV., ch. 20).

Ce bâtiment fut remplacé, en 1871, par l'édifice actuel, qui mesure à l'extérieur 56 pieds par 44. Le prix du contrat (signé le 7 novembre 1870,—André Gingras, entrepreneur, P. Gauvreau, architecte,) était de \$11,200.00. Avec les frais de surveillance et les additions faites subséquemment, on peut dire que l'édifice a coûté de \$12,000.00 à \$13,000.00. Il est assuré pour \$10,000.00, et son contenu pour \$5,000.00.

Le terrain, d'environ deux arpents et un quart carrés, acquis en vertu de l'acte 48 George III, n'est pas resté en entier à la disposition des autorités du Palais de Justice et de la prison. Une petite portion en a été distraite pour y ériger le bureau d'enregistrement.

E. G

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE RIMOUSKI

Des renseignements complets, relatifs au terrain du Palais de Justice et prison de Rimouski, ont été donnés dans le dernier rapport général du Commissaire des Travaux publics (année 1898). Le nouveau palais, construit sur les ruines de l'ancien (avec addition d'une aile) a été terminé l'automne dernier. Le shérif en a pris possession le 26 novembre 1898. Le coût total de l'édifice (sans l'ameublement) s'est élevé à \$15,387.45. Les plans et devis ont été préparés par M. Elzéar Charest, ingénieur du département.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE FRASERVILLE

Le Palais de Justice érigé à Saint-Louis de Kamouraska ayant été détruit par un incendie, le 11 mars 1881, le chef-lieu du district de Kamouraska a été fixé dans la ville de Fraserville, à la condition que la corporation de cette dernière localité ferait construire, à ses frais, un édifice devant servir de cour et de prison. (Voir 44-45 Vict., ch. 23, année 1881.) La législature de Québec a cependant accordé, subséquemment, à la corporation de Fraserville, une aide spéciale de \$5,000, puis a autorisé le paiement d'autres dépenses pour la construction d'un calorifère, la surveillance des travaux et certains changements dans le devis de l'édifice. (Voir 45 Vict., ch. 1, 46 Vict., ch. 1, et 47 Vic., ch. 1.) Le gouvernement paraît avoir payé \$10,399.83 en tout, à part le coût de l'ameublement, pour le Palais de Justice et prison de Fraserville, savoir :

Aide spéciale.....	\$5 000 00
Surveillance des travaux	886 20
Appareil calorifère etc changements au devis.....	4,513 63
	<hr/>
	\$10,399 83

Par proclamation datée du 20 octobre 1883, publiée dans la *Gazette Officielle* du 22 du même mois, le chef-lieu du district judiciaire, antérieurement fixé au village de Saint-Louis de Kamouraska, a été aboli et transféré à Fraserville, à compter du 27 octobre 1883. L'occupation officielle du Palais de Justice et prison de Fraserville pour les fins judiciaires du district de Kamouraska date donc du 27 octobre 1883.

E. G.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE FRASERVILLE.

(LE TERRAIN, TITRE, ETC.)

Pardevant M^{re} Jean-Anthyme Roy, notaire public, pour la province de Québec, résidant en la ville de Fraserville, soussigné.

✓ A comparu : William Fraser, écuyer, seigneur de la seigneurie de la Rivière-du-Loup et autres lieux, résidant en la dite ville de Fraserville, agissant pour les fins des présentes en vertu des dispositions du Statut 18 Victoria, chapitre 250, autorisant la dit William Fraser à faire cession pour des fins d'utilité publique de certains terrains faisant partie du domaine seigneurial substitué à ses enfants en vertu du testament de feu Alexandre Fraser, en son vivant seigneur des dites seigneuries, reçu par devant M^{re} feu Antoine-A. Parent, et son confrère, notaires, à Québec, en date du onze février mil huit cent trente-trois.

Lequel, agissant comme susdit, a, par ces présentes, cédé, abandonné et transporté, avec garantie de tous troubles et empêchements généralement quelconques, à la corporation municipale appelée "La Ville de Fraserville," corps politique incorporé, à ce présent et acceptant, pour la dite corporation, Louis-Benjamin Dionne, écuyer, avocat, résidant en la dite ville, par et en vertu d'une résolution du Conseil de Ville en date de ce jour et en sa qualité de maire suppléant de la dite ville, le tout en présence de sieur Magloire Deschênes, secrétaire-trésorier du Conseil d'icelle, pour y construire le nouveau Palais de Justice, avec prison, du district de Kamouraska, c'est-à-savoir : un terrain situé en la dite ville de Fraserville, dans le dit district de Kamouraska, sur le domaine seigneurial du dit William Fraser, contenant quatre cents pieds de front, sur deux cent quatre-vingt-trois pieds de profondeur, borné en front vers le nord-ouest à un terrain réservé pour une rue et en profondeur vers le sud-est à la rue du Rocher ; d'un côté par le sud-ouest à la terre de Jean-Baptiste Chamberland, écuyer, et ses fils, et de l'autre côté au nord-est à un terrain vacant appartenant au cédant : le tout franc et quitte de toutes charges, rentes et réclamations d'aucune sorte et nature que ce soit, tant pour le passé que pour l'avenir.

Cette cession est faite d'ailleurs gratuitement et sans aucune rémunération quelconque, mais à la condition expresse et sans laquelle le présent acte n'aurait pas eu lieu, que si le dit Palais de Justice, avec prison, n'est pas construit sur le dit terrain d'hui à deux ans, ou si le dit terrain suscédé cessait, en aucun temps,

d'être employé pour les fins de la justice de la manière ci-dessus prévue, alors et dans chacun de ces cas icelui terrain retournera de plein droit au dit William Fraser et ses ayants-droit, qui pourront en prendre possession, sans être tenus à aucune formalité de justice, et pourront en disposer comme propriétaires.

Cette cession est faite à charge par la dite corporation de la ville de Fraserville : 1o. d'enclorre et tenir clos le dit terrain ci-dessus cédé, et de répondre aux devoirs de voisins et de police rurale auxquels il pourra être tenu à l'avenir, sans que le cédant ou ses ayants-droit y soient tenus, même comme voisins ordinaires ; 2o. de faire ou faire faire toutes rues qui avoisineront le dit terrain sans que le cédant ou ses ayants-droit soient obligés d'y contribuer en façon quelconque ; 3o. de faire mesurer et borner le dit terrain et d'en fournir au cédant un procès-verbal en bonne et due forme.

Moyennant quoi le cédant se dessaisit du terrain ci-dessus cédé et en saisit la dite corporation pour qu'elle s'en mette en possession dès ce jour pour les fins susdites.

Et les parties élisent domicile en leurs demeures susdites.

Dont acte :

Fait et passé au dit lieu de Fraserville, sous le numéro cinq mille cinq cent trente-deux, le onzième jour d'août l'an mil huit cent quatre-vingt-un, et les cédant et cessionnaire ont signé avec le notaire, lecture faite.

(Signé),

W. FRASER,

"

L.-B. DIONNE,

Maire suppléant pour la ville de Fraserville.

M. DESCHÈNES,

Secrétaire-Trésorier.

"

J.-A. ROY, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude

(Signature du notaire,)

J.-A. ROY, N. P.

Pardevant M^{re} J. A. Charlebois, notaire public, pour la province de Québec, résidant en la cité de Québec, soussigné ;

À comparu :

Louis Benjamin Dionne, écuyer, avocat, résidant en la ville de Fraserville, agissant pour les fins des présentes en sa qualité de maire suppléant de la dite

ville de Fraserville, et en vertu d'une résolution du conseil municipal d'icelle en date du dix-neuvième jour du mois d'août dernier (1881), ainsi qu'il appert au registre des délibérations du dit conseil ;

Lequel, agissant comme susdit, a, par ces présentes, cédé et transporté avec garantie de tous troubles et empêchements quelconques, à Sa Majesté la Reine, à ce présent et acceptant Siméon Lesage, de la cité de Québec, écuyer, avocat, agissant aux présentes en sa qualité d'assistant Commissaire des Travaux Publics de la province de Québec, pour les fins ci-après mentionnées et en conformité des dispositions du chapitre cent-dix des Statuts Refondus du Bas Canada, c'est-à-savoir : Un certain terrain situé en la dite ville de Fraserville, dans le district de Kamouraska, sur le domaine seigneurial de William Fraser, écuyer, seigneur de la seigneurie de la Rivière-du-Loup, tel que tracé sur le plan annexé à la minute des présentes marqué d'une teinte vert d'eau et désigné comme suit : "Terrain Fraser offert pour l'érection d'un Palais de Justice et prison," lequel plan a été signé et paraphé par les parties et le notaire soussigné, contenant quatre cents pieds de front, sur deux cent quatre-vingt-trois pieds de profondeur, borné en front, vers le nord-ouest, à un terrain réservé pour une rue, et en profondeur, vers le sud-est, à la rue dite rue du Rocher ; joignant d'un côté, par le sud-ouest, à la terre de Jean-Baptiste Arthur Chamberland et ses fils, et de l'autre côté, par le nord-est, au dit William Fraser, à des lots vacants, pour y construire le nouveau palais de justice du dit district de Kamouraska, conformément à l'acte passé dans la dernière session du parlement local de la dite province de Québec, chapitre vingt-trois, transférant le chef-lieu judiciaire du dit district de St-Louis de Kamouraska en la dite ville de Fraserville, intitulé : "Acte pour changer le chef-lieu du district judiciaire de Kamouraska." Le tout franc et quitte de toutes charges, rentes, redevances et réclamations d'aucune sorte et nature que ce soit, tant pour le passé que pour l'avenir.

Appartenant le dit terrain suscédé à la corporation municipale de la dite ville de Fraserville par cession que lui en a consentie le dit William Fraser, suivant acte passé devant Mtre J. A. Roy, notaire, en date du douze août dernier, et dont une copie dûment enregistrée a été remise au dit acquéreur.

Cette cession est faite d'ailleurs gratuitement et sans aucune rémunération quelconque ; mais à la condition expresse, et sans laquelle le présent acte de cession n'aurait pas eu lieu, que si le dit palais de justice, avec prison, n'est pas construit sur le dit terrain d'hui à deux ans ; ou si le dit terrain suscédé cessait en aucun temps d'être employé pour les fins de la justice de la manière ci-dessus prévue, alors et dans chacun de ces cas icelui terrain retournera de plein droit à la dite corporation de la ville de Fraserville, qui pourra en prendre possession sans être tenue à aucune formalité de justice et pourra en disposer selon que de droit.

Faite de plus à la charge, par la dite corporation de Fraserville, 1o. d'enclorre et tenir clos le dit terrain ci-dessus cédé et de répondre à tous devoirs de voisins, de voirie et de police rurale auxquels il pourra être tenu à l'avenir ; 2o. de faire ou de faire faire toutes rues qui avoisineront le dit terrain à ses frais, telles qu'elles sont marquées sur le plan ci-annexé et désignées au long dans l'acte de

cession des dites rues consenti à la dite corporation par le dit William Fraser, écuyer, passé devant Mtre J. A. Roy, notaire, le douzième jour de septembre courant, la dite corporation se chargeant de plus de faire exécuter par William Fraser susdit l'obligation exprimée dans l'acte en dernier lieu cité, qui est d'empêcher les concessionnaires des terrains bornés en front par la rue de l'église, de construire à une distance moindre que vingt pieds de la dite rue ; 3o. De faire mesurer et borner le dit terrain, si elle ne l'a déjà fait, et d'en fournir un procès-verbal à l'honorable Procureur Général, en bonne forme.

Au moyen de quoi, la dite corporation de Fraserville se désistit du dit terrain suscédé et en saisit Sa Majesté pour qu'elle s'en mette en possession dès ce jour pour les fins ci-dessus exprimées.

Le présent acte n'aura pas pour effet de lier Sa Majesté en aucune manière si les officiers en loi de la Couronne refusaient de l'approuver d'aujourd'hui à un mois.

Et les parties élisent domicile en leurs localités respectives.

Dont Acte : Fait et passé en la dite ville de Québec, au Département des Travaux Publics, sous le numéro deux mille cinq cent quatre-vingt-trois, le quinzième jour du mois de septembre l'an mil huit cent quatre-vingt-un, et les comparants ont signé avec le notaire, lecture faite.

(Signé),

L.-B. DIONNE,

Maire suppléant, ville Fraserville.

S. LESAGE,

Asst-Com. de l'Agriculture et des Travaux publics.

J.-A. CHARLEBOIS, N.P.

Vraie copie de la minute demeurée de record en mon étude.

(Signature du notaire),

J. A. CHARLEBOIS, N.P.

Approuvé,

L. O. LORANGER,

Proc.-Général.

Pardevant Mtre Jean-Anthyme Roy, notaire public, pour la Province de Québec, résidant en la ville de Fraserville, soussigné.

A comparu William Fraser, écuyer, seigneur de la seigneurie de la Rivière-du-Loup et autres lieux, résidant en la dite ville.

Lequel a, par ces présentes, cédé et transporté, avec garantie de tous troubles et avec possession immédiate, à la corporation municipale de la dite ville de Fraserville, à ce présent et acceptant pour la dite corporation municipale Louis-Benjamin Dionne, écuier, avocat, résidant au même endroit, en sa qualité de maire-suppléant de la dite ville, c'est à savoir;

1° Un certain terrain situé dans la dite ville de Fraserville, contenant cinquante pieds de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la rue Lafontaine jusqu'à la propriété de monsieur le notaire Chamberland et de ses fils, longeant du côté sud en partie le terrain cédé par le dit William Fraser pour la construction du palais de justice du district de Kamouraska, et en partie certains lots vacants, et par le nord longeant en partie les lots de terre appartenant à madame Pierre S. DeGuise et à Joseph Bouchard, et en partie à certains lots vacants.

2° Un autre terrain situé en la dite ville de Fraserville, contenant aussi cinquante pieds de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la dite rue Lafontaine à se rendre à la dite propriété de monsieur Chamberland et de ses dits fils, longeant au côté nord en partie le dit terrain du palais de justice, en partie des lots vacants et en partie des lots concédés à Joseph Paradis et à Paul Bélanger, et au sud-est en partie à des lots vacants et en partie à des lots concédés à divers propriétaires.

La présente cession des dits terrains ci-dessus décrits est faite par le dit William Fraser à la dite corporation municipale pour être employés en rues ou voies publiques, en conformité des dispositions du Code municipal de cette province.

S'oblige, de plus, le dit William Fraser envers la dite corporation municipale, ce acceptant pareillement le dit maire-suppléant pour icelle corporation, de ne permettre aux concessionnaires, ou à aucun d'eux, à l'avenir, de construire sur les lots de terre ou emplacements qu'ils concéderont sur les dites rues ci-dessus mentionnées, vis-à-vis le terrain cédé pour la construction du dit palais de justice, aucune bâtisse plus près de vingt pieds d'icelles rues, afin de prévenir, autant que possible, les accidents du feu.

Et les parties élisent domicile en leurs demeures susdites.

Dont Acte : fait et passé au dit lieu de Fraserville, sous le numéro cinq mille cinq cent cinquante-cinq, le douzième jour de septembre l'an mil huit cent quatre-vingt-un, et les comparants ont signé avec le notaire, lecture faite.

(Signé),

"

"

WM. FRASER,

L.-B. DIONNE,

J.-A. ROY, N.P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

(Signature du notaire),

J.-A. ROY, N. P.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE CHICOUTIMI

Le palais de justice et prison du district de Chicoutimi, dans la ville de Chicoutimi, a été construit conformément aux dispositions des Actes 20 Vict., ch. 44 et 22 Vict., ch. 5, au coût de \$29,687 00. Commencé en 1859, il fut terminé au mois de mars 1862.

La partie de l'édifice affectée au service de la Cour est de 90 pieds de longueur par 45 pieds de profondeur ; celle qui est affectée au service de la prison a 52 pieds de longueur par 36 pieds de profondeur. L'édifice entier a un étage sur rez-de-chaussée. Il est construit en pierre de rang et couvert en zinc.

Le mur d'enceinte de la prison a été construit en 1876.

TITRE DU TERRAIN.

Cette Indenture faite le deuxième jour du mois de mars dans l'année de Notre-Seigneur mil-huit-cent-soixante, entre John Guay, écuyer, marchand, demeurant à Chicoutimi, dans les townships, comté et district de Chicoutimi, agissant tant en son nom propre et privé que pour la société de commerce existant entre lui et Messieurs Joseph Collard et Alexis Dumas, sous les noms et raison de Collard, Guay & Cie, d'une part, et Ovide Bossé, écuyer, demeurant à Chicoutimi susdit, agissant en ces présentes, en sa qualité de shérif du district de Chicoutimi, d'autre part, atteste que pour et en considération de la somme de vingt louis argent courant payée entre les mains du dit John Guay, par un certain nombre de notables de Chicoutimi, avant l'exécution des présentes, dont le reçu est par les présentes reconnu par le dit John Guay, il, le dit John Guay, a cédé, abandonné, vendu et assuré, et par ces présentes, cède, abandonne, vend et assure au dit Ovide Bossé, en sa qualité, pour lui et ses successeurs, en le dit office de shérif,

Les lots de village numéro cinquante-neuf et numéro soixante-et-deux, situés dans la partie est du village de Chicoutimi, entre les troisième et quatrième rues de front.

Pour avoir et garder les dits deux lots de village (moins la partie ci-après réservée) avec leurs et chacune de leurs dépendances pour l'usage du dit Ovide Bossé, *ès-qualité* et ses successeurs en le dit office pour toujours.

Le dit John Guay réserve expressément pour lui, ses héritiers et ayant cause, un chemin de trente-six pieds de front sur la profondeur des dits deux lots, savoir : depuis la rue numéro trois jusqu'à la rue numéro quatre, et sera pris et fait joignant les lots numéro cinquante-huit et soixante-et-trois, lesquels trente-six pieds de terrain de front sur la profondeur des dits lots vendus, sont, à toutes fins et intentions quelconques, distraits des lots vendus en faveur du vendeur et de ses héritiers et ayants cause.

En foi de quoi, les dits John Guay et Ovide Bossé ont apposé aux présentes leurs seings et sceaux à Chicoutimi, les jour et au mentionnés en tête des présentes.

(Signé)

JOHN GUAY,

"

OVIDE BOSSÉ,

Shérif.

Signé en présence de :

(Signé) THS.-Z. CLOUTIER,

" GEORGE SIMARD.

Je, Thomas Z. Cloutier, un des témoins de l'exécution du présent document, jure sur les Saints Evangiles, qu'il a été exécuté entre les parties y nommées et par elles signé en ma présence.

Assermenté devant moi à Chicoutimi, ce 25 février 1861.

(Signé) OVIDE BOSSÉ,

Régistrateur.

(Signé)

THS. Z. CLOUTIER.

Enregistré au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, le 26 février 1861.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE LA MALBAIE

Le palais de justice et prison du district de Saguenay, à Saint-Etienne de la Malbaie, a été construit sous l'autorité des actes 20 Vict., ch. 44 et 22 Vict., ch. 5, au coût de \$40,940.27. Commencé en 1859, il a été terminé dans l'automne de 1863.

La partie de l'édifice qui est affectée au service de la Cour a 90 pieds de longueur par 45 pieds de profondeur; celle qui est affectée au service de la prison a 52 pieds de longueur par 36 pieds de profondeur. L'édifice entier a un étage sur rez-de-chaussée. Il est construit en pierre et couvert en bardeaux pour les parties inclinées, et en métal pour les parties horizontales.

Le mur d'enceinte de la prison a été construit en 1872-73 et a coûté \$3,939.64.

TITRE DU TERRAIN.

(Traduction.)

Ce vingt-sixième jour de mars de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-neuf, pardevant le notaire soussigné, résidant en la cité de Québec, est comparu l'honorable John Malcolm Fraser, de la cité de Québec, écuyer, marchand, qui a donné, accordé, abandonné et transféré, et par les présentes donne, accorde, abandonne et transfère, avec garantie de tous troubles et hypothèques quelconques, libre de toutes redevances ou droits seigneuriaux et de toutes ser-

vitudes quelconques, aux honorables commissaires des Travaux publics de la Province du Canada, représentant Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, représentés aux présentes par Philippe Huot, de la cité de Québec, écuyer, notaire public, ici présent et acceptant pour les honorables commissaires des Travaux publics par et en vertu d'une lettre ou procuration signée par l'honorable John Rose, commissaire en chef des Travaux publics, datée de Toronto le vingt-sixième jour de février mil huit cent cinquante-neuf, laquelle lettre ou procuration est ci-annexée, savoir :

“ Un certain morceau ou lopin de terre situé en la paroisse de Saint-
 “ Etienne de la Malbaie, en le comté de Charlevoix, contenant deux arpents de
 “ front sur un arpent et demi de profondeur, borné en front par le chemin de la
 “ Reine, par derrière et au nord par l'honorable J. M. Fraser, donateur, et par le
 “ côté sud partie par le terrain du dit donateur et partie, à une distance de vingt-
 “ cinq pieds, du (par le) terrain appartenant à Messieurs Guillaume et Henri
 “ Simard.”

Pour jouir et posséder le dit lot ou portion de terre par le présent donné et transféré, avec ensemble tous les droits et privilèges et appartenances y attachés, les dits commissaires des Travaux publics, agissant comme susdit, maintenant et à toujours, avec l'entente toutefois que le dit lot ou portion de terre ci-haut décrit sera approprié à perpétuité et exclusivement à et pour l'usage et fin d'y ériger un Palais de Justice et prison pour le nouveau district judiciaire du Saguenay, et pour nulle autre fin quelconque.

Le présent don et transfert est ainsi fait librement et gratuitement avec l'entente susdite et à la condition que le dit lot ou portion de terre sera remis au dit donateur au cas et advenant que le dit Palais de Justice et prison ne serait pas dessus érigé.

Et pour l'effet du présent transfert, le dit honorable John Malcolm Fraser se démet et se désaisit, pour lui-même, ses héritiers et ayants-droit, du dit lot ou portion de terre en faveur des dits commissaires des Travaux publics, agissant comme susdit, consentant qu'ils soient et demeurent saisis et mis en possession légale du dit lot ou portion de terre en vertu des présentes, sous la réserve des conventions susdites,

Car ainsi, etc.

Fait et passé en la dite cité de Québec, étude de P.-A. Shaw, l'un des notaires soussignés, les jour et au susdits, sous le numéro cinq cent soixante-neuf, les dites parties ayant signé ces présentes, lecture faite.

(Signé,) J. M. FRASER,
 “ PH. HUOT, procureur,
 “ E. G. CANNON, N. P.—P. A. SHAW, N. P.

Vraie copie de l'original demeurée de record dans mon étude.

P. A. SHAW, N. P.

Enregistré au bureau d'enregistrement de la première division des comtés de Charlevoix et Saguenay, le 27 février 1860.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE MONTMAGNY.

Cet édifice a été érigé en vertu des actes 20 Vict., ch. 44 et 22 Vict., ch. 5. Commencés en 1859 et terminés en 1862, les travaux de construction ont coûté \$33,469.33. La partie du bâtiment affectée au service de la Cour a 90 pieds de longueur par 45 de largeur, et a un étage sur rez-de-chaussée; celle qui est affectée au service de la prison a 52 pieds de longueur sur 36 pieds de profondeur, et a deux étages sur rez-de-chaussée. L'édifice entier est en pierre de taille et est couvert en fer-blanc.

Le mur d'enceinte de la prison a été construit en 1869.

LE TERRAIN.—TITRE.

Pardevant les notaires publics pour cette partie de la Province de Québec, ci-devant Bas-Canada, soussignés.

Furent présents; La municipalité du comté de Montmagny, dans le district de Québec, représentée et agissant aux présentes par Louis Couillard Dupuis, écuyer, maire de la municipalité de la paroisse Saint-Thomas, y résidant, et préfet du conseil du comté de Montmagny, dûment autorisé à agir en ces présentes de la part de la dite municipalité du comté de Montmagny, ainsi qu'il paraît par une résolution adoptée en session spéciale dûment convoquée et tenue le douzième jour du mois d'octobre de la présente année mil huit cent cinquante-sept, partie de première part.

Et le Gouvernement du Canada, représenté et agissant aux présentes par l'honorable François Lemieux, écuyer, commissaire en chef des Travaux publics, partie de seconde part.

Lesquelles dites parties ont déclaré à nous dits notaires ce qui suit, savoir:

Que le Gouvernement requiert, pour la construction, entretien, commodité et usage de la Cour de Justice et de la prison qui doivent être construites dans le village de Montmagny, en conformité à l'acte de judicature de la dernière session, 20 Victoria, chapitre 44, la pièce ou portion de terre ci-après désignée, savoir: une pièce ou portion de terre sise et située dans la dite paroisse Saint-Thomas, au village de Montmagny, contenant quinze perches de front au sud et vingt perches en profondeur, en courant vers le nord, plus quarante-cinq pieds français de terre tout autour de la dite pièce ou portion de terre ci-dessus décrite, pour, ce dernier terrain, servir à ouvrir une rue entourant la dite pièce ou portion de terre en premier lieu citée et formant en tout cinq arpents de terrain en superficie, étant en partie désigné sous le numéro quatre du plan qui a été fourni à la dite municipalité et marqué A, et bornée, la dite pièce ou portion de terre, des côtés sud, sud-ouest et nord au terrain du dit Etienne-Pascal Taché, écuyer, et au nord-est encore pour partie au dit Etienne-Pascal Taché et pour autre partie aux représentants d'un nommé Fontaine, la dite pièce ou portion de terre appartenant à la dite municipalité pour l'avoir eu de cession de l'honorable Etienne-Pascal Taché, en vertu d'un acte passé en bonne et due forme devant le notaire soussigné, et dont copie sera remise au Gouvernement à demande.

De plus, que la partie de première part, voulant avancer les améliorations,

En conséquence, la dite partie de première part, pour les causes et considérations ci-dessus et ci-après mentionnées, a reconnu et confessé par ces présentes avoir cédé, quitté, transporté et délaissé, dès maintenant et à toujours, et a promis et promet garantir de tous troubles, dons, douaires, dettes et hypothèques, évictions, substitutions, aliénations et autres empêchements généralement quelconques, au Gouvernement du Canada, représenté et acceptant aux dites présentes par l'entremise du dit honorable François Lemieux, agissant pour lui, la dite pièce ou portion de terre ci-dessus désignée avec tous les droits et circonstances en dépendant et y appartenant.

Pour, le dit Gouvernement, jouir, user, faire et disposer de la dite pièce ou portion de terre suscédée en toute propriété, en vertu des présentes, de ce jour, et en prendre de suite possession, pour la construction, commodité et usage de la dite Cour de Justice et prison et pour d'autres fins en dépendant, sujette, la dite pièce ou portion de terre, aux restrictions et conditions prescrites par les lois.

La présente cession, transport et délaissement ainsi faits gratuitement et sans aucune rémunération, seulement aux obligations qui suivent :

La municipalité du comté de Montmagny, représentée et agissant par l'entremise du dit Louis Couillard Dupuis, s'oblige d'ouvrir à ses frais une rue publique de quarante-cinq pieds de largeur, mesure française, et de trois arpents de profondeur, plus ou moins, passant sur les propriétés du dit honorable Etienne-Pascal Taché, laquelle devra avoir une direction nord-est et sud-ouest et communiquer de la route dite Route Fournier, à l'extrémité ouest de la dite pièce ou portion de terre, de clore un côté entier de la dite rue, du côté sud, et clore également un quart d'arpent, plus ou moins, du côté nord de la dite rue.

Et le Gouvernement représenté et agissant par l'entremise du sus-nommé, s'oblige expressément, sous peine de nullité des présentes, de bâtir et construire sur la dite pièce ou portion de terre, une Cour de Justice et une prison, et les commissaires des Travaux publics placeront la façade de leur édifice principal, soit Cour ou prison, en ligne parallèle de la rue transversale ouverte par la partie de première part, au sud de la propriété de Monsieur Rocheford, à quelque distance que les commissaires des Travaux publics jugeront à propos de placer le dit édifice de la dite rue, et qu'en outre les dits commissaires des Travaux publics soient tenus de clore temporairement, en attendant qu'ils puissent le faire d'une manière permanente, le terrain contenu en dedans des bornes placées par M. l'arpenteur Fournier et qui établissent pour l'usage exclusif de la cour et de la prison, une étendue de terrain de quinze perches de front sur vingt perches de profondeur.

Et au moyen de ce que dessus et des autres parts, la partie de première part a transporté au Gouvernement tous droits de propriété, fonds, très-fonds, noms, raisons, possessions et autres droits généralement quelconques qu'elle pourrait avoir, demander ou prétendre en ou sur ce que ci-dessus transféré, dont et du tout elle s'est démise et dessaisie pour en vêtir le Gouvernement consentant qu'il en soit saisi et mis en possession par et ainsi qu'il appartiendra, constituant à cette fin le dit honorable François Lemieux. Car ainsi, etc., d nt acte, etc.

Et pour l'exécution des présentes, les dites parties ont fait élection de domicile, savoir : la partie de première part à son bureau d'affaires, dans la dite paroisse Saint-Thomas, au village de Montmagny, et la partie de seconde part, pareillement à son bureau d'affaires, où se tiendra le siège du Gouvernement, dont acte du tout.

Fait et passé sous le numéro huit cent quinze, en la dite paroisse Saint-Thomas, au village de Montmagny, rue Sainte-Julie, en l'étude de François-Xavier Talbot, l'un des notaires soussignés, le quatorzième jour du mois de novembre de l'année mil huit cent cinquante-sept, et ont (les dites parties) signé avec nous, notaires, de ce requis, lecture faite.

Ainsi signé sur la minute demeurée en la dite Etude.

(Signé)	F. LEMIEUX, Com. T. P.
"	LOUIS C. DUPUIS.
"	V. LARUE, N.P., Préfet du comté. Montmagny, et du soussigné.
"	F. X. TALBOT, Notaire.

Témoin de la signature de l'honorable François Lemieux, commissaire en chef :

(Signé)	J. H. HARPER,
"	J. GUAY,
"	CHS. DAWSON STANLEY, F.F. Secrétaire.

(Signature du notaire)	F. X. TALBOT, Notaire.
------------------------	---------------------------

La pièce ci-dessus a été enregistrée au bureau d'enregistrement du comté de Montmagny, le 25 juin 1861.

E. G.

PALAIS DE JUSTICE ET PRISON DE SAINT-JOSEPH DE LA BEUCE

L'édifice du palais de justice et prison de Saint-Joseph de la Beuce a été commencé en 1859 et achevé en septembre 1862. Il a coûté \$27,810.26. La partie affectée au service de la Cour a 90 pieds de longueur par 45 de profondeur, et a un étage sur rez-de-chaussée ; la partie affectée au service de la prison a 52 pieds de longueur par 36 de profondeur, et a deux étages sur rez-de-chaussée. Tout le bâtiment est en pierre de taille. La couverture est en tôle galvanisée.

Le mur d'enceinte de la prison a été construit en 1872.

TITRES DU TERRAIN ET AUTRES PIÈCES.

EXTRAIT du registre des délibérations du conseil municipal de la paroisse de St-Joseph de la Beauce, dans le district de Beauce.

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse de St-Joseph de la Beauce, tenue en la dite paroisse, lundi, le sixième jour du mois de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent cinquante-sept, conformément aux dispositions de l'acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada, de 1855 ; à laquelle assemblée sont présents :

ALEXIS MORIN, écuyer, maire.

MM. RICHARD LESSARD,

JOSEPH CLOUTIER,

JOSEPH LÉTOURNEAU,

JEAN-BAPT. NADEAU,

GEORGE CLOUTIER et

AUGUSTIN ROY, membres du dit conseil, et formant un *quorum* d'icelui, le dit Alexis Morin, écuyer, maire, président.

Monsieur Louis Morin, cultivateur de la dite paroisse de St-Joseph, a offert au dit conseil municipal pour être donné *gratis* à la Couronne un beau terrain exempt de toutes charges et redevances quelconques, un site convenable pour construire une Cour de justice et prison pour le dit district de Beauce. Lequel site ainsi offert serait choisi par la Couronne sur un beau terrain qui offre une très belle vue sur une élévation à environ deux cents pieds de l'église de Saint-Joseph, duquel site on voit serpenter la belle rivière Chaudière, l'espace d'au moins cinq milles, et le terrain est de la meilleure qualité pour bâtir. Après quoi, Monsieur Augustin Roy, secondé par M. Joseph Cloutier, propose : Que le site offert par M. Louis Morin soit accepté par ce Conseil et donné *gratis* à la Couronne franc de toutes charges et redevances quelconques.

En conséquence, le site offert par M. Louis Morin est accepté par ce Conseil et est offert *gratis* à la Couronne et dont possession pourra être prise par le gouvernement, à sa volonté ; avec les titres *gratis* de propriété du dit terrain.

Proposé par M. Joseph Cloutier, secondé par M. J. B. Nadeau :

Que copie des présentes résolutions soient transmises au Secrétaire Provincial, à l'honorable G.-E. Cartier, et à l'honorable François Lemieux, Commissaire des Travaux Publics. Agrée à l'unanimité.

(Signé)

ALEXIS MORIN,
Maire.

Atteste : J. B. MERCIER,
Secrétaire-Trésorier
du dit Conseil. }

DONATION.

Par devant les notaires publics pour le Bas-Canada, résidant dans le district de Beauce, soussignés ;

Furent présents Monsieur Louis Morin et Dame Hélène Lessard, son épouse, qu'il autorise bien et dûment, à l'effet des présentes, de la paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, cultivateur, lesquels ont par ces dites présentes fait donation pure, simple, irrévocable, et aux conditions suivantes, avec promesse solidaires, l'un d'eux seul pour le tout, sans division ni discussion, renonçant aux dits bénéfices de garantie de tous troubles et empêchements quelconques, à la municipalité de la dite paroisse de Saint-Joseph, étant un corps politique et incorporé par la loi des municipalités et des chemins, de mil-huit-cent-cinquante-cinq, Joseph Olivier Caïus Arcand, écuyer, notaire et maire de la dite municipalité ; résidant dans la dite paroisse de Saint-Joseph, à ce présent et acceptant pour et au nom de la dite municipalité, ses représentants et ayant cause, par et en vertu d'une résolution adoptée au Conseil municipal de la dite paroisse, en date du sixième jour de juillet mil-huit-cent-cinquante-sept, par laquelle dite résolution, le dit Louis Morin, donateur, offrit à la dite municipalité le site convenable pour ériger le Palais de justice et la prison du district de Beauce, lequel site a été approuvé par le commissaire en chef des Travaux publics, savoir : un terrain de quatre arpents en superficie, c'est-à-dire deux arpents de front, sur deux arpents de profondeur, sis et situé dans la dite municipalité de Saint-Joseph, enclavé dans la terre des donateurs, borné comme suit savoir : en avant, au chemin qui devra être fixé sur la terre d'Augustin Cliche, à sa jonction, dans la ligne entre les dits donateurs et le dit Augustin Cliche, au sud-est et au nord-est, au terrain des dits donateurs et au nord-ouest à la terre du dit Augustin Cliche, circonstances et dépendances. Toutefois, si le commissaire en chef des Travaux publics juge plus convenable de prendre le dit site plus en arrière, il pourra le faire, en par les dits donateurs fournissant sur leur dite terre un chemin de front et de communication pour se rendre au dit site ou de la manière et comme il plaira au dit commissaire le prendre, et sans dédommagement, pourvu toujours que le dit commissaire ne pourra prendre le dit terrain ou site plus bas que le côté sud-ouest du dit chemin et sans aucune réserve.

Les donateurs déclarent que le dit terrain ou site leur appartient en vertu de bons titres et dont ils promettent donner communication à la dite municipalité ou représentants au besoin.

La présente donation est faite gratuitement et sans aucune charge ni redevances seigneuriales ni cotisations, lesquelles seront et demeureront attachées sur le reste de la dite terre.

Au moyen de quoi les donateurs ont transmis à la dite municipalité ou ses représentants tous les droits de propriété et autres qu'ils peuvent avoir et prétendre sur ce que dessus d'nné s'en démettant et dessaisissant pour et en faveur de la dite municipalité et des représentants aux conditions susdites, et pourvu

topjours, et bien entendu que le dit terrain sus-donné devra servir et être à l'usage du site pour la construction du dit Palais de justice et de la prison du district de Beauce, autrement, et dans le cas que le commissaire des Travaux publics ou le gouvernement ne prendrait pas le dit terrain pour le site des dites bâtisses, la présente donation demeurera nulle et de nul effet, et la dite municipalité ne pourra conserver le dit terrain pour son propre usage, dont acte etc.

Fait et passé au dit lieu de Saint-Joseph, maison et demeure des dits donateurs, l'an mil-huit-cent-cinquante-neuf, le trente-unième jour de mai, après-midi, sous le numéro quatre cent quatorze des minutes de M^{re} Bélanger, l'un des notaires soussignés, étant requis de signer, les dits Sieur et Dame donateurs ont déclaré ne le savoir et le dit J. O. C. Arcand a signé avec les dits notaires, lecture faite.

(Signé)

J. O. C. ARCAND,

"

T. J. TASCHEREAU, N.P.

"

F. S. A. BÉLANGER, N.P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude à St-Joseph.

(Signé)

F. S. A. BÉLANGER, N.P.

Enregistré le 6 juillet 1859.

EXTRAIT du Régistre des délibérations du Conseil municipal de St-Joseph de la Beauce, dans le district de Beauce.

A une session spéciale du Conseil municipal de la paroisse de St-Joseph de la Beauce, dûment convoquée par ajournement du dit Conseil à la session du sixième jour de juin courant, tenue en la dite paroisse, lundi, le treizième jour du mois de juin, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-neuf, conformément aux dispositions de "l'Acte des municipalités et des chemins du Bas-Canada de 1855," à laquelle assemblée sont présents :

L-O.-C. ARCAND, écuyer, maire,

MM. HONRÉ FORTIER,

NARCISSE GIGUÈRE,

JOSEPH DOYON,

GEORGES NADEAU et

JEAN-BAPTISTE MAHEU, membres du dit Conseil, et formant un quorum d'icelui, le dit L-O.-C. Arcand présidant comme maire.

Proposé par M. Honoré Fortier, secondé par M. Narcisse Giguere, et résolu :

Que l'acte de donation consenti par M. Louis Morin et Dame Hélène Lessard, son épouse, en faveur de la municipalité de St-Joseph de la Beauce, accepté par L-O.-C. Arcand, écuyer, en sa qualité de maire de la dite municipalité, daté à St-

Joseph devant M^{re} F.-S.-A. Bélanger et son confrère, notaire, le trente et unième jour de mai dernier, d'un certain terrain ou site de quatre arpents de terre en superficie, enclavé dans la terre des dits donateurs, et situé dans la dite paroisse de St-Joseph, tel que désigné au dit acte, soit ratifié et approuvé par ce Conseil ; en conséquence, le dit acte de donation et le dit terrain acceptés par le dit L.-O.-C. Arcand, en sa dite qualité, est par la présente résolution acceptés et approuvés et est de ce jour déclaré la propriété pleine et entière de cette municipalité pour y construire le Palais de Justice et la prison du district judiciaire de Beauce, aux charges, clauses et conditions de la dite donation.—Agréé unanimement.

Proposé par M. Joseph Doyon, secondé par M. Jean-Baptiste Mahen, et résolu :

Que ce Conseil autorise le dit L.-O.-C. Arcand, maire de cette municipalité, de passer acte de donation gratuite à la Couronne, au nom de cette municipalité, en tels temps et lieu qu'il jugera convenables, du dit cite et terrain sus-désignés et de la manière qu'il lui plaira ; le dit Conseil donnant au dit L.-O.-C. Arcand plein et entier pouvoir de transférer à la Couronne tous les droits de propriété et autres droits que cette municipalité peut et pourrait avoir et prétendre sur le dit terrain, et de faire, pour et au nom de cette municipalité, ce qu'il jugera convenable.—Agréé unanimement.

(Signé,) I.-O.-C. ARCAND, maire.

Attesté : — J.-B. MERCIER,

Secrétaire-trésorier du dit Conseil.

Pardevant les notaires publics pour le Bas-Canada, résidant dans le district de Beauce, soussignés.

Fut présent : Joseph-Olivier-Carus Arcand, écuyer, notaire, de la paroisse de St-Joseph de la Beauce, susdit district, agissant en ces présentes en qualité de maire de la municipalité de St-Joseph susdite, et dûment autorisé de passer ces présentes par et en vertu d'une résolution adoptée au Conseil municipal, le treizième jour de juin dernier, et qui demeure ci-annexée pour y avoir recours, en cas de besoin. Lequel, en vertu des dits pouvoirs et en sa dite qualité, a, par ces présentes, fait donation pure, simple et gratuite, et en la meilleure forme et manière que faire se peut, et promet et s'oblige garantir de tous troubles et empêchements quelconques, à l'Honorable Commissaire en chef des Travaux publics pour la province du Canada, pour lui et pour ses successeurs en office, à perpétuité, savoir : un terrain contenant qu tre arpents en superficie, c'est-à-dire deux arpents de front sur deux arpents de profondeur, sis et situé dans la dite municipalité de St-Joseph, enclavé dans la terre de monsieur Louis Morin, borné comme suit, savoir : en avant, au chemin qui devra être fixé sur la terre d'Augustin Cliche, à sa jonction, dans la ligne entre les terres des dits Louis Morin et Augustin Cliche, au sud-est et au nord-est, au terrain du dit Louis Morin, et au nord-ouest au terrain du dit Augustin Cliche, circonstances et dépendances. T utef is, si le Commissaire en chef des Travaux publics juge plus convenable de prendre le dit site plus en arrière, il pourra le faire, avec droit de prendre sur

le terrain du dit Louis Morin un chemin de front et de communication pour se rendre au dit site, ou de la manière et comme il plaira au dit Commissaire le prendre, et sans dédommagement, pourvu toujours que le dit Commissaire ne pourra prendre le dit site ou terrain plus bas que du côté sud-ouest du dit chemin et sans aucune réserve.

Le donateur déclare que le dit terrain appartient à la dite municipalité en vertu de la donation consentie par le dit Louis Morin et son épouse, en date du trente-et-un de mai dernier, lequel titre a été livré au dit donataire ; et quant aux autres titres ils doivent être communiqués par le dit Louis Morin, au besoin.

La présente donation est faite gratuitement et sans aucune charge ni redevances quelconques seigneuriales, ni cotisations.

Au moyen de quoi, le dit donateur a transmis au dit donataire et ses successeurs en office tous les droits de propriété et autres qu'il peut avoir et prétendre, en sa dite qualité, et autorisé comme susdit, sur ce que dessus donné, s'en démettant dessaisissant pour, eten faveur du dit Commissaire en chef des Travaux publics, au nom de la Couronne, en pleine propriété et à perpétuité, en vertu des présentes, et pourvu toujours et bien entendu que le dit terrain sus-donné devra servir et être à l'usage du site pour la construction du palais de justice et de la prison du district de Beauce, autrement, et dans le cas que le Commissaire susdit ou le gouvernement ne construirait pas les dites bâtisses, la présente donation demeurera nulle et de nul effet, et les parties au même état qu'elles étaient auparavant, le tout tel qu'au long mentionné et désigné dans le dit acte de donation précité.

Dont acte fait et passé à St-Joseph, étude de M^{re} Bélanger, l'un des notaires soussignés, l'an mil huit cent cinquante-neuf, le douzième jour de juillet, après-midi, sous le numéro quatre cent vingt-deux de ses minutes, et le dit donateur a signé avec nous, notaires, lecture faite.

(Signé,)	I. O. C. ARCAND,
"	F. S. A. BÉLANGER, N. P.
"	T. J. TASCHEREAU, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée en ma dite étude.

(Signé,) F. S. A. BÉLANGER, N. P.

Enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, le 27 février 1860.

Par devant les notaires publics, résidant en la cité de Québec, soussignés.

Fut présent l'honorable John Rose, Commissaire des Travaux Publics pour la Province du Canada, demeurant en la cité de Québec, agissant en cette qualité pour et au nom de Sa Majesté la Reine Victoria, ses héritiers et successeurs ; lequel, après avoir pris communication et que lecture lui a été faite d'une donation passée

devant Mtre F.-S.-A. Bélanger et son confrère, notaires, en la paroisse de St-Joseph de la Beauce, le douze de juillet dernier et faite par la municipalité de la dite paroisse de St-Joseph représentée en icelle par Joseph-Olivier-C. Arcand, écuyer, notaire et maire de la dite municipalité, spécialement autorisé à cet effet, à l'honorable Commissaire des Travaux Publics pour la Province du Canada, par laquelle donation la dite municipalité, représentée comme susdit, a donné à l'honorable Commissaire, un terrain contenant quatre arpents en superficie c'est-à-dire deux arpents de front sur deux arpents de profondeur, situé dans la dite municipalité de St-Joseph, enclavé dans la terre de sieur Louis Morin, et plus amplement désigné en la dite donation, a volontairement accepté, comme, par ces présentes, il accepte la dite donation, voulant qu'elle soit exécutée en tout son contenu, selon sa forme et teneur, et promet exécuter et accomplir toutes les clauses et conditions y énoncées.

Et pour faire enregistrer la dite donation et ces présentes où besoin sera, le dit honorable John Rose constitué pour son procureur le porteur d'icelles.

Dont acte. Fait, passé et scellé à Québec, au bureau des Travaux publics, l'an mil huit cent soixante, le seizième jour de février, après-midi, sous le numéro onze mille cent quarante quatre. Et le dit honorable John Rose a signé avec nous, dits notaires, lecture faite. Signé sur la minute demeurée en l'étude de Mtre Joseph Petitclerc, l'un des dits notaires.

(Signé)

JOHN ROSE, Com.,

"

ED. J. LANGEVIN, N. P.

"

JOS. PETITCLERC, N. P.

Vraie copie,

(Signé) JOS. PETITCLERC, N. P.

Enregistré le 2 mars 1860.

No. 552.

Par devant les notaires publics pour le Bas-Canada, résidant dans le district de Beauce, soussignés.

Furent présents sieur Joseph Landry, boulanger, demeurant en la paroisse de St-Joseph de la Beauce, d'une part ;

Et sieur Louis Morin, cultivateur, demeurant en la dite paroisse de St-Joseph, d'autre part ;

Lesquelles parties nous ont dit et déclaré ce qui suit, savoir :

Attendu que Sa Majesté, la Reine Victoria, représentée par l'honorable Commissaire des Travaux publics, aurait fait construire et ériger une cour de justice et une prison pour district judiciaire de Beauce, sur un lot de terrain situé en la dite paroisse, au nord du chemin public qui passe en icelle.

Et attendu que pour recevoir les eaux et autres égoûts provenant des dites cour de justice et prison, il est devenu nécessaire de faire un canal, à partir

d'icelles et qui doit passer d'abord dans le chemin public, et, ensuite, pour partie sur le terrain du dit Joseph Landry, situé en la dite paroisse, à partir du niveau sud du dit chemin public, à aller au bout de la profondeur du terrain du dit Joseph Landry, étant un espace d'environ cent vingt-huit pieds de longueur, et, enfin, être continué sur la terre du dit Louis Morin ;

Et attendu que le dit Louis Morin aurait entrepris de faire le dit canal pour Sa dite Majesté et qu'il se serait engagé à acheter du dit Joseph Landry, le droit et la permission de faire faire et passer le dit canal sur le terrain du dit Joseph Landry, et aussi le droit de vider et nettoyer le dit canal quand besoin sera, et même de le réparer et renouveler quand il deviendra nécessaire de ce faire, et que le dit sieur Morin se serait obligé de céder et transporter à Sa dite Majesté le dit droit ou permission ;

Et attendu que le dit Joseph Landry se serait rendu à la demande et au désir du dit Louis Morin, les parties sont convenues entre elles et demeurées d'accord de ce qui suit, savoir :

Le dit Joseph Landry, vend, cède, transporte et abandonne, dès maintenant et à toujours, et promet garantie de tous troubles quelconques au dit sieur Louis Morin, ce acceptant, pour lui, ses hoirs et ayants-cause, c'est à savoir :

Le droit et la permission de faire creuser et faire sur le terrain du dit Joseph Landry, à tout et tel endroit qu'il sera jugé convenable et nécessaire, vis-à-vis de la partie du dit canal que Sa dite Majesté fera faire, à partir des dites cour et prison, jusqu'au terrain du dit Joseph Landry, aux fins de continuer le dit canal sur le terrain du dit sieur Landry, avec aussi le droit de prendre toute et telle étendue de terrain qui sera nécessaire pour la largeur du dit canal sur toute la profondeur de l'emplacement du dit sieur Landry, à partir du chemin public, à aller au terrain du dit sieur Morin, laquelle profondeur est d'environ cent vingt huit pieds, et avec, en outre, le droit au dit Louis Morin, ses hoirs et ayant cause, de faire vider et nettoyer le dit canal qui passera sur le terrain du dit sieur Landry, et de le réparer et renouveler quand besoin sera, à perpétuité, sans que le dit Louis Morin, ses hoirs et ayants-cause, puissent en aucun temps être empêchés de le faire, toutes les fois qu'il deviendra nécessaire soit de nettoyer le dit canal ou de le réparer et renouveler, pour, par le dit Louis Morin, ses hoirs et ayant cause, jouir, faire et disposer des dits droits en pleine propriété et à perpétuité, le dit sieur Landry s'en démettant et dessaisissant à leur profit.

Le droit de faire faire le dit canal et de le faire passer sur le terrain du dit sieur Landry et de le vider et nettoyer, réparer et entretenir quand besoin sera, est ainsi accordé au dit Louis Morin, ses hoirs et ayant cause, pour et en considération des prix et somme de six piastres, que le dit Louis Morin a payée à vue et présence de nous, dits notaires, au dit Joseph Landry, qui le reconnaît, dont quittance en faveur du dit Louis Morin.

Et pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leurs demeures actuelles et respectives, aux quels lieux, etc. Car ainsi, etc.

Fait et passé à la dite paroisse de St-Joseph, étude de Mtre Bélanger, l'un des dits notaires soussignés, l'an mil huit cent soixante-et-un, le huitième jour de

juin, après-midi, sous le numéro cinq cent cinquante-deux de ses minutes, étant requis de signer, les dits Louis Morin et Joseph Landry ont déclaré ne le savoir, et les dits notaires ont signé, lecture faite.

(Signé)

F.-X. PONSANT, N. P.

*

F.-S.-A. BÉLANGER, N. P.

Vraie copie de la minute demeurée dans mon étude.

-

(Signé)

F.-S.-A. BÉLANGER, N. P.

Pardevant les notaires publics pour cette partie de la province du Canada appelée Bas-Canada, résidants en la cité de Québec, soussignés.

Furent présents : Sa Majesté la Reine Victoria, représentée en ces présentes par l'honorable Joseph Cauchon, commissaire des Travaux publics de la province du Canada, demeurant en la cité de Québec, agissant en cette qualité pour et au nom de Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs, d'une part ;

Et monsieur Louis Morin, cultivateur, demeurant en la paroisse de St-Joseph de la Beauce, d'autre part.

Lesquelles parties, agissant comme susdit, nous ont dit et déclaré ce qui suit, savoir :

Attendu que Sa dite Majesté aurait fait construire une Cour de Justice et une prison pour le district de Beauce, sur un lot de terre situé en la dite paroisse de St-Joseph, au nord du chemin public qui passe en icelle ;

Et attendu que, pour recevoir les eaux et autres égoûts provenant des dites Cour de Justice et prison, il est devenu nécessaire de faire faire un canal à partir d'icelle, et qui doit passer d'abord dans le chemin public, ensuite sur un lot de terrain situé en la dite paroisse, appartenant à Joseph Landry, qui se trouve au sud du dit chemin et qui a environ cent trente-six pieds de profondeur, et enfin sur la terre du dit Louis Morin, à partir du terrain du dit Joseph Landry, à aller à la rivière Chaudière, où les dites eaux et égoûts devront se décharger.

Et attendu que le dit Louis Morin aurait offert et proposé au dit Commissaire des Travaux publics d'acheter du dit Joseph Landry le droit ou la permission de faire faire et passer le dit canal sur l'emplacement du dit Joseph Landry, et de faire et entretenir à perpétuité un canal sur sa dite terre, à partir du terrain du dit Joseph Landry, à aller jusqu'à la dite rivière Chaudière, soit avec des tuyaux de terre cuite ou par une tranchée ouverte ; et ce, pour le prix et somme de quatre cents piastres ; et attendu que le dit Commissaire des Travaux publics représentant Sa dite Majesté comme susdit, aurait accepté l'offre du dit Louis

Morin, les parties agissant comme susdit sont convenues entre elles et demeurées d'accord de ce qui suit, savoir :

Le dit sieur Louis Morin promet, s'engage et s'oblige, par ces présentes, pour lui, ses hoirs et ayants-cause, d'acheter du dit Joseph Landry le droit ou la permission de faire passer le dit canal sur l'emplacement appartenant au dit Joseph Landry, situé en la dite paroisse de St-Joseph, au sud du chemin public, à partir du dit chemin à aller au terrain du dit Louis Morin, et qui a environ cent trente-six pieds de profondeur, et ce, à perpétuité et aux propres frais et dépens de lui dit Louis Morin ; avec aussi le droit à Sa dite Majesté de faire faire, réparer et entretenir à perpétuité et quand besoin sera, de vider et nettoyer et même renouveler la partie du dit canal qui passera sur le terrain du dit Joseph Landry, et de céder et transporter à Sa dite Majesté le dit droit ou permission, si besoin est, par acte en bonne et due forme ; mais il est bien entendu et expressément convenu entre les parties, que le dit Louis Morin ne sera nullement obligé de faire faire et entretenir la dite partie de canal qui sera faite sur le terrain du dit Joseph Landry, ni celle qui sera faite dans le dit chemin ; lesquelles parties de canal devront être faites, réparées, entretenues et renouvelées par Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs, à perpétuité et à leurs frais et dépens.

Et de plus, le dit Louis Morin promet et s'oblige, pour lui, ses hoirs et ayants-cause, envers Sa dite Majesté, ce acceptant pour et au nom de Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs, le dit honorable Joseph Cauchon, en sa qualité susdite, de faire à ses propres frais et dépens, sur sa dite terre située en la dite paroisse de St-Joseph, contenant deux arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée par devant au sud-ouest à la rivière Chaudière, et par derrière, au nord-est, au bout de la profondeur, du côté nord, à Augustin Cliche, et du côté sud partie à Joseph Landry et partie au dit Louis Morin, soit avec des tuyaux en terre cuite que le dit Louis Morin fournira à ses frais et dépens et qui devront être approuvés par l'honorable Commissaire des Travaux publics, ou son représentant, ou par une tranchée ouverte sur sa dite terre, au choix de lui le dit Louis Morin, la partie du dit canal qui sera faite sur sa dite terre comme susdit, à partir de la ligne sud du terrain du dit Joseph Landry, à aller jusqu'à la dite rivière Chaudière, vis-à-vis de la partie du dit canal qui sera faite par Sa dite Majesté, tant dans le dit chemin public que sur le terrain du dit Joseph Landry, et le dit Louis Morin promet et s'oblige en outre entretenir en bon ordre et état, réparer, vider et nettoyer et renouveler quand besoin sera, la dite partie de canal qui se trouvera sur sa dite terre comme susdit, à perpétuité et à ses propres frais et dépens ; et ce, de manière que les eaux et égouts des dites Cour de Justice et prison puissent s'écouler facilement et en tout temps dans le dit canal et se décharger dans la dite rivière.

Ce présent marché est ainsi fait pour et en considération du prix et somme de quatre cents piastres, comme suit, savoir : cinquante piastres pour prix du droit de faire passer le dit canal sur le terrain du dit Joseph Landry, cent piastres pour le droit de faire passer le dit canal sur le terrain du dit sieur Morin, et deux cent cinquante piastres pour la construction et l'entretien du dit canal, lequel prix Sa dite Majesté, représentée comme susdit, promet et s'oblige payer au dit Louis Morin, ou à son ordre, aussitôt qu'il aura obtenu du dit Joseph

Landry un acte en bonne et due forme lui accordant le droit de faire et passer le dit canal sur le terrain de lui dit Joseph Landry.

Et pour assurer et garantir l'exécution et l'accomplissement du présent marché de la part du dit Louis Morin, et l'exécution des clauses et conditions y énoncées, lui, le dit Louis Morin a hypothéqué spécialement jusqu'à concurrence de la somme de quatre cents piastres, une terre à lui appartenant située en la dite paroisse de St-Joseph de la Beauce, contenant deux arpents de front sur quarante de profondeur, bornée par devant au sud-ouest à la rivière Chaudière et par derrière au nord-est au bout de la dite profondeur, du côté sud partie à Joseph Landry et partie à une terre appartenant au dit Louis Morin ; et du côté nord à Augustin Cliche, sauf et excepté un morceau de terrain de quatre arpents en superficie qui est à distraire de la dite terre et que le dit Louis Morin a donné à Sa dite Majesté pour construire et ériger sur icelui les dites Cour et prison, circonstances et dépendances.

Fait, passé et scellé à Québec, au Bureau des Travaux publics, l'an mil huit cent soixante-et-un, le vingt-sixième jour du mois de juillet, avant-midi, sous le numéro onze mil huit cent

Et le dit honorable Joseph Cauchon, ainsi que Toussaint Trudeau, écuyer, secrétaire des Travaux publics pour ce présent, ont signé avec nous dits notaires, le dit Louis Morin ayant déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requis, lecture faite.

(Signé,)

JOSEPH CAUCHON,
Commissaire des Travaux publics,

"

T. TRUDEAU,
Secrétaire Travaux publics.

"

EDOUARD J. LANGEVIN, N. P.

"

JH. PETITCLERC, N. P.

Pour copie conforme à la minute trouvée dans l'étude de feu Mre Joseph Petitclerc, en son vivant notaire pour la ci-devant province du Bas-Canada, maintenant appelée la province de Québec, déposée dans les archives de ce district, vidimée et collationnée par nous soussigné, gardien d'icelles et Protonotaire de la Cour Supérieure, à Québec, ce dix-septième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

(Signé)

P. MALOUIN,

P. C. S.

Par devant les notaires publics pour cette partie de la province du Canada appelée Bas-Canada, résidants en la cité de Québec, soussignés.

Furent présents Sieur Louis Morin, cultivateur, demeurant en la paroisse de St-Joseph de la Beauce, d'une part ;

Et Sa majesté la Reine Victoria, représentée en ces présentes par l'hon rable Joseph Cauchon, commissaires des Travaux publics de la province du Canada, demeurant en la cité de Québec, agissant en cette qualité pour et au nom de Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs, d'autre part.

Lesquelles parties, agissant comme susdit, nous ont dit et déclaré ce qui suit, savoir : Attendu que, suivant acte de conventions fait entre le dit Louis Morin, d'une part, et Sa dite Majesté, représentée par le dit commissaire, d'utre part, et passé devant Mre Joseph Petitclerc et son confrère, notaires, à Québec, ce jour, le dit Louis Morin aurait promis et se serait engagé d'acheter de Sieur Joseph Landry, de la dite paroisse de Saint-Joseph de la Beauce, le droit et la permission de faire faire et passer sur le terrain de lui, le dit Joseph Landry, situé en la dite paroisse de Saint-Joseph, un canal en continuation de celui que Sa dite Majesté, représentée comme susdit, est sur le point de faire, à partir de la cour de justice et de la prison, construites en la dite paroisse qui se trouvent au nord-est du chemin public, aux fins de recevoir les eaux et égoûts des dites cour et prison.

Et attendu que le dit sieur Morin aurait acheté du dit Joseph Landry le dit droit ou permission de faire passer le dit canal sur le terrain du dit sieur Landry, et qu'en conformité à la clause portée au dit acte, il se serait obligé de céder à Sa dite Majesté le dit droit ou permission, les parties, agissant comme susdit, soit convenues entre elles et demeurées d'accord de ce qui suit, savoir :

Le dit Louis Morin cède, transporte et abandonne, par ces présentes, à Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs, ce acceptant pour et au nom de Sa dite Majesté le dit honorable Joseph Cauchon, en sa dite qualité, le droit et la permission de faire creuser et faire faire sur le terrain du dit Joseph Landry, situé en la dite paroisse, un canal à tout et tel endroit qu'il sera jugé convenable et nécessaire, vis-à-vis de la partie du dit canal que Sa dite Majesté fera faire, à partir des dites cour et prison jusqu'au terrain du dit Joseph Landry, aux fins de continuer le dit canal sur le terrain de ce dernier jusqu'au terrain du dit Louis Morin, avec aussi le droit à Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs de prendre toute et telle étendue de terrain qui sera nécessaire pour la largeur du dit canal sur toute la profondeur du terrain du dit Joseph Landry, à partir du dit chemin public à aller au terrain du dit sieur Morin comme susdit, laquelle profondeur est de cent vingt-huit pieds ; et avec en outre le droit à Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs, de faire vider et nettoyer le dit canal qui passera ainsi sur le terrain du dit sieur Landry, et de le réparer et renouveler quand besoin sera à perpétuité, sans que Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs, puissent en aucun temps être empêchés de le faire toutes les fois qu'il deviendra nécessaire soit de nettoyer le dit canal ou de le réparer ou renouveler et sans être tenus de payer par la suite aux dits sieurs Landry ou M rin, leurs hoirs ou ayants-cause, aucune indemnité quelconque à raison des dits droits,

permission travaux ou autrement, pour Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs jouir, faire et disposer des dits droits en pleine propriété et à perpétuité, le dit sieur Morin s'en démettant et désaisissant à leur profit, en considération de la somme de cinquante piastres argent courant de cette province que le dit Louis Morin reconnaît avoir reçue à vue et présence de nous dits notaires, de Sa dite Majesté représentée comme susdit, dont quittance générale en faveur de Sa dite Majesté.

Au dit sieur L. Morin appartenant le dit droit pour l'avoir acquis du dit Joseph Landry, suivant acte passé devant Mtre F.-S.-A. Bélanger et son confrère, notaire, à Saint-Joseph de la Beauce, le huit de juin mil huit cent soixante-et-un, une expédition duquel acte le dit sieur Morin a remise au dit commissaire qui le reconnaît, dont quittance.

Fait, passé et scellé à Québec, étude de Mtre Joseph Petitclerc, l'un des dits notaires, l'an mil huit cent soixante-et-un, le vingt-sixième jour du mois de juillet, avant-midi, sous le numéro onze mille huit cent-un.

Et le dit honorable Joseph Cauchon, ainsi que Toussaint Trudeau, écuyer, secrétaire des Travaux publics pour ce présent, ont signé avec nous dits notaires, le dit Louis Morin ayant déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requis, lecture faite.

(Signé)

JOSEPH CAUCHON,

"

T. TRUDEAU,

Secrétaire, T. P.

"

EDOUARD J. LANGEVIN, N.P.

"

JH. PETITCLERC, N.P.

Pour copie conforme à la minute trouvée dans l'étude de feu Mtre Joseph Petitclerc, en son vivant notaire pour la ci-devant province du Bas-Canada maintenant appelée la Province de Québec, déposée dans les archives de ce district, vidimée et collationnée par nous soussigné, gardien d'icelles et protonotaire la cour Supérieure, à Québec, ce dix-septième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

(Signé)

P. MALOUIN, P.C.S.

Aujourd'hui, vingt-six de juillet de l'an mil huit cent soixante-et-un, est comparu pardevant les notaires publics, résidents en la cité de Québec, soussignés, sieur Louis Morin, cultivateur, demeurant en la paroisse de St-Joseph de la Nouvelle-Beauce, lequel a, par ces présentes, reconnu et confessé avoir reçu à vue et en présence de nous dits notaires, de Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par l'honorable Joseph Cauchon, Commissaire des Travaux publics pour la Province du Canada, la somme de quatre cents piastres argent courant de cette province, pour l'entier et parfait paiement du prix mentionné et porté en un acte de

convention et marché fait entre le dit Louis Morin et Sa dite Majesté représentée par le dit honorable Joseph Cauchon et passé devant Mtre Joseph Petitclerc et son confrère, notaires, à Québec, le vingt-six de juillet courant, dont quittance générale en faveur de Sa dite Majesté. Et attendu que le dit Louis Morin a donné au Receveur Général de cette province un reçu signé en double pour la dite somme, il est entendu et convenu que ces présentes ne feront qu'une seule et même décharge avec les dits reçus.

Fait et passé à Québec, étude de Mtre Joseph Petitclerc, l'un des dits notaires, les jour et an susdits, sous le numéro onze mille huit cent deux.

Et le dit Louis Morin a déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce requis, lecture faite.

(Signé) EDOUARD J. LANGEVIN, N. P.
 " JH. PETITCLERC, N. P.

Pour copie conforme à la minute trouvée dans l'étude de feu Mtre Joseph Petitclerc, en son vivant notaire pour la ci-devant Province du Bas-Canada, maintenant appelé la Province de Québec, déposée dans les archives de ce district, vidimée et collationnée par nous soussigné, gardien d'icelles et Protonotaire de la Cour Supérieure, à Québec, ce dix-septième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

(Signé) P. MALOUIN, P. C. S.

Les pièces qui précèdent, avec d'autres publiées dans les rapports généraux de 1886, 1898 et 1899, complètent la série des documents officiels (titres, etc.) relatifs aux propriétés du gouvernement situées dans la partie est de la province. Cette publication de documents devra être continuée pour les propriétés provinciales des districts du centre et de l'ouest.

ERNEST GAGNON,
 Secrétaire du département des Travaux publics.

Québec, 11 octobre 1899.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Personnel du département des Travaux publics.....	
Rapport de l'honorable Commissaire	
PREMIÈRE PARTIE.—Travaux aux édifices publics.—Rapport de M. Charest.	1
DEUXIÈME PARTIE.—Assurances du gouvernement.—Rapport de M. Gagnon	10
TROISIÈME PARTIE.—Inspections d'édifices et de travaux publics.—Listes des inspections faites par MM. Charest, Trudelle et Vallée.....	14
QUATRIÈME PARTIE.—Chemins de fer.—Rapport de M. L.-A. Vallée.....	18
CINQUIÈME PARTIE.—Inspection des établissements industriels et des édifices publics.....	44
Discours de l'honorable M. Duffy.....	46
Rapport de M. Louis Guyon.....	50
Rapport de M. James Mitchell.....	60
Rapport de Madame Provencher.....	70
Rapport de Madame King.....	76
Rapport de M. Charles-T. Côté.....	81
Rapport du docteur C.-N. Stevenson.....	83
SIXIÈME PARTIE.—Etat des dépenses et recettes du département pendant l'exercice financier 1898-99.—Rapport de M. Went- worth—G. Petry	86
APPENDICE A.—Etude sur la Résidence officielle des Lieutenants-Gouver- neurs de la province de Québec, par M. Ernest Gagnon.....	89
APPENDICE B.—Documents concernant les frais de justice et prisons des districts judiciaires de Gaspé, Rimouski, Kamou- raska, Chicoutimi, Saguenay, Montmagny et Beauce	102